COLLECTION Res PPORTS

JANVIER 1996

N° 167

Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français"

PRESTATIONS SOCIALES,
ALLOCATIONS FAMILIALES ET RMI

Georges HATCHUEL

Anne-Delphine KOWALSKI

Avec la collaboration de Catherine Duflos et Jean-Pierre Loisel



REOU LE 18104196



Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français" (Vague de début 1995)

Prestations sociales, Allocations familiales et RMI

Georges Hatchuel Anne-Delphine Kowalski

Avec la collaboration de Catherine Duflos et Jean-Pierre Loisel

Etude réalisée à la demande de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF)

Secrétariat : Lucette Laurent

DECEMBRE 1995

142, rue du Chevaleret 75013 - PARIS

CREDOC

Président : Bernard Schaefer Directeur : Robert Rochefort

SOMMAIRE

		Pages
Note de sy	nthèse	I à VIII
	on	1
Les prest	ations sociales à augmenter en priorité	5
PREMIE	RE PARTIE: OPINIONS SUR LES PRESTATIONS FAMILIALES ET LES SERVICES RENDUS PAR LES CAF	17
Section 1	La satisfaction des allocataires à l'égard de leur Caisse d'Allocations Familiales	21
I	Quelques éléments de cadrage général sur les allocataires de prestations familiales	21
II	Les deux tiers des allocataires sont plutôt satisfaits de leur CAF	24
III	La satisfaction varie sensiblement en fonction des différents services rendus	28
Section 2	L'objectif principal des prestations familiales	37
I	Les Français ont une image imprécise des objectifs actuels de la politique familiale	37
II	Des objectifs appréciés différemment selon sa situation personnelle	39
Section 3	Opinions des Français sur le système des prestations familiales	47
I	L'imposition des prestations familiales reste impopulaire	48
II	La complexité du système des prestations familiales	53
III	De plus en plus de Français pensent que beaucoup de gens font de fausses déclarations pour toucher les prestations familiales	63
IV	Prestations familiales et aides aux plus défavorisés	70
DEUXIE	ME PARTIE LES OPINIONS DES FRANCAIS SUR LE REVENU MINIMUM D'INSERTION	77
Section 1	Pour les Français, le RMI est aujourd'hui plus un revenu qu'un moyen de s'insérer	83
	- Les variations d'opinions selon les caractéristiques socio-démographiques	84
i	2 - Le RMI « moyen d'existence » plus que « moyen d'insertion » : une opinion un peu plus partagée par ceux qui se font peu d'illusions sur cette allocation	85
Section 2	Les Français sont attachés à la nécessité d'efforts d'insertion de la part des bénéficiaires	89

Section 3	L'opinion des Français sur le montant du Revenu Minimum d'Insertion
1 -	Une estimation du montant du RMI relativement proche de la réalité
2 -	Pour 61% des Français, le montant du RMI est insuffisant
Section 4	Opinions sur l'utilité du RMI pour ses bénéficiaires
1 -	Le nombre de Français estimant que le RMI n'incite pas à chercher du travail cesse de s'accroître
2 -	L'aptitude des RMistes à s'insérer professionnellement n'est pas remise en cause
3 -	Les bénéficiaires actuels du RMI correspondent-ils à la population qui en a le plus besoin ?
Section 5	La lutte contre la pauvreté est, pour les Français, toujours aussi prioritaire
1 -	- Un désir d'intervention accrue des pouvoirs publics
2	- Près d'un Français sur deux connaît, dans son entourage, une personne qui touche le RMI 12
Section 6	Une synthèse des opinions des Français sur la pauvreté et sur le RMI
Α	-Une représentation synthétique des opinions des Français 12
В	- Une classification en six groupes
Conclusion	n14
ANNEXE	S:
An	nexe l Opinions générales, attitudes et comportements des allocataires
An	nexe 2 Tableaux complémentaires
An	nexe 3 Quelques éléments sur les opinions concernant l'arrêt temporaire d'activité des mères de jeunes enfants
An	nexe 4 Questions posées à la demande de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF)

CREDOC Décembre 1995

Prestations sociales, Allocations familiales et RMI

Note de Synthèse

Les difficultés financières des ménages, l'évolution préoccupante du chômage, la montée de l'exclusion et de la pauvreté ont, ces dernières années, contribué à accroître fortement les attentes de la population en matière de protection sociale. Pourtant, au cours des années 70 et 80, les politiques sociales, et notamment les aides à la famille ou aux groupes de populations défavorisés, avaient déjà été profondément modifiées : le développement des prestations familiales soumises à condition de ressources, l'instauration du Revenu Minimum d'Insertion (RMI) ont en particulier contribué à façonner le « nouveau » visage d'un système de protection sociale portant une attention accrue aux plus démunis.

Il reste que face à l'accentuation de la montée des besoins sociaux, on ne pouvait éviter de s'interroger sur le regard que les Français portent aujourd'hui sur les prestations familiales, sur le RMI et, le cas échéant, sur les Caisses d'Allocations Familiales, c'est-à-dire les organismes chargés de verser ces prestations. C'est donc pour disposer d'un nouvel éclairage sur ces sujets que la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) a fait insérer une série de questions dans la vague de début 1995 de l'enquête du CREDOC sur « Les Conditions de vie et les Aspirations des Français ».

Bien sûr, les éléments abordés ici ne prétendent aucunement couvrir la totalité du champ constitué par les jugements portés sur les prestations familiales ou sur la lutte contre la pauvreté. Ils permettent néanmoins de dégager trois types d'enseignements intéressants : le premier concerne l'image des Caisses d'Allocations Familiales auprès des prestataires ; le second a trait au système même des prestations familiales (imposition éventuelle, complexité, fraude, ...) ; enfin, le troisième porte sur la façon dont les Français voient aujourd'hui le RMI, son montant, son utilité et ses éventuels effets « pervers ».

Une image des CAF globalement satisfaisante

L'image des Caisses d'Allocations Familiales auprès des prestataires apparaît globalement satisfaisante : 66% des allocataires sont plutôt satisfaits des services rendus par leur CAF. 18% en sont même « très » satisfaits. Le degré de satisfaction varie légèrement selon les situations familiale, sociale et financière des prestataires : on est un peu moins satisfait quand on appartient à des catégories de population modestes ou quand on ressent de fortes difficultés budgétaires (par exemple, quand on se restreint sur les dépenses vitales telles que l'alimentation, la santé ou le logement). D'autre part, les chargés de famille et les allocataires de 25 à 39 ans sont plus critiques que les personnes sans enfants ou celles de plus de 60 ans (bénéficiaires de l'allocation-logement). En tout état de cause, quelle que soit leur situation, les allocataires sont toujours, à plus de 50%, globalement satisfaits des services de leur CAF.

Cette attitude globale cache en réalité une satisfaction plus mitigée à l'égard de certains des services rendus. D'un côté, plus de 50% des allocataires apprécient la clarté des informations fournies sur les droits aux prestations, ne trouvent pas trop compliqués les formulaires administratifs et ne se plaignent pas de retards dans le versement des prestations. En un mot, ils apprécient la dimension administrative et juridique de la relation avec les CAF. D'un autre côté, une majorité a le sentiment que la prise de contact avec les Caisses est difficile, quel que soit le mode de relation choisi (téléphone, déplacement) : l'attente au guichet, la lenteur pour obtenir les renseignements, la difficulté de joindre sa caisse par téléphone se mêlent aux doutes exprimés par 52% des allocataires sur les erreurs dans le calcul des prestations. On note d'ailleurs que sont plus souvent critiques à l'égard de chacun des services les personnes de 25 à 39 ans, les chargés de familles nombreuses (trois enfants et plus), les employés et les ouvriers, autrement dit, les groupes qui bénéficient individuellement le plus des prestations familiales.

La satisfaction exprimée paraît aussi dépendre de trois éléments. Elle varie d'abord en fonction de l'opinion que l'on a sur le niveau des prestations destinées aux familles. Ainsi, quand on juge globalement insuffisantes les prestations familiales, on est nettement plus critique, comme si la satisfaction dépendait du niveau du montant perçu. Il existe, ensuite, une forte corrélation entre le sentiment que le système des prestations familiales est complexe et l'insatisfaction générée par les CAF: les allocataires critiquent davantage leur CAF quand ils ne comprennent pas bien le mode

de détermination des prestations. Enfin, le niveau d'insatisfaction vis-à-vis des CAF ne s'analyse pas indépendamment des opinions générales que l'on porte sur la société : les mécontents du fonctionnement de la société - ou les mécontents de leur propre situation personnelle - sont également insatisfaits des CAF.

Un fort attachement aux prestations familiales, peut-être moins consensuel qu'il y a quelques années

Cette satisfaction relative n'est d'ailleurs pas sans lien avec l'attachement des Français à l'aide à la famille. Cet attachement apparaît d'abord dans la première place obtenue devant les prestations vieillesse - qu'ils continuent à lui accorder au sein des prestations sociales à augmenter en priorité. Cependant, nos concitoyens sont un peu moins nombreux, au début 1995, à demander prioritairement une augmentation des prestations familiales (c'est le cas de 21% de la population, contre 26% il y a trois ans). Mais ces prestations gardent encore la place de tête, alors même que l'évolution de la pauvreté et du chômage a contribué à accroître les demandes vis-à-vis du RMI ou des allocations de chômage. Autre signe de cet attachement : les deux tiers des Français (67%) considèrent que les prestations destinées aux familles sont « globalement » insuffisantes. 62% des non-allocataires le pensent aussi.

D'ailleurs, ce sentiment général d'insuffisance des aides se retrouve indirectement dans le refus massif d'imposition des prestations familiales: 79% des Français s'y déclarent défavorables, même si, en contrepartie, on augmentait les prestations. La position de la population sur ce point est d'ailleurs relativement constante depuis sept ans. Elle est encore plus nette dans les milieux modestes et, précisément, chez les allocataires de prestations familiales.

Toujours est-il que cet attachement des Français à l'aide aux familles ne va pas sans certaines ambiguités, en partie liées à la multiplicité des prestations familiales, et sans l'affirmation de quelques exigences :

• D'abord, la légitimité de l'aide à la famille va de pair avec un certain flou dans la perception que les Français ont de ses objectifs. Selon la population, il n'existe pas en effet un objectif des prestations familiales qui, à l'heure actuelle, primerait sur tous les autres : guère plus d'un cinquième de la population s'accorde pour identifier, dans les prestations servies, un même objet. Ce constat doit, bien

sûr, être relativisé: l'objectif visé par les prestations familiales n'est évidemment pas unique et la perception que l'on a du système est d'autant plus floue que l'ampleur et la variété des responsabilités aujourd'hui portées par la branche « Famille » accroissent la difficulté d'en bien cerner les limites. Toujours est-il que la population n'a pas une vue unanime et claire des objectifs visés. Ainsi, pour un cinquième des Français, le but actuel des prestations familiales est la lutte contre la pauvreté; pour un autre cinquième, il est d'assurer une aide aux familles ayant des enfants, quelles que soient leurs ressources; enfin, pour un groupe de même taille, il est d'aider les familles ayant de jeunes enfants.

En trois ans cependant, même si la dispersion des objectifs perçus est restée aussi forte, l'image de ces prestations s'est quelque peu infléchie : leur identification à une aide visant à compenser les charges relatives à l'enfant (jeune ou non, quels que soient les revenus) s'est accrue : cela concerne maintenant 39% des Français, contre 27% en 1992. A l'inverse, de moins en moins de Français (13%, contre 23% il y a trois ans) pensent que l'objectif des prestations familiales réside dans le soutien à la natalité. Même si la perception que nos concitoyens ont des finalités des prestations dépend en partie de leur situation personnelle.

• En réalité, la complexité des prestations familiales n'est pas vraiment dénoncée, mais elle opacifie sensiblement l'image que l'on a du système. Confrontée à la question difficile de la complexité du système des prestations familiales et à celle de leur bonne adaptabilité à chaque situation, la population apparaît en effet très partagée : 49% des Français estiment que la multiplicité des prestations familiales est une bonne chose car elle permet de répondre au mieux à chaque situation particulière. 48%, en revanche, jugent le système trop « complexe ». Les non-allocataires sont d'ailleurs plus nombreux à attendre une simplification du système, tandis que les allocataires apprécient plus la multiplicité actuelle.

Mais, en vérité, si la complexité des prestations a une contrepartie positive, celle d'offrir des réponses mieux adaptées à chaque cas particulier, elle a aussi son côté négatif : 70% de la population estiment qu'il est difficile de savoir comment sont calculées les prestations familiales. Cette opacification de l'image que l'on a du système, liée à sa complexité, ne se limite d'ailleurs pas à ce seul aspect.

• En particulier, de plus en plus de Français s'interrogent sur les fausses déclarations. Une forte majorité de la population (61%) manifeste en effet son accord avec l'affirmation qu'il y a « beaucoup de gens qui font de fausses

déclarations pour toucher les prestations familiales ». Le plus frappant est que ce courant de « contestation suspicieuse » s'est sensiblement accru en trois ans : il touchait alors 51% de la population. Cet accroissement de la suspicion a d'ailleurs touché toutes les catégories quel que soit l'âge, le sexe ou le revenu des répondants.

Mais surtout, il est intéressant de constater qu'il existe un lien entre le jugement de complexité du système des prestations familiales et le fait d'estimer qu'il y a beaucoup de fausses déclarations. Comme si le sentiment de complexité des aides tendait à favoriser l'idée qu'il y aurait davantage de fraudeurs. Ce lien semble d'ailleurs exister dans quasiment tous les groupes sociaux, sauf chez les cadres supérieurs. Il est plus fort dans les classes moyennes, chez les chômeurs et chez les travailleurs indépendants.

• Enfin, un nombre croissant de Français estiment qu'il y a trop de prestations familiales qui ne sont accordées qu'aux plus défavorisés. Cette opinion reste, il faut le noter, minoritaire : 34% de la population la partagent aujourd'hui, contre 26% il y a trois ans. Elle est davantage le fait de femmes, de cadres moyens et d'employés et elle tient en partie aux craintes sur d'éventuels effets de déresponsabilisation des populations aidées. Mais elle traduit bien la coexistence dans la population d'un double désir : le premier, majoritaire, tient dans la volonté que les pouvoirs publics interviennent davantage en faveur des plus démunis ; l'autre, minoritaire, réside dans le souhait que cette intervention s'effectue au travers d'aides spécifiques (RMI, ...) autres que les seules prestations familiales stricto sensu.

Autrement dit, on peut se demander si le désir de mieux contrôler les bénéficiaires des prestations familiales, ou si la volonté croissante - mais minoritaire - de bien différencier « aide aux plus défavorisés » et « prestations familiales » ne tiennent paradoxalement pas dans le fait que beaucoup reconnaissent aujourd'hui la nécessité d'accroître l'intervention auprès des plus démunis. Comme si le côté « indispensable, inévitable » de cette intervention de solidarité trouvait sa contrepartie dans une exigence accrue envers le mode de distribution des « autres » aides, des aides a priori non destinées aux seules populations pauvres.

Aides aux plus démunis et RMI : une adhésion croissante, des critiques différenciées

Les opinions des Français sur le RMI et sur la lutte contre la pauvreté traduisent l'existence de deux sentiments majoritaires : celui que, compte tenu de la croissance du chômage et de la précarisation qu'il peut entraîner, il est nécessaire que la société puisse permettre à chacun de disposer d'un minimum qui lui permette de vivre ; celui que les pouvoirs publics doivent accroître leur effort envers les plus défavorisés. Ainsi, 65% des Français considèrent que la prise en charge par la collectivité des familles aux ressources insuffisantes leur « permet de vivre » (+14 points en trois ans). D'autre part, près des trois quarts de la population estiment que les pouvoirs publics « ne font pas assez pour les plus démunis » (+11 points en trois ans). Ceci est à mettre en relation avec le fait que « le traitement de la pauvreté et de l'exclusion » constitue aujourd'hui, et de loin, le sujet social qui préoccupe le plus les Français.

Cette demande à l'égard de l'Etat est plus forte dans les milieux modestes ou confrontés au chômage, mais l'évolution a été plus rapide, ces dernières années, dans les catégories aisées. Cette attente n'est d'ailleurs pas sans lien avec la croissance du nombre de Français en contact avec des bénéficiaires du RMI: 45% de la population déclarent connaître personnellement un RMiste, contre « seulement » 33% au début 1992. Cette attente se retrouve également dans le jugement porté sur le niveau actuel du RMI. Presque les deux tiers des Français (61%) s'accordent à penser que le niveau de la prestation est aujourd'hui insuffisant. Ce jugement mérite d'autant plus attention que les Français fournissent globalement une estimation du montant versé proche de la réalité.

De fait, les opinions portées sur le RMI traduisent, à travers un certain optimisme, la nécessité d'accroître encore l'effort de solidarité, même si quelques critiques sont formulées sur la prestation elle-même. Ces jugements tournent autour de quatre éléments :

• Le RMI apparaît plus aujourd'hui aux Français comme un revenu que comme un moyen de s'insérer: un tiers seulement de nos concitoyens voient dans la prestation à la fois un revenu et un moyen de s'insérer. Par contre, 47% estiment que c'est surtout un moyen d'existence.

- Ce n'est pas pour autant que les Français nient le rôle d'insertion du RMI. En particulier, ils sont très attachés à la nécessité d'efforts d'insertion de la part des bénéficiaires : 89% trouvent « normal » l'existence de cette contrepartie. Ce pourcentage s'est d'ailleurs sensiblement accru en cinq ans. En vérité, il semble bien que ce soit précisément l'existence de la « condition d'insertion », de la « contrepartie », qui est à l'origine du relatif consensus existant à propos du RMI : la condition d'insertion semble bien, pour certains, un « garde-fou » à d'éventuels effets pervers ou à d'éventuels abus dans la distribution de la prestation.
- L'utilité du RMI elle-même est reconnue. En effet, une majorité croissante de Français (62%, contre 57% il y a un an) considère que le RMI peut donner « le coup de pouce » nécessaire pour s'en sortir. On trouve là davantage de jeunes, de chômeurs, d'employés et de chargés de familles. En même temps, on observe un arrêt de la montée des doutes sur les « effets pervers » de la prestation : la crainte de voir les personnes concernées « s'en contenter sans chercher du travail » marque un léger reflux, pour la première fois depuis 1989. Il reste que 37% des Français partagent cette crainte : le désir d'éviter de favoriser toute forme d'assistanat par le développement de prestations qui pourraient inciter les bénéficiaires à s'en satisfaire est un peu moins affirmé cette année chez les travailleurs indépendants ou chez les ouvriers ; par contre, il l'est plus chez les retraités et les cadres supérieurs. En tout état de cause, il est intéressant de relever que le fait de connaître un RMiste ne conduit pas à contester l'aide dont il bénéficie ; au contraire, il accroît le sentiment que le montant de l'allocation est insuffisant et que les pouvoirs publics ne font pas assez pour les plus pauvres.
- Enfin, l'optimisme des Français quant aux vertus du RMI se retrouve dans l'idée que les bénéficiaires de la prestation ne sont pas condamnés à vivre éternellement dans l'exclusion sociale : la confiance dans l'aptitude des RMistes à se réinsérer, si on les aide, domine en effet largement dans la population ; 77% des Français la partagent. Cet optimisme va de pair avec une certaine compréhension : pour les trois quarts de la population, la situation de pauvreté provient davantage d'un manque de chance que d'une absence d'efforts. Il reste que si une assez large majorité de Français (58%) trouve que le RMI est bien versé « à ceux qui en ont le plus besoin », 40% en doutent. Ce pourcentage élevé relève, à vrai dire, d'un amalgame entre l'opinion de certains enquêtés, des jeunes surtout, qui dénoncent les limites du champ couvert par la prestation (certains groupes, notamment les

moins de 25 ans, n'y ont pas accès), et d'autres qui, par contre, critiquent les bénéficiaires eux-mêmes de la prestation.

En tout état de cause, l'analyse factorielle réalisée permet de scinder la population en six groupes distincts. Trois groupes sont favorables au RMI et aux aides envers les plus défavorisés, même si leur sensibilité les poussent, pour les uns, vers le fatalisme, pour les autres vers une générosité sans faille. A eux trois, ces groupes représentent 55% de la population. Un autre groupe peut être également considéré comme favorable à la prestation (11% de la population) : il s'agit des « inconditionnels », c'est-à-dire des partisans d'une aide automatique sans condition d'attribution. Pour eux, l'insertion ne devrait pas s'entendre comme une contrepartie imposée au bénéficiaire, mais plutôt comme un élément à part entière de la prestation, accordé en même temps qu'elle.

Enfin, deux autres groupes dénoncent les effets pervers des aides aux plus défavorisés: les uns (19%) critiquent les bénéficiaires eux-mêmes, qui, pensent-ils, pourraient s'insérer s'ils le voulaient; les autres (15%) contestent l'utilité même de la prestation. Mais ces deux derniers groupes sont minoritaires dans la population. En vérité, nos concitoyens sembleraient, cette année, faire un peu moins cas des risques de déresponsabilisation du RMI. Il reste que la montée de la solidarité avec les plus démunis s'est accompagnée d'une dénonciation accrue des fausses déclarations sur d'autres prestations, peut-être celles qui paraissent éventuellement moins contrôlées que le RMI qui, lui, est versé « sous conditions » (la contrepartie sous forme d'efforts d'insertion). C'est peut-être ce qui explique la relative unanimité de la population sur l'existence de la condition d'insertion du RMI.

INTRODUCTION

Au cours des décennies 1970 et 1980, les politiques sociales, et notamment les aides à la famille ou aux groupes de population défavorisés, se sont profondément modifiées : on a vu, en particulier, se multiplier le nombre et le type de prestations. Deux évolutions majeures, parmi d'autres, méritent d'être rappelées ici : la création et le développement de prestations familiales soumises à condition de ressources, l'instauration du Revenu Minimum d'Insertion (RMI).

De fait, les différents organismes intervenant dans le domaine ont dû s'adapter à une nouvelle palette de prestations et les Caisses d'Allocations Familiales, en particulier, ont dû faire face à une montée des besoins sociaux, à un élargissement de leurs responsabilités, dans un contexte caractérisé aussi par une nécessité de rigueur budgétaire accrue. De « nouveaux » rapports - ou des rapports différents - se sont donc instaurés entre le prestataire de services et les bénéficiaires, ceux-ci souhaitant toujours davantage d'informations et de conseils spécifiques. C'est probablement la raison pour laquelle, au même titre qu'on s'interroge sur le sentiment que les Français peuvent avoir sur les prestations familiales, sur leurs objectifs, sur leur mode de distribution ou sur les bénéficiaires, il devient tout aussi important de connaître le degré de satisfaction ou de mécontentement des allocataires sur les services rendus par les Caisses.

Les réponses à cette interrogation sont d'autant plus intéressantes que ce sont aussi les Caisses d'Allocations Familiales qui sont chargées de la gestion du RMI, prestation à laquelle les Français sont particulièrement sensibles. Il est vrai que la montée de l'exclusion et de la pauvreté, l'évolution préoccupante du chômage et la médiatisation de ces phénomènes conduisent à s'interroger sur la façon dont nos concitoyens voient aujourd'hui les actions menées envers les plus démunis, et notamment sur la connaissance qu'ils ont du RMI. Comment les Français perçoivent-ils cette allocation? Leur paraît-elle suffisante, efficace pour atteindre ses objectifs de lutte contre la pauvreté? Est-elle indispensable à ses bénéficiaires? Est-elle bien dimensionnée? Quelles sont les défaillances perçues du système actuel? Voilà quelques-unes des questions auxquelles la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) a souhaité obtenir cette année des éléments de réponse.

Des questions sur ces différents sujets ont donc été insérées dans la vague de début 1995 de l'enquête du CREDOC sur « les Conditions de vie et les Aspirations des Français ». Elles portent sur la satisfaction des allocataires à l'égard de leur Caisse d'Allocations Familiales, sur la perception que les Français ont de certains éléments de la politique familiale et sur leurs opinions concernant le RMI et le traitement de la pauvreté. Certaines de ces interrogations avaient déjà été posées dans le passé : l'analyse de l'évolution des réponses permet donc de mettre en évidence quelques évolutions ou inflexions récentes de l'opinion.

La première partie du rapport est consacrée aux prestations familiales. Elle est divisée en trois sections :

- La première porte sur la satisfaction des allocataires à l'égard de leur Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Elle vise d'une part, à fournir une évaluation globale des services rendus par les CAF, et d'autre part, à établir un jugement moyen sur quelques-uns des aspects de ces services, notamment l'accueil, le calcul des prestations ou les contacts avec les usagers.
- La seconde vise à déterminer la perception qu'ont les Français de l'objectif principal actuel des prestations familiales.
- Enfin, la troisième section cherche à connaître le sentiment de la population sur le fonctionnement actuel du système des prestations familiales et sur d'éventuelles modifications qui pourraient lui être apportées. Que pensent nos concitoyens du principe d'imposition de ces prestations ? Apprécient-ils leur multiplicité ou dénoncent-ils plutôt la complexité du système ? Ont-ils le sentiment que beaucoup de gens font de fausses déclarations pour bénéficier de ces allocations ? La part des prestations familiales accordée aux plus défavorisés est-elle, selon eux, trop importante ?

La deuxième partie traite des opinions portées par les Français sur le Revenu Minimum d'Insertion. Quelle vision ont-ils de cette prestation ? Comment jugent-ils son niveau actuel, suffisant ou insuffisant ? Trouvent-ils normal que le versement du RMI soit conditionné par des efforts d'insertion ?

Cette partie est également consacrée à l'analyse de l'appréciation portée par nos concitoyens sur l'efficacité et l'utilité de la prestation pour ses bénéficiaires : les Français croient-ils en la capacité des RMIstes à s'insérer professionnellement ? Comment voient-ils l'aide apportée : comme le coup de pouce nécessaire pour s'en sortir, ou plutôt comme une prestation désincitative à la recherche d'un emploi ?

En tout état de cause, la synthèse effectuée en fin de seconde partie, et réalisée à partir de l'ensemble des opinions recueillies sur le RMI, permet de mieux comprendre la signification accordée par les Français à chacune de leurs réponses. Elle met en évidence l'existence de six groupes différents de Français, adoptant des positions bien distinctes sur ces sujets.

Un chapitre introductif, visant à situer l'importance relative accordée par les Français aux prestations familiales, précède les deux parties principales du rapport¹.

Rappelons que l'enquête a été réalisée en Décembre 1994 - Janvier 1995, en face à face, auprès d'un échantillon de 2005 personnes, représentatif de la population âgée de 18 ans et plus. Les enquêtés ont été sélectionnés selon la méthode des quotas. Ces quotas (région, taille d'agglomération, âge, sexe, PCS) ont été calculés d'après les résultats du dernier recensement disponible. Afin d'assurer la représentativité par rapport à la population nationale, un redressement a été effectué à partir des variables suivantes : âge, sexe, PCS et taille d'agglomération.

Notons enfin que, compte tenu de la taille de l'échantillon enquêté, tout écart de un à deux points dans les pourcentages de réponses ne peut être considéré comme significatif.

On trouvera par ailleurs, à l'annexe 3, quelques éléments d'analyse des opinions concernant la question de l'aide favorisant l'arrêt temporaire d'activité des mères de jeunes enfants.

Les prestations sociales à augmenter en priorité

Depuis 1992, le questionnaire d'enquête comporte une double interrogation permettant d'apprécier l'importance relative que nos concitoyens accordent à chacune des prestations sociales. Lesquelles faut-il augmenter en priorité? Au détriment de quelles autres? Les réponses à ces questions permettent de mieux mesurer l'importance attribuée par les Français à l'aide à la famille.

I - Les prestations familiales, les retraites et le RMI sont les trois prestations sociales à augmenter en priorité

Les prestations familiales restent, cette année encore, de toutes les prestations sociales, celles que les Français souhaitent voir augmenter en priorité : c'est le sentiment d'un peu plus d'une personne sur cinq (tableau 1). Néanmoins, celles-ci sont moins souvent citées en début 1995 qu'elles ne l'étaient il y a un an (21%, contre 24% en 1994).

Les prestations familiales sont désormais suivies d'assez près par deux autres types d'aides : les retraites d'une part, le RMI d'autre part ; elles obtiennent respectivement 18% et 17% des suffrages.

Les prestations de chômage occupent la quatrième position de la hiérarchie, avec 14% des réponses. Les prestations maladie passent cette année la « barre des 10% », avec une augmentation des citations de 2 points par rapport à 1994. Enfin, ce sont les prestations logement et les pensions d'invalidité que nos concitoyens envisagent le moins d'augmenter.

L'observation des réponses apportées à cette question depuis 1992 fait ressortir quatre évolutions majeures :

- Les Français sont moins nombreux à demander une augmentation des aides à la famille (leur part a baissé de 5 points en quatre ans), même s'ils accordent toujours à la politique familiale la première place dans la hiérarchie des prestations sociales à augmenter prioritairement.
- Cette même tendance à la diminution des citations se retrouve pour les prestations vieillesse (- 3 points).
- En revanche, devant les difficultés économiques et l'accroissement du nombre de chômeurs, l'intérêt des Français s'est sensiblement accru en faveur des prestations chômage (+6 points).
- Enfin, nos concitoyens ne sont pas non plus insensibles au développement de la « grande pauvreté » : au fil des ans, les adeptes d'une augmentation du RMI s'accroissent (+4 points en trois ans).

Tableau 1

Les prestations à augmenter en priorité¹

(en %)

Classement par ordre décroissant des réponses de 1995	Début 1992	Début 1993	Début 1994	Début 1995	Evolution 1995/1992
. Prestations familiales	25,7	25,7	24,4	20,6	- 5,1
. Prestations vieillesse, retraites	21,1	18,2	16,6	17,9	- 3,2
. Revenu Minimum d'Insertion	13,2	17,0	18,0	17,3	+ 4,1
. Prestations de chômage	7,9	9,9	14,8	14,0	+ 6,1
. Remboursements maladie de la Sécurité Sociale	12,6	9,9	8,7	10,6	- 2,0
. Prestations logement	6,9	5,6	6,5	8,3	+ 1,4
. Pensions d'invalidité ou d'handicap	8,5	8,2	7,3	7,7	- 0,8
. Ne sait pas	4,2	5,5_	3,7	3,6	-
. Total	100,0	100,0	100,0	100,0	-

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Observons quelles sont les catégories de population qui ont le plus contribué, dans la période, à accentuer chacune des quatre évolutions évoquées.

¹ Le libellé exact de la question est le suivant : "Si parmi les prestations sociales suivantes, l'on devait, aujourd'hui, en diminuer une au profit d'une autre, laquelle augmenteriez-vous en priorité?"

1 - Les deux prestations auxquelles les Français attachent maintenant moins d'importance relative

1.1 - Les prestations familiales

Rappelons-le, les prestations familiales restent la prestation sociale à laquelle les Français paraissent le plus attachés¹. Leur taux de citations a cependant globalement diminué. Toujours est-il que certaines catégories de population ont plus que les autres contribué à cette baisse : il s'agit des personnes appartenant à des milieux peu favorisés (ouvriers, employés, bas revenus, chômeurs), des jeunes (moins de 35 ans), des étudiants, des diplômés (Bac ou supérieur), et des personnes ayant à charge soit un seul enfant, soit trois enfants et plus (tableau 2).

D'autre part - ce qui est plus surprenant -, moins nombreux sont les allocataires qui proposent une augmentation des prestations familiales. En réalité, sous la dénomination « allocataires », sont comptabilisées non seulement les personnes qui touchent des allocations familiales, mais aussi celles qui perçoivent une allocation-logement. De fait, si la sensibilité des allocataires envers les prestations familiales s'est amoindrie, en revanche, celle concernant les prestations de logement s'est accrue.

D'ailleurs, une bonne partie des groupes de population décrits ci-dessus, c'est-à-dire ceux qui montrent aujourd'hui un intérêt moindre pour les prestations familiales, ont manifesté sur la période 1992-1995 un plus fort attachement aux prestations de logement; il est vrai que ces aides les concernent peut-être plus directement (c'est le cas des ouvriers, des chômeurs, des étudiants et des chargés de famille). D'autre part, devant la montée du nombre de chômeurs et des « pauvres », les priorités se portent moins maintenant vers les politiques familiales qu'il y a quelques années : on relève ainsi, dans ces catégories de population, un désir accru de voir augmenter le RMI ou les prestations de chômage.

Cependant, parmi les groupes concernés (tableau 2), certains continuent de considérer plus souvent qu'en moyenne que ce sont les prestations familiales qu'il faut augmenter en priorité: c'est le cas, en particulier, des personnes les plus directement concernées par ce type d'aides, c'est-à-dire les allocataires, les personnes ayant à charge plusieurs enfants de moins de 16 ans, et les 25-39 ans.

¹ Signalons que, par ailleurs, 67% des Français considèrent, au début 1995, que les prestations destinées aux familles sont globalement insuffisantes. 62% des allocataires le pensent aussi.

Tableau 2

Les catégories citant moins souvent les prestations familiales comme prestations à augmenter en priorité (évolution 1992-1995)

(en %)

	Début	Evolution
	1995	1995/1992
. Etudiant	17,5	- 16
. A trois enfants ou plus à charge	39,6	- 15
. Moins de 25 ans		- 13
. A un seul enfant à charge	19,5	- 11
. Possède le Bac ou un diplôme technique de même niveau		- 10
. Employé		- 9
. Ouvrier	22,4	- 9
. Chômeur	19,3	- 9
. Dispose, dans son foyer, d'un revenu mensuel inférieur à 6000 F	14,7	- 9
. Allocataire de prestations familiales		- 8
. Possède un diplôme du supérieur	19,8	- 8
. 25 à 39 ans	28,4	- 7
Ensemble de la population	20,6	- 5

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Exemple de lecture : au début 1995, 17,5% des étudiants pensent qu'il est préférable d'augmenter les prestations familiales en priorité ; leur taux de citations a diminué de 16 points par rapport à 1992, contre -5 points dans l'ensemble de la population.

En revanche, les retraités, les personnes de plus de 60 ans, les non-diplômés, les travailleurs indépendants et les individus ayant deux enfants à charge, manifestent un désir contraire : ils sont plus nombreux maintenant qu'en 1992 à proposer une augmentation des prestations familiales.

1.2 - Les prestations-vieillesse

Les retraites ont, elles aussi, été moins souvent citées en 1995 comme prestations à augmenter (-3 points). Quels groupes de population sont devenus moins sensibles à la hausse de telles prestations? La réponse figure au tableau 3. On remarque que c'est surtout le cas :

* des personnes le plus directement concernées par ce type d'allocations : les retraités, les plus de 65 ans. Cela paraît quelque peu surprenant de leur part ; en réalité, ils ont, dans la période, été relativement plus attirés par un autre type de prestation : les remboursements maladie de la Sécurité Sociale. Les personnes de plus de 65 ans ont en effet accru, dans la période, leur désir d'augmenter les prestations maladie, alors que dans le même temps ces prestations ont vu diminuer leur taux

global de citations. Mais ils se sont également davantage tournés vers les prestations familiales : est-ce le signe d'une solidarité accrue envers les jeunes générations ?

* des parisiens, des couples ayant un seul enfant, et des individus aux revenus moyens-bas. Deux motivations semblent guider leur choix ; ce sont d'ailleurs les mêmes que celles observées chez les individus qui ont restreint leur intérêt pour les prestations familiales (cf. ci-dessus). D'une part, les contraintes financières ont certainement incité ces personnes à faire des choix correspondant davantage à leurs intérêts du moment : elles demandent, en effet, plus souvent une augmentation des prestations de logement. D'autre part, l'accroissement de la sensibilité des Français à l'aide aux populations défavorisées se traduit, dans ces groupes, par le souhait d'une augmentation des prestations destinées aux plus démunis (RMI).

Tableau 3
Les catégories citant moins souvent les prestations vieillesse comme prestations à augmenter en priorité (évolution 1992-1995)

(en %)

	Début	Evolution
	1995	1995/1992
. Vit à Paris ou dans l'agglomération parisienne	12,9	- 11
. A un seul enfant à charge	10,8	- 8
. Dispose, dans son foyer, d'un revenu mensuel compris entre		
6000 et 10 000 F	16,4	- 8
. Retraité	29,4	- 7
. 65 ans et plus	30,9	- 7
. Est seul dans son foyer	23,7	- 6
-		
Ensemble de la population	17,9	- 3

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Exemple de lecture : au début 1995, 12,9% des parisiens pensent qu'il est préférable d'augmenter les prestations vieillesse en priorité ; leur taux de citations a diminué de 11 points par rapport à 1992, contre -3 points dans l'ensemble de la population.

2 - Les deux prestations auxquelles les Français attachent maintenant davantage d'importance relative

2.1 - Les prestations de chômage

La proposition d'augmenter les prestations de chômage est celle qui connaît la plus forte évolution positive entre 1992 et 1995 : + 6 points en quatre ans. Ce sont notamment les catégories les plus préoccupées par les problèmes du chômage qui proposent davantage de les accroître : les ouvriers, les jeunes de moins de 25 ans, particulièrement les

étudiants, les personnes peu diplômées (BEPC) et celles disposant de bas revenus (tableau 4). Les chômeurs, en revanche, n'ont pas particulièrement accru ce choix dans la mesure où déjà en 1992, ils étaient sur-représentés, par rapport aux autres catégories sociales, parmi les partisans de l'augmentation des prestations-chômage.

La demande s'est également accrue sur ce sujet chez les parisiens, les hommes et les familles nombreuses. Ici aussi, les situations et intérêts personnels des individus motivent sans doute une partie des choix : il est certainement plus difficile, en cas de chômage, de subvenir aux besoins d'une famille nombreuse ; d'autre part, les hommes acceptent peut-être moins facilement la situation de chômage, notamment s'ils sont les seuls actifs au sein de leur foyer.

Tableau 4

Les catégories citant de plus en plus les prestations-chômage comme prestations à augmenter en priorité (évolution 1992-1995)

(en %)

	Début	Evolution
	1995	1995/1992
. Etudiant	24,4	+ 14
. Moins de 25 ans	25,6	+ 13
. Ouvrier		+ 12
. Vit à Paris ou dans l'agglomération parisienne		+ 9
. Dispose, dans son foyer, d'un revenu mensuel inférieur à 6000 F		+ 9
. Homme		+9
. Vit dans un foyer comprenant quatre personnes ou plus	29,8	+8
. Possède le BEPC ou un diplôme technique de même niveau		+8
Ensemble de la population	14,0	+ 6

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Exemple de lecture: au début 1995, 24,4% des étudiants pensent qu'il est préférable d'augmenter les prestations de chômage en priorité; leur taux de citations a augmenté de 14 points par rapport à 1992, contre +6 points en moyenne.

2.2 - Le RMI

L'accroissement de la sensibilité des Français à l'aide aux populations les plus défavorisées¹ se confirme dans la hausse sensible du nombre de voix proposant une augmentation prioritaire du RMI (+4 points entre 1992 et 1995).

Ici aussi, certains groupes de population affichent des variations positives plus fortes (tableau 5) : ce sont plus souvent des catégories de niveau socio-culturel assez élevé, notamment des cadres supérieurs, des indépendants et des personnes plutôt diplômées.

Les parisiens également paraissent plus convaincus qu'en moyenne de la nécessité d'accroître le RMI, ainsi que les personnes d'un certain âge (40-60 ans) et celles disposant d'un revenu somme toute assez moyen (6000 à 10000 F par mois). Les personnes ayant à charge un seul enfant et les chargés de familles nombreuses (trois enfants ou plus) proposent aussi plus souvent d'augmenter le RMI.

Tableau 5

Les catégories citant de plus en plus le RMI
comme prestation à augmenter en priorité (évolution 1992-1995)

(en %)

	Début	Evolution
	1995	1995/1992
. A un seul enfant à charge	21,3	+9
. A trois enfants ou plus à charge	15,1	+9
. Indépendant	20,3	+9
. Vit à Paris ou dans l'agglomération parisienne	18,2	+8
. Cadre supérieur		+7
. Etudiant		+ 7
. Dispose, dans son foyer, d'un revenu mensuel compris entre		
6000 et 10 000 F	19,3	+ 7
. 40-59 ans	18,9	+ 7
. Possède le Bac ou un diplôme technique de même niveau	24,7	+ 7
. Ensemble de la population	17,3	+ 4

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Exemple de lecture: au début 1995, 21,3% des personnes ayant un seul enfant à charge pensent qu'il est préférable d'augmenter le RMI en priorité; leur taux de citations a augmenté de 9 points par rapport à 1992, contre +4 points en moyenne.

^{1 «} Le traitement de la pauvreté et de l'exclusion » constitue aujourd'hui, chez les Français, le sujet social qui les préoccupe le plus. Cf. G.Hatchuel, « La dépendance des personnes âgées », Informations Rapides, Ministère des Affaires Sociales (SESI), N°66, Novembre 1995. Voir à ce sujet le tableau A12 à l'annexe 2.

II - Les prestations de logement restent, de loin, celles que les Français souhaitent diminuer en priorité

L'augmentation prioritaire des prestations familiales, des retraites et du RMI devrait se faire, selon les Français, principalement au détriment des **prestations de logement**: 29% de nos concitoyens seraient prêts à les voir réduites (tableau 6). Ce sont ensuite les remboursements maladie de la Sécurité Sociale (16%) que nos concitoyens seraient prêts à sacrifier. Les variations sont ici relativement faibles par rapport au début 1994.

Notons cependant - contrepartie logique de la question précédente - que les Français sont de moins en moins favorables depuis trois ans à ce que les prestations chômage et le RMI soient diminués (respectivement -6 et -4 points entre 1992 et 1995), tandis qu'ils sont un peu plus souvent prêts à réduire les prestations familiales et les retraites (respectivement +5 et +4 points).

Tableau 6
Les prestations à diminuer en priorité¹

(en %)

Classement par ordre décroissant des réponses de 1995	Début 1992	Début 1993	Début 1994	Début 1995	Evolution 1995/1992
. Prestations logement	26,6	29,6	28,7	29,1	+ 2,5
. Remboursements maladie de la Sécurité Sociale	15,7	16,7	17,1	16,2	+ 0,5
. Prestations familiales	8,5	9,0	11,0	13,4	+ 4,9
. Prestations vieillesse, retraites	7,1	8,0	11,4	10,8	+ 3,7
. Revenu Minimum d'Insertion	11,0	9,3	7,5	6,8	- 4,2
. Prestations de chômage	12,6	11,0	7,3	6,4	- 6,2
. Pensions d'invalidité ou d'handicap	4,5	3,8	5,6	5,0	+ 0,5
. Ne sait pas	14,0	12,6	11,4	12,3	
. Total	100,0	100,0	100,0	100,0	

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

On peut calculer, pour chaque prestation, l'écart entre le nombre de personnes qui souhaitent la voir augmenter et le nombre de celles qui préfèrent, au contraire, la voir diminuer (tableau 7). L'écart négatif le plus élevé concerne toujours les prestations de logement (écart négatif de 21 points au début 1995) : il s'agit des aides que le plus grand nombre de Français sont finalement prêts à sacrifier.

¹ Le libellé exact de la question est le suivant : "Si parmi les prestations sociales suivantes, l'on devait, aujourd'hui, en diminuer une au profit d'une autre, laquelle diminueriez-vous en priorité?"

A l'opposé, l'écart positif le plus élevé concerne maintenant le RMI (+ 11 points), suivi par les prestations de chômage (+ 8 points), les prestations familiales et celles relatives à la vieillesse (+ 7 points chacune).

Mais, alors que les soldes positifs du RMI et des aides au chômage sont restés stables entre 1994 et 1995, celui des prestations familiales a fortement baissé (il est passé de +13 à +7 points entre 1994 et 1995) ; à l'inverse, celui des prestations-vieillesse s'est accru légèrement.

Autrement dit, le RMI et les allocations chômage confirment leur évolution favorable de ces deux dernières années. Par contre, les prestations familiales ont subi cette année une variation défavorable, au bénéfice relatif des retraites et des remboursements maladie. Ainsi peut-on affirmer que si les prestations familiales restent, pour les Français, en tête des prestations à augmenter en priorité, leur position s'effrite et est désormais moins consensuelle.

Tableau 7

Ecarts entre les pourcentages de ceux qui souhaitent augmenter une aide et de ceux qui souhaitent la diminuer

(en %) Début Début Début Début 1995 1993 1994 1992 + 10,5 . Revenu Minimum d'Insertion 2,2 + 7,7 + 10.5+ 7,6 7,5 4,7 1,1 . Prestations de chômage..... +13,3+ 7,2 +16,7+17,2Prestations familiales 5,2 + 7.1 +10,2+14.0. Prestations vieillesse, retraites 1,7 + 2.7 . Pensions d'invalidité ou d'handicap..... 4,0 4,4 5,6 3,1 6,8 8,4 Remboursements maladie de la Sécurité Sociale... 22,2 20,8 - 19,7 24.0 . Prestations logement

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Exemple de lecture: L'écart entre le pourcentage d'individus favorables à l'augmentation du Revenu Minimum d'Insertion et le pourcentage de ceux qui sont favorables à sa diminution est de +10,5 points au début 1995.

Il reste que, comme en début 1994, les arbitrages que font les individus entre les différentes prestations sociales apparaissent globalement liés au désir de pouvoir en bénéficier directement¹. Ainsi, on opte plus fréquemment (tableau 8):

- pour l'augmentation des prestations familiales lorsqu'on a des enfants,
- pour celle des prestations vieillesse, lorsqu'on est âgé et retraité,
- pour la hausse des prestations de logement, lorsqu'on est jeune et parisien,
- pour l'augmentation des prestations chômage, lorsqu'on est sans emploi.

¹ On trouvera le détail de cette analyse dans le rapport du *CREDOC* intitulé « *Prestations familiales, modes de garde et relations parents/grands enfants* », C. Duflos, A. Dufour, AD. Kowalski, sous la direction de G.Hatchuel, N°156, Décembre 1994.

Tableau 8 Principales catégories sur-représentées parmi les personnes ayant cité chacune des prestations comme celle à augmenter en priorité (Début 1995)

(2321 277 37	(en %)
Souhaite qu'on augmente en priorité	
	20,6
les prestations familiales : A au moins un enfant de moins de 16 ans à charge	29,0
dont: * deux enfants	36,3
	39,6
* trois enfants ou plus	28,4
. 25-39 ans	•
dont : femme de cet âge	30,5
. Allocataire de prestations familiales	28,0
. Dispose, dans son foyer, d'un revenu mensuel par personne inférieur à 3000 F.	26,4
les prestations vieillesse, retraites :	17,9
. 60 ans et plus	31,1
. Retraité	29,4
Non diplômé	25,4
. Dispose, dans son foyer, d'un revenu mensuel inférieur à 6000 F	23,7
. N'a pas d'enfant à charge	21,9
-	17,3
• Je RMI :	27,1
. Etudiant	27,1
. Diplômé du Bac ou du supérieur	
. Appartient à un foyer comprenant trois personnes	22,5
. Chômeur	22,1
. Moins de 25 ans	22,0
. Cadre moyen ou supérieur	21,4
. Dispose, dans son foyer, d'un revenu mensuel supérieur à 15 000 F	20,4
. Indépendant	20,3
• les prestations chômage :	14,0
. Moins de 25 ans	25,6
. Etudiant	24,4
. Chômeur	19,6
. Ouvrier	18,7
. Vit en HLM, ILN	18,4
. VII OH HEMI, HEM	
 les remboursements maladie de la Sécurité Sociale : 	10,6
. Employé	12,4
. Femme au foyer	12,3
. 65 ans et plus	12,2
les prestations logement :	8,3
. Ouvrier	12,8
. Vit à Paris ou dans l'agglomération parisienne	12,4
. 25-34 ans	12,3
. Cadre moyen ou supérieur	12,3
. Diplômé du supérieur	11,8
. Allocataire de prestations familiales	11,2
•	
• les pensions d'invalidité ou d'handicap :	7,7
. 50-64 ans	13,1
. Vit seul	11,6
. Retraité	10,6

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995.

Exemple de lecture : au début 1995, 29% des personnes ayant au moins un enfant à charge pensent qu'il est préférable d'augmenter en priorité les prestations familiales, contre 20,6% des Français.

Cependant, les choix de nos concitoyens ne sont pas uniquement le reflet de leurs motivations personnelles. L'analyse révèle en effet que les Français se montrent chaque année plus fortement solidaires envers les catégories les plus défavorisées (RMIstes, chômeurs). Relevons, par exemple, que les partisans d'un accroissement du RMI ne sont pas toujours les personnes qui pourraient en bénéficier. Si parmi eux, on trouve davantage de jeunes de moins de 25 ans, d'étudiants et de chômeurs, les catégories les plus aisées (cadres, hauts revenus, diplômés du supérieur) sont également plus souvent qu'en moyenne favorables à l'augmentation de cette prestation. C'est aussi le cas des travailleurs indépendants, ou des personnes âgées de 25 à 39 ans. Ces résultats viennent confirmer la montée, ces dernières années, de l'exigence de solidarité envers les plus démunis et la volonté de nos concitoyens que les pouvoirs publics agissent davantage dans ce domaine (phénomène que l'on analyse dans la deuxième partie de ce rapport).

PREMIERE PARTIE

OPINIONS SUR LES PRESTATIONS FAMILIALES ET LES SERVICES RENDUS PAR LES CAF

PREMIERE PARTIE

OPINIONS SUR LES PRESTATIONS FAMILIALES ET LES SERVICES RENDUS PAR LES CAF

Depuis plusieurs années, le CREDOC suit les opinions et attitudes des Français vis-à-vis des prestations familiales. Ainsi, chaque vague d'enquêtes donne lieu à des investigations ponctuelles, consacrées à un ou plusieurs thèmes précis relevant, en tout ou partie, des politiques de la famille : citons, par exemple, pour les dernières années, les problèmes de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale¹, les modes de garde ou les relations parents/grands enfants².

Deux sujets ont fait l'objet cette année d'une volonté d'actualisation : quel objectif les Français pensent-ils que les prestations familiales poursuivent aujourd'hui ? Quelles sont leurs opinions sur certains aspects du fonctionnement du système d'aide à la famille (imposition éventuelle des prestations, complexité du système, fraude...) ? C'est aux réponses à ces questions qu'est consacrée cette première partie³.

Un thème nouveau a cependant été introduit cette année pour la première fois dans notre enquête : il concerne les jugements portés par les allocataires sur leurs Caisses d'Allocations Familiales. Certes, les premiers éléments collectés restent encore partiels dans la mesure où ils ne couvrent qu'une partie du champ des services offerts par les CAF; mais ils permettent de formuler quelques éléments d'appréciation sur l'image actuelle des Caisses auprès des allocataires.

¹ Cf. « Opinions sur les prestations familiales et sur la conciliation vie professionnelle-vie familiale », F.Berthuit, A.Dufour, sous la direction de G.Hatchuel, Collection des rapports du CREDOC, N°141, Décembre 1993.

² Cf. « Prestations familiales, modes de garde et relations parents/grands enfants », C.Duflos, A.Dufour, AD.Kowalski, sous la direction de G.Hatchuel, Collection des rapports du CREDOC, N°156, Décembre 1994.

³ Ces thèmes ont, pour une partie d'entre eux, été déjà abordés au début 1992. Cf. « Les Français face aux politiques familiales au début 1992 », F.Berthuit, F.Talamon, sous la direction de G.Hatchuel, Collection des rapports du CREDOC, N°122, Septembre 1992.

Ces différents thèmes seront abordés en trois sections successives :

- La première porte sur la satisfaction des allocataires à l'égard de leur Caisse d'Allocations Familiales. Elle permet de fournir une évaluation globale des CAF et d'analyser quelques-uns des jugements formulés sur divers aspects du fonctionnement des Caisses (accueil, contacts, retards éventuels dans les prestations, ...). En tout état de cause, les allocataires sont plutôt globalement satisfaits des services rendus, même si quelques nuances doivent être apportées à ce jugement global.
- La seconde section vise à déterminer la perception qu'ont les Français de l'objectif principal actuel des prestations familiales. Elle montre que nos concitoyens n'ont pas une vue précise et unanime de l'objectif visé. En tout état de cause, l'identification des prestations familiales à une aide visant à compenser les charges relatives à l'enfant (jeune ou non) s'est accrue, tandis que l'idée qu'elles permettraient de soutenir la natalité a perdu de son importance.
- La troisième section analyse le sentiment des Français sur quelques aspects du fonctionnement actuel du système des prestations familiales et sur certaines modifications qui pourraient lui être apportées. Quatre thèmes y sont successivement analysés :
 - * Le premier concerne le principe d'imposition des prestations familiales : nos concitoyens y sont-ils favorables ? La réponse sur ce point est clairement négative.
 - * Le deuxième thème a trait à la complexité du système et aux modes de calcul des prestations : les Français apprécient-ils la multiplicité des prestations familiales ou préféreraient-ils plutôt que le système soit moins complexe ? La population est sur ce point très partagée.
 - * Le troisième thème porte sur la « fraude aux prestations ». Force est en effet de constater que de plus en plus de Français (60% aujourd'hui) estiment qu'il y a « beaucoup de gens qui font de fausses déclarations pour toucher ces prestations ». A vrai dire, cette opinion n'est pas sans lien avec celle relative à la complexité du système.
 - * Enfin, le dernier sujet a trait à la répartition des prestations familiales : la part accordée aux plus défavorisés est-elle, selon les Français, trop importante ? Une moitié de la population pense que ce n'est pas le cas. Il reste que le nombre de ceux qui le croient sont un peu plus nombreux cette année (34%).

Section 1

La satisfaction des allocataires à l'égard de leur Caisse d'Allocations Familiales

Cette année, la CNAF a souhaité insérer dans l'enquête quelques questions portant sur la satisfaction des allocataires à l'égard de leur Caisse d'Allocations Familiales. A côté d'une question générale visant à mesurer la satisfaction globale des prestataires vis-à-vis des services rendus par leur CAF, une série de propositions leur a été soumise, leur permettant d'exprimer un jugement sur plusieurs des services rendus par les Caisses.

Bien entendu, ces questions de satisfaction n'ont été posées qu'aux seuls allocataires de prestations familiales.

I - Quelques éléments de cadrage général sur les allocataires de prestations familiales

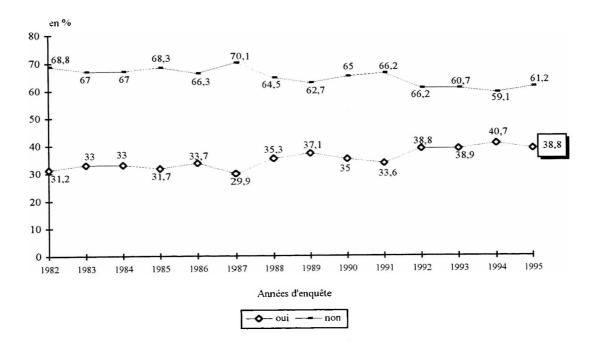
L'enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français » n'a pas pour objet de comptabiliser de façon précise le nombre de Français bénéficiant de prestations familiales ou d'allocation-logement ; elle permet néanmoins d'évaluer leur poids dans l'ensemble de la population, et de suivre son évolution depuis près d'une quinzaine d'années.

Au début 1995, environ quatre Français sur dix (39% exactement) déclarent toucher des prestations familiales ou de logement. Cette proportion est très proche de celle de l'année dernière, même si elle est en léger recul : 41% de la population avaient déclaré bénéficier de telles prestations il y a un an (cf. graphique 1).

En tout état de cause, on constate que depuis le début des années 80, la proportion d'allocataires suit une courbe croissante : de 31 % au début 1982, elle a gagné 8 points en treize ans. Cette progression est liée à la création et à l'élargissement d'un certain nombre d'allocations ces dernières années.

Graphique 1

Vous, ou votre foyer, touchez-vous actuellement des prestations familiales ou une allocation-logement (y compris APL) ?



Source: CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Les caractéristiques distinctives des allocataires sont évidemment très proches, sinon identiques, à celles mises en évidence l'an dernier : les bénéficiaires de prestations familiales ou d'allocation-logement se caractérisent essentiellement par le fait qu'ils ont très souvent des enfants à charge et que leur situation financière et sociale est moins bonne qu'en moyenne (tableau 9) :

- Les trois quarts des prestataires ont en effet des enfants de moins de 16 ans à leur charge; 18% d'entre eux ont trois enfants de cet âge ou plus.
- Le revenu dont ils bénéficient est assez faible : ainsi, 46% d'entre eux disposent dans leur foyer d'un revenu par personne inférieur à 4 000 Francs (contre 31% en moyenne). Ils sont plus souvent ouvriers, employés ou chômeurs, et 53% d'entre eux sont locataires de leur logement, la moitié résidant d'ailleurs en HLM.

Tableau 9 Quelques caractéristiques distinctives des bénéficiaires de prestations familiales (début 1995)

(en %)

		(011 70)
	% chez les allocataires	Différence par rapport à la population totale
. A au moins un enfant de moins de 16 ans à charge	75,6	+ 39
dont : 2 enfants de moins de 16 ans	31,0	+ 18
3 enfants de moins de 16 ans ou plus	17,8	+ 11
. A entre 25 et 49 ans	75,2	+ 28
. A moins de 40 ans et vit en couple avec enfant(s)	45,9	+ 25
. Est locataire de son logement	53,3	+ 16
. Dispose, dans son foyer, d'un revenu de moins de 4 000 Francs par personne (U.C.)	46,0	+ 15
. Réside dans un HLM, ILN	27,4	+ 8
. Situation professionnelle : ouvrier	22,9	+ 7
. Situation d'emploi : chômeur	16,1	+ 5
. Situation professionnelle : employé	20,5	+ 4

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995.

Exemple de lecture : 75,2% des allocataires de prestations familiales ont de 25 à 49 ans, soit 28 points de plus que la part représentée dans la population par cette tranche d'âge (les 25-49 ans représentent 47% de l'ensemble de la population).

II - Les deux tiers des allocataires sont plutôt satisfaits de leur CAF

Les Français qui bénéficient de prestations familiales ou de logement sont globalement plutôt satisfaits des services rendus par leur Caisse d'Allocations Familiales : c'est le cas des deux tiers d'entre eux. 18% en sont même « très » satisfaits (tableau 10). Signalons cependant qu'un nombre important d'allocataires (9%) ne se prononcent pas sur cette question.

La satisfaction varie légèrement selon les situations familiale, sociale et financière des allocataires, notamment en fonction de :

• La présence d'enfants dans le foyer : les chargés de famille (ceux qui ont des enfants de moins de 16 ans à charge) semblent un peu plus critiques sur les services rendus par leur CAF que les personnes sans enfants. Peut-être ont-ils plus souvent recours à ces services ; en tout état de cause, une grosse majorité d'entre eux (63%) en sont quand même satisfaits (tableau 10).

Relevons, cependant, que plus le nombre d'enfants à charge est élevé, plus la

Relevons, cependant, que plus le nombre d'enfants à charge est élevé, plus la satisfaction s'accroît : 62% des personnes ayant un seul enfant voient favorablement les services de leur CAF, contre 66% de celles en ayant au moins trois à charge. Cela relève-t-il d'une meilleure compréhension, par les familles nombreuses, du fonctionnement des CAF du fait de leur habitude des démarches effectuées pour leurs premiers enfants ? Ou bien est-ce l'aspect pécuniaire qui l'emporte : plus le nombre d'enfants à charge est important, plus le montant des prestations versées est élevé, ce qui, peut-être, se traduit par une plus grande satisfaction globale de sa CAF.

Tableau 10

Etes-vous satisfait des services rendus par votre
Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ?

- Question posée aux personnes qui bénéficient de prestations familiales, soit 38,8 % de la population -

	_		(en %)
	Ensemble	Do	nt:
	des	N'a pas d'enfants	A des enfants à
	allocataires	à charge (1)	charge
. Très satisfait	17,7	20,1	16,7
. Assez satisfait	47,9 65,	54,0	45,9 62,6
. Peu satisfait	15,9	11,4	17,1
. Pas du tout satisfait	9,8	7,4	10,2
. Ne sait pas	8,6	7,2	8,9
. Total	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995.

^{(1) 24%} des allocataires n'ont pas d'enfants à charge. Il s'agit pour un grand nombre d'entre eux de bénéficiaires de prestations de logement.

De fait, les allocataires âgés de 25 à 39 ans, plus souvent chargés de famille, sont plus critiques qu'en moyenne : c'est le cas de 29% d'entre eux (contre 26% en moyenne). Et les plus âgés des allocataires (les plus de 60 ans) sont les plus satisfaits des services rendus. Quant aux moins de 25 ans, 20% d'entre eux ne se prononcent pas sur cette question (contre 9% en moyenne) : parmi les prestations qu'ils reçoivent, c'est l'allocation de logement dont ils bénéficient le plus souvent ; peut-être ont-ils, de fait, moins l'occasion d'être en contact avec leur CAF, une fois la procédure de versement mise en place.

• Des ressources financières et de la situation professionnelle des allocataires : le degré d'insatisfaction vis-à-vis de la CAF diminue en effet quand le revenu s'élève. Ainsi, 32% des allocataires disposant, dans leur foyer, d'un revenu mensuel par personne inférieur à 4 000 Francs sont insatisfaits, contre 16% de ceux disposant de plus de 6 000 F par UC (tableau 11).

Tableau 11

La satisfaction des services rendus par la CAF, selon le revenu mensuel par personne du foyer (unité de consommation)

- Question posée aux personnes qui bénéficient de prestations familiales, soit 38,8% de la population -

(en %)

	Ensemble	Dont:				
	des	Moins de	4000 à	6000 F ou plus		
	allocataires	4 000 F (par U.C)	5999 F (par U.C)	(par U.C)		
. Satisfait	65,6	61,0	68,6	71,3		
. Pas satisfait	25,7	32,3	23,8	15,9		
. Ne sait pas	8,6	6,7	6,3	11,5		
. Total	100,0	100,0	100,0	100,0		

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995.

On retrouve ce résultat dans l'analyse des variations de la satisfaction globale en fonction de la situation professionnelle : les catégories les plus modestes (ouvriers, employés et chômeurs) sont davantage insatisfaites des services rendus que les cadres, les retraités ou les femmes au foyer (tableau 12).

Signalons cependant que, parmi les allocataires, les étudiants sont nombreux à ne pas s'être prononcés sur cette question : c'est le cas de 27% d'entre eux, contre 8% en moyenne (voir ci-dessus les remarques sur les moins de 25 ans).

Tableau 12

La satisfaction des services rendus par la CAF, selon la situation professionnelle de l'enquêté

- Question posée aux personnes qui bénéficient de prestations familiales, soit 38,8% de la population -

(en %)

						(
	Ensemble	Dont:				
	des			Cadre	Femme	
	allocataires	Ouvrier	Employé	(moyen ou supérieur)	au foyer	Retraité
. Satisfait	65,6	56,0	62,6	70,5	71,6	80,2
. Pas satisfait	25,7	37,6	32,5	18,2	24,4	11,8
. Ne sait pas	8,6	6,4	4,9	11,3	4,0	8,0
. Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995.

D'autre part, - ceci n'est pas sans lien avec nos observations sur les variations des réponses en fonction du niveau de revenus - la satisfaction vis-à-vis de sa CAF dépend de la charge que représentent, pour chacun, ses dépenses de logement : les allocataires les plus critiques face aux services des CAF sont ceux dont les dépenses de loyer représentent une « très lourde » charge ou une charge insurmontable : 42% d'entre eux déclarent, en effet, ne pas en être satisfaits (tableau 13). Autrement dit, le niveau de satisfaction semble plus lié aux difficultés budgétaires ressenties qu'au strict montant des revenus.

Tableau 13

La satisfaction des services rendus par la CAF, selon la charge représentée par les dépenses de logement

- Question posée aux personnes qui bénéficient de prestations familiales, soit 38,8 % de la population -

(en %)

	Ensemble des allocataires	Les dépenses de négligeables, petites	our son budget: une très lourde charge, ne fait pas face	
. Satisfait	65,6	74,6	62,5	51,6
. Pas satisfait	25,7	16,0	31,2	41,9
. Ne sait pas	8,6	9,5	6,3	6,5
. Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995.

^{1 38%} des allocataires qui déclarent s'imposer des restrictions sur l'alimentation et 42% de ceux qui se restreignent sur les soins médicaux se disent insatisfaits des services rendus par leur CAF (contre 26% en moyenne).

• Enfin, la satisfaction dépend de l'opinion que l'on a sur le niveau des prestations destinées aux familles : quand on juge que les prestations familiales sont insuffisantes, on est nettement plus critique sur les aides de la CAF; comme si la satisfaction des services rendus dépendait pour beaucoup du niveau du montant versé. En effet, 30% des personnes qui jugent les aides à la famille insuffisantes sont mécontentes de leur CAF, contre 15% de celles qui les estiment suffisantes.

Autrement dit, le degré d'insatisfaction est d'autant plus élevé que l'on appartient à des catégories de population peu aisées et surtout qu'on est confronté à des difficultés budgétaires. Cependant, quelle que soit leur situation, les allocataires apprécient toujours, dans leur majorité, les services rendus par leur Caisse d'Allocations Familiales.

Le sentiment d'insatisfaction vis-à-vis de sa CAF semble d'ailleurs s'intégrer dans un sentiment de mécontentement plus général. En effet, les allocataires « insatisfaits » portent plus souvent qu'en moyenne un jugement critique à l'égard de la société :

- 47% d'entre eux pensent que la société a besoin de se transformer profondément et souhaitent, pour ce faire, des réformes radicales (contre 36% de l'ensemble des allocataires);
- 37% estiment que la justice française fonctionne très mal (contre 25% en moyenne chez les allocataires);
- 30% ne trouvent pas satisfaisant leur cadre de vie quotidien (contre 21% en moyenne).

III - La satisfaction varie sensiblement en fonction des différents services rendus

Il reste que quand on détaille ce jugement global, et notamment lorsque l'on tente de cerner les contentements ou les insatisfactions des allocataires à l'égard de divers services rendus par leur Caisse d'Allocations Familiales, les résultats mettent en évidence une satisfaction beaucoup plus mitigée. L'analyse des jugements portés sur chacun des différents services permet de mieux comprendre ces « décalages » relatifs.

Sept propositions ont en effet été soumises aux enquêtés ; elles portent sur plusieurs dimensions du service : l'information, la constitution des dossiers, l'accueil, le contact par téléphone, le calcul des prestations, les délais de paiement. Elles permettent de balayer une bonne partie des démarches auxquelles sont confrontés les allocataires pour toucher leurs prestations.

Sur les sept propositions formulées, trois seulement mettent en évidence une opinion majoritairement positive (tableau 14):

- Premier élément : 62% des allocataires considèrent qu'il n'y a jamais de retard dans le versement des prestations familiales.
- Les allocataires apprécient ensuite la possibilité d'être bien renseignés sur leurs droits : un peu plus de la moitié d'entre eux (53 % exactement) pensent que « dans les CAF, on obtient des informations claires sur les droits aux prestations ».
- Enfin, 47% ne jugent pas trop compliqués les formulaires administratifs à remplir (contre 43% qui, à l'opposé, les considèrent trop complexes).

Autrement dit, la dimension juridique et administrative des relations avec les CAF semble plutôt donner satisfaction aux allocataires. Ceux-ci ne se plaignent pas non plus de retards dans le versement des prestations.

Tableau 14

Etes-vous tout à fait d'accord, assez d'accord, pas très d'accord ou pas du tout d'accord avec les affirmations suivantes ?

- Question posée aux personnes qui bénéficient de prestations familiales, soit 38,8% de la population -

(en %)

	. .	Pas	Ne sait	Total
	D'accord	d'accord	pas	2 0 0 0 0 0
	(1)	(2)	F	
. Il n'y a jamais de retard dans le versement des prestations familiales	62,4	27,0	10,7	100,0
. Dans les CAF, on obtient des informations claires sur les droits aux prestations	53,2	34,4	12,4	100,0
. Les formulaires administratifs des CAF sont trop compliqués à remplir	43,0	47,1	9,8	100,0
. On peut facilement joindre sa Caisse d'Allocations Familiales par téléphone	38,2	49,5	12,3	100,0
. Il n'y a jamais d'erreur dans le calcul des prestations familiales	33,5	51,7	14,9	100,0
Les agents des CAF mettent trop de temps à nous renseigner	56,9	30,4	12,7	100,0
. Quand on va à la CAF, on n'attend pas au guichet	8,1	65,5	26,4	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995.

En revanche, en terme de contacts avec leur Caisse, les allocataires portent des jugements plus critiques. En effet, les résultats des quatre autres propositions qui leur ont été soumises révèlent plutôt une certaine insatisfaction : elle traduit l'existence d'un sentiment que la prise de contact avec les CAF serait difficile, quel que soit le mode de relation choisi (téléphone, déplacement).

Ainsi:

- Les deux tiers des allocataires ne sont pas d'accord avec l'idée que « quand on va à la CAF, on n'attend pas au guichet ». Un grand nombre (52%) désapprouvent même complètement (« pas du tout d'accord ») cette idée.
- 57% dénoncent la lenteur du système (« les agents des CAF mettent trop de temps à nous renseigner »), et 50%, la difficulté de joindre sa CAF par téléphone.
- Enfin, une majorité est dubitative sur l'exactitude des calculs des prestations. En effet, 52% ne sont pas d'accord avec l'idée qu'« il n'y a jamais d'erreur dans le calcul des prestations familiales ».

L'attente au guichet, la lenteur du système, la difficulté de joindre sa caisse et les doutes sur l'exactitude des calculs des prestations sont donc autant d'éléments qui semblent aujourd'hui en partie altérer l'image des Caisses d'Allocations Familiales. Il convient

^{(1) (2)} Sur le détail des modalités, cf. tableau A1 à l'annexe 2.

cependant de noter que, pour chaque critère retenu, un bon tiers des allocataires voient les choses positivement, sauf dans le cas de l'attente au guichet (où le taux de non-réponses est élevé, signe que tous les allocataires ne se rendent pas à leur CAF).

Relevons d'ailleurs que ces mécontentements sur l'accueil et sur le mode de calcul des prestations sont davantage exprimés par les allocataires qui se disent « insatisfaits globalement » de leur Caisse. En effet, près de 80% d'entre eux n'apprécient pas le temps que mettent les agents à fournir les renseignements, ni l'attente au guichet, 72% n'ont pas confiance dans les calculs des prestations, et les deux tiers déclarent qu'il n'est pas facile de joindre sa CAF par téléphone (tableau 15).

Mais si les allocataires « globalement insatisfaits » sont particulièrement mécontents de ces services-là (accueil, mode de calcul), ils le sont aussi, et nettement plus que la moyenne, des informations que les CAF fournissent sur les droits aux prestations : selon eux, les informations ne sont pas claires (écart de +29 points par rapport à l'ensemble des allocataires) et les renseignements sont trop longs à obtenir (+22 points - cf. tableau 15).

Autrement dit, si l'accueil est un élément qui compte beaucoup pour les allocataires quand ils évaluent leur CAF, ils ne négligent pas pour autant l'élément « clarté de l'information » : la façon dont ils obtiennent des renseignements (clarté et rapidité) prend une place très importante dans le jugement et l'image globale de la Caisse.

Tableau 15

Le pourcentage de personnes « en accord » avec chacune des propositions formulées

			(en %)
	Ensemble des allocataires « insatisfaits » au niveau global	Ensemble des allocataires	Différence Colonne 1 - Colonne 2
. Renseignements trop longs	79	57	+ 22
. Attente au guichet des CAF	78	65	+ 13
. Erreurs dans le calcul des prestations familiales	72	52	+ 20
. Pas facile de joindre sa CAF par téléphone	65	49	+ 16
. Informations sur les droits aux prestations pas claires	63	34	+ 29
. Formulaires administratifs trop compliqués à remplir	54	47	+ 7
. Retard dans le versement des prestations familiales	36	27	+9

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995.

Exemple de lecture: parmi les allocataires insatisfaits de leur CAF au niveau global, 79% trouvent que les agents de la CAF mettent trop de temps à les renseigner, alors que c'est le cas de 57% de l'ensemble des allocataires (soit 22 points de plus que la moyenne des allocataires).

Quels prestataires critiquent quels services?

L'examen détaillé des réponses fournies aux différentes propositions formulées appelle deux remarques principales :

31

- Une forte proportion des allocataires (entre 10 et 25% des allocataires selon les propositions) ne s'est pas prononcée. Ce sont, chaque fois, plus souvent des jeunes de moins de 25 ans et des étudiants, et, dans une moindre proportion, des personnes appartenant à des catégories aisées (cadres, hauts revenus)¹. Est-ce parce que ces allocataires sont moins utilisateurs des services des CAF qu'ils n'émettent pas leur avis sur ces questions? Ou est-ce le type de prestations dont ils bénéficient qui les distinguent des autres groupes (les moins de 25 ans, par exemple, touchent essentiellement des allocations-logement)?
- D'autre part, les jugements formulés sur les différents services varient, certes, en fonction des situations familiales, sociales et financières. Mais surtout, on observe que pour la majorité des services étudiés à l'exception de deux d'entre eux, la complexité des formulaires à remplir et le respect des délais de versement des allocations -, ce sont quasiment toujours les mêmes catégories de population qui figurent parmi les plus insatisfaits². Il s'agit plus souvent :
 - des personnes de 25 à 39 ans,
 - des chargés de famille nombreuse (trois enfants ou plus à charge),
 - des employés et des ouvriers,
 - des personnes disposant de revenus assez modestes (entre 6 000 et 10 000 Francs par mois pour l'ensemble du foyer).

² Voir, à l'annexe 2, les tableaux sur la satisfaction et l'insatisfaction selon les principaux critères sociodémographiques des enquêtés, service par service.

¹ Voir, à l'annexe 2, le tableau A2 donnant, pour ces catégories de population, le taux de non-réponses à chacune des propositions.

Autrement dit, les individus qui bénéficient le plus des prestations familiales, ceux dont on peut penser qu'ils sont les plus gros utilisateurs des services des CAF, semblent donc plus critiques à l'égard de celles-ci. Cependant, la sensibilité de chacun de ces groupes d'insatisfaits les porte plus à contester tel ou tel aspect :

- Les chargés de familles nombreuses critiquent relativement plus la durée d'attente au guichet et la complexité des formulaires.
- Les ouvriers sont davantage mécontents du temps nécessaire pour obtenir les renseignements et de la complexité des formulaires.
- Les employés critiquent plus les difficultés à joindre la CAF par téléphone, les erreurs de calcul et la clarté des informations fournies.

Tableau 16

Les catégories le plus insatisfaites des différents services rendus par les CAF

Le pourcentage de personnes « en accord » avec chacune des propositions formulées

(en %)

	Ensemble			Dont:	1	
Est d'accord avec les affirmations suivantes :	des allocataires	25-39 ans	Trois enfants ou plus à charge	Employé	Ouvrier	Revenu mensuel du foyer : entre 6000 et 10000 F
. Attente au guichet des CAF	65,5	70,2	78,8	71,9	71,5	72,3
. Renseignements trop longs	56,9	62,5	65,1	60,0	67,8	60,2
. Erreur dans le calcul des PF	51,7	56,2	56,0	59,7	55,9	59,0
. Pas facile de joindre CAF par téléphone	49,5	56,0	60,9	62,1	53,6	57,2
. Formulaires trop compliqués à remplir	43,0	44,2	48,0	40,2	47,3	53,0
. Informations pas claires sur les droits	34,4	39,3	36,1	44,5	37,6	41,0
. Retard dans le versement des prestations	27,0	26,0	23,8	25,8	27,4	27,7
L		L	1005		L	

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995.

Exemple de lecture: 70,2% des allocataires de 25 à 39 ans sont d'accord avec le fait que « quand on va à la CAF, on attend au guichet », contre 65,5% de l'ensemble des allocataires.

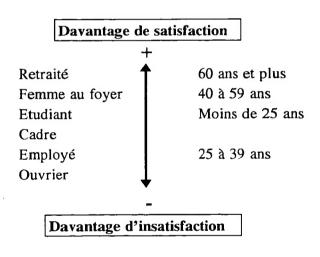
Mais, en ce qui concerne la complexité des formulaires à remplir, celle-ci est aussi davantage critiquée par les plus âgés des allocataires (60 ans ou plus), les retraités, les non diplômés, les hommes et les titulaires de bas revenus (autour de 50% de critiques).

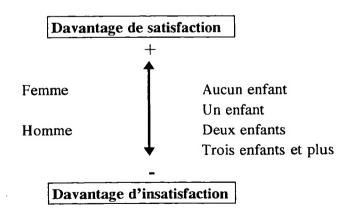
Quant aux retards de versement des prestations, ils ne sont pas tant dénoncés par les catégories évoquées ci-dessus (tableau 16) que par les moins de 25 ans (notamment les étudiants), les personnes sans enfants, les retraités et les titulaires de bas revenus, c'est-à-

dire ceux qui, probablement, touchent plutôt des allocations de logement que des allocations familiales. Les taux atteints méritent cependant citation : par exemple, 37% des moins de 25 ans et 33% des allocataires sans enfants repoussent l'idée qu'il n'y a jamais de retard dans le versement des prestations (contre 27% en moyenne).

Il est enfin intéressant de remarquer que pour une majorité de services, les hommes manifestent davantage d'insatisfaction que les femmes, sauf sur les contacts téléphoniques avec les CAF et sur le mode de calcul des prestations. Plus généralement, la prise de contact avec les CAF (par téléphone ou au guichet) semble faire l'objet de moins de critiques chez les hommes que chez les femmes : peut-être y ont-ils eux-mêmes moins souvent recours ?

Ainsi, l'image des différents services dépend du sexe des allocataires, de leur âge et de la présence d'enfants dans leur foyer, mais il est également fortement fonction de leur activité et de leur position dans l'échelle sociale (cf. schémas ci-dessous).





Cf. tableaux à l'annexe 2.

L'analyse des jugements portés sur les Caisses d'Allocations Familiales appréciés dans un cadre plus général, c'est-à-dire en fonction de la perception qu'ont les allocataires de la société actuelle et du système des prestations familiales, apporte un éclairage supplémentaire aux résultats présentés précédemment. Trois enseignements principaux s'en dégagent :

- L'image des CAF et de leurs services est fortement corrélée aux opinions générales que l'on a sur la société. Les mécontents de la société ou de leur propre situation personnelle sont aussi les insatisfaits des Caisses, et vice-versa. La projection des variables de satisfaction (globale et par rapport à différents services de la CAF) dans l'« Espace général des opinions des allocataires »¹, fait, en effet, apparaître un positionnement majoritaire le long de l'axe « satisfaction/insatisfaction ». Cette observation permet donc de relativiser l'importance du taux d'allocataires insatisfaits : les mécontents le sont en même temps à l'égard de nombreux sujets, traduisant globalement un certain « mal-être » personnel ou sociétal.
- D'autre part, la satisfaction dépend de l'opinion que l'on a sur le niveau des prestations destinées aux familles. Quand on juge que les prestations familiales sont insuffisantes, on est nettement plus critique sur les services de la CAF; comme si la satisfaction dépendait pour beaucoup du niveau du montant versé. Si cela apparaît clairement pour l'évaluation globale (le taux d'insatisfaction s'élève à 30% chez ceux qui considèrent les prestations insuffisantes, contre 15% chez ceux qui les estiment suffisantes), cela se confirme également pour chacun des services étudiés (tableau 17). Pour quatre des sept services, les écarts observés sont particulièrement importants. Ainsi, critique-t-on plus souvent l'information (clarté et rapidité), l'exactitude des calculs et l'attente au guichet quand on considère les aides familiales insuffisantes.

¹ On trouvera, à l'annexe 1, l'espace général des opinions des Français et celui des allocataires au début 1995.

Tableau 17

Le pourcentage de personnes « en accord » avec chacune des propositions formulées, selon leurs opinions sur le niveau des prestations destinées aux familles

(en %)

	Considère que familiale		Différence
	insuffisantes (1)	suffisantes (2)	(1) - (2)
. Insatisfaction globale vis-à-vis de la CAF	30	15	+ 15
. Renseignements trop longs	61	45	+ 16
. Informations sur les droits aux prestations pas claires	37	27	+ 10
. Erreurs dans le calcul des prestations familiales	54	44	+ 10
. Attente au guichet des CAF	68	58	+ 10
. Retard dans le versement des prestations familiales	29	20	+ 9
. Formulaires administratifs trop compliqués à remplir	45	38	+ 7
. Pas facile de joindre sa CAF par téléphone	51	46	+ 5

Source: CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995.

Exemple de lecture : parmi les allocataires qui jugent insuffisantes les prestations familiales, 61% trouvent que les agents de la CAF mettent trop de temps à les renseigner, alors que c'est le cas de 45% des allocataires qui considèrent suffisantes les prestations.

• Enfin, on peut noter une forte corrélation entre le sentiment que le système des prestations familiales est complexe et l'insatisfaction générée par les services rendus par les Caisses : les allocataires critiquent davantage leur CAF quand ils ne comprennent pas bien le mode de détermination des prestations.

Les taux d'« insatisfaits » observés en sont la preuve : 33 % des personnes qui pensent que le système devrait être moins complexe sont insatisfaites de leur CAF, contre 20 % de celles qui apprécient la multiplicité des prestations ; c'est aussi le cas de 29 % des allocataires qui avouent leur difficulté à savoir comment sont calculées les prestations familiales, contre 16 % de ceux pour qui le mode de calcul ne semble pas être un problème.

Ce lien entre complexité et insatisfaction est particulièrement net pour ce qui concerne les modalités d'inscription (formulaires administratifs trop compliqués) et les informations fournies (clarté et rapidité), autrement dit pour des démarches qui nécessitent de l'allocataire un « effort » de formulation (demande, écriture) et de compréhension (tableau 18). L'impression de complexité du système engendre également une suspicion d'erreurs dans les calculs (on notera en revanche que la difficulté de compréhension du mode de calcul ne produit pas le même effet).

Tableau 18

Le pourcentage de personnes « en accord » avec chacune des propositions formulées, selon leurs opinions sur la complexité du système des prestations

(en %)

	Pense que le système des prestations est trop complexe ### Ecart par		Estime que le mode de calcul est difficile à comprendre ### Ecart par	
	dans le groupe	rapport à ceux qui ne trouvent pas le système complexe	dans le groupe	rapport à ceux qui ne trouvent pas le mode de calcul difficile
. Insatisfaction globale vis-à-vis de la CAF	33	+ 13	29	+ 13
. Formulaires administratifs trop compliqués à remplir .	56	+ 22	48	+ 17
. Informations sur les droits aux prestations pas claires.	43	+ 14	39	+ 14
. Renseignements trop longs	63	+ 11	62	+ 15
. Erreurs dans le calcul des prestations familiales	57	+ 9	54	+ 4
. Retard dans le versement des prestations familiales	30	+ 5	31	+ 12
. Attente au guichet des CAF	68	+ 4	69	+ 8
. Pas facile de joindre sa CAF par téléphone	52	+ 4	52	+ 6

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995.

Exemple de lecture : parmi les allocataires qui pensent que le système des prestations familiales devrait être moins complexe, 56% trouvent que les formulaires administratifs sont trop compliqués à remplir, soit 22 points de plus que ceux qui ne trouvent pas le système trop complexe.

Section 2

L'objectif principal des prestations familiales

Quelle perception les Français ont-ils de l'objectif principal actuel des prestations familiales? Cette vision est-elle identique selon les groupes sociaux? A-t-elle changé par rapport à celle qu'ils avaient il y a trois ans? C'est à l'ensemble de ces questions que nous allons tenter d'apporter maintenant quelques éléments de réponse.

I - Les Français ont une image imprécise des objectifs actuels de la politique familiale

Lorsqu'on demande aux Français quel est, selon eux, l'objectif principal poursuivi actuellement par les prestations familiales, on obtient des réponses assez partagées, sans qu'aucune ne se détache nettement. Guère plus de 20% de la population ne s'accorde pour citer le même objectif.

Trois objectifs sont, cependant, un peu plus souvent évoqués que les autres (tableau 19) :

- * Pour 21 % de la population, le but principal des prestations est la lutte contre la pauvreté.
- * L'objectif « d'assurer une aide aux familles ayant des enfants, quel que soit leur revenu » regroupe 20% des citations.
- * Enfin, « l'aide aux familles qui ont de jeunes enfants » prend la troisième place, citée par 19% de nos concitoyens.

Remarquons que la « correction des inégalités » et le « soutien de la natalité » n'apparaissent qu'après, avec respectivement 15 % et 13 % des voix (tableau 19).

Autrement dit, la population française ne semble pas avoir une vue unanime et claire des objectifs visés aujourd'hui par les prestations familiales. Pour nos concitoyens, il n'existe pas en effet un objectif de ces prestations qui primerait sur tous les autres.

Ce constat était d'ailleurs globalement le même il y a trois ans. On pourrait même dire que la dispersion des objectifs visés semble plus forte au début 1995 qu'au début 1992.

Tableau 19
Selon vous, quel est, actuellement, l'objectif principal poursuivi par les prestations familiales ?

(en %)

Classement par ordre décroissant des réponses de début 1995	Début 1992	Début 1995	Evolution 1995-1992
	1992	1773	1333-1332
. Lutter contre la pauvreté	22,7	20,5	- 2,2
. Assurer une aide aux familles ayant des enfants quel que soit leur			
revenu	15,4	19,7	+ 4,3
. Aider les familles qui ont de jeunes enfants	11,8	19,1	+ 7,3
. Corriger les inégalités	14,7	14,5	- 0,2
. Soutenir la natalité	22,9	12,5	- 10,4
. Permettre aux familles de bien se loger	4,9	6,9	+ 2,0
. Aider en cas de problèmes familiaux	6,5	6,4	- 0,1
. Ne sait pas	1,1	0,4	-
. Total	100,0	100,0	

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1992 et début 1995.

Parmi les évolutions intervenues en trois ans, certaines sont conséquentes :

- La plus marquante concerne la forte baisse de l'objectif « soutenir la natalité », citée en 1992 par 23% de la population, contre 13% cette année (-10 points). Autrement dit, de moins en moins de Français pensent que l'objectif des prestations familiales réside dans le soutien de la natalité.
- A l'inverse, deux objectifs connaissent une montée spectaculaire. Ils traduisent le sentiment croissant que les prestations familiales constituent une aide visant à compenser les charges relatives à l'enfant (jeune ou non, quel que soit le revenu): « l'aide aux familles qui ont de jeunes enfants » a ainsi vu son taux de citations croître de 7 points en trois ans et « l'aide aux familles ayant des enfants quel que soit leur revenu », de 4 points. Au total, les objectifs ayant directement trait à la famille et à l'enfant regroupent 39% des Français, contre 27% en 1992.

• Enfin, « la lutte contre la pauvreté » constitue toujours l'objectif le plus largement évoqué par nos concitoyens. Cet objectif se maintient à la première place du classement, malgré une perte de 2 points entre 1992 et 1995.

On peut évidemment se demander comment il convient d'analyser cette relative dispersion des réponses. On peut la voir négativement, comme signe que la complexité du système génère dans la population un flou quant à l'orientation principale et à la « compréhension » des objectifs des prestations familiales. On peut, au contraire, la voir comme le signe, plus positif, de la connaissance de la variété et de la multiplicité des aides existantes. Il est vrai que les prestations familiales sont constituées d'une bonne vingtaine d'aides différentes aux critères d'attribution multiples et variés. De l'aide à l'enfant à l'aide au logement, en passant par le soutien aux populations défavorisées, l'éventail des bénéficiaires est suffisamment large pour expliquer ces différentes perceptions.

Toujours est-il que la vision que chacun a des objectifs des prestations familiales dépend, en partie, de sa situation personnelle.

II - Des objectifs appréciés différemment selon sa situation personnelle

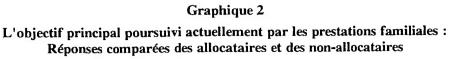
La situation objective des individus et les types d'aides qu'ils perçoivent configurent en partie les opinions exprimées ici. La perception que les Français ont de la politique familiale varie en effet en fonction de trois critères : le fait de percevoir de telles prestations, la présence d'enfants, la situation professionnelle et financière.

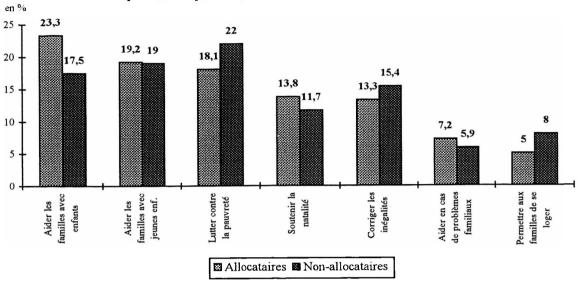
Les allocataires sont plus sensibles à l'aide aux familles ayant charge d'enfants

La perception que les Français ont du rôle des prestations familiales varie légèrement selon qu'ils sont eux-mêmes allocataires ou pas.

Toucher des prestations familiales conduit ainsi à désigner plus souvent, comme principal objectif actuel, les aides aux familles, quels que soient l'âge des enfants et le revenu du ménage. Ces aides sont, en effet, citées par 43 % des allocataires, contre « seulement » 37 % des non-allocataires.

Ces derniers, en revanche, mettent relativement plus en avant la lutte contre la pauvreté et la correction des inégalités : ensemble, ces deux objectifs recueillent 37% de leurs voix, contre 31% chez les allocataires (graphique 2).





Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995.

Mais ces différences s'expliquent probablement par le degré d'implication, de « concernement », de chacun de ces groupes vis-à-vis des prestations familiales :

- * Les trois quarts des allocataires ont au moins un enfant de moins de 16 ans à charge. Doit-on, dans ces conditions, s'étonner qu'ils désignent davantage les objectifs qui se rapportent à leur situation actuelle ou à ce qu'ils connaissent des prestations qu'ils touchent?
- * Quant aux non-allocataires, moins directement impliqués, peut-être ont-ils tendance à mêler leurs souhaits sur l'orientation des prestations familiales au constat qu'on leur demande de faire sur la situation actuelle, que certains d'entre eux connaissent éventuellement mal.

Toujours est-il que les écarts de perception entre allocataires et non-allocataires sont relativement faibles : le nombre d'allocataires qui citent la lutte contre la pauvreté et les inégalités est loin d'être négligeable (31%), et les non-allocataires sont aussi nombreux à désigner les aides aux familles que celles destinées aux plus démunis (37%).

Remarquons enfin que, que l'on soit allocataire ou non-allocataire, les évolutions 1992-1995 sont similaires à celles observées sur l'ensemble de la population.

La présence d'enfants est un fort élément de différenciation

Le fait d'avoir des enfants à charge influe plus nettement sur la perception que l'on a des objectifs poursuivis par les prestations familiales. Les chargés de famille identifient en effet plus souvent ces prestations à une aide de soutien aux familles, alors que les personnes sans enfants les voient davantage comme une aide aux plus défavorisés : ces différences de perception en fonction de la présence d'enfants s'observent tant sur l'ensemble de la population que sur le seul groupe des allocataires, même si une forte proportion de ces derniers (76%) a des enfants.

En réalité, les écarts de perception semblent davantage dépendre de la présence d'enfants que du statut d'allocataire. En effet, les allocataires sans enfants ont des opinions assez comparables à celles des non-allocataires¹ : ainsi, 36% des premiers voient dans les prestations familiales des aides visant à lutter contre la pauvreté et les inégalités ; c'est aussi le cas de 37% des non-allocataires. En revanche, 46% des allocataires ayant charge d'enfants identifient les prestations à une aide aux familles et à leurs enfants (qu'ils soient jeunes ou non), alors que cela ne concerne que 31% des allocataires sans enfants (tableau 20).

Tableau 20

L'objectif principal poursuivi par les prestations familiales :
Réponses comparées des allocataires selon qu'ils ont ou pas des enfants à charge

(Champ: ensemble des allocataires, soit 39% de la population)

(en %)

			(en 70)
	A des enfants à charge	N'a pas d'enfants à charge	Ensemble des allocataires
Assurer une aide aux familles ayant des enfants quel que soit leur revenu Aider les familles qui ont de jeunes enfants	25,3 20,3 45,6	16,4 14,6 31,0	23,3
. Lutter contre la pauvreté	$ \begin{array}{c} 16,2 \\ 13,1 \end{array} \right} 29,3$	23,3 12,8 36,1	$\left\{\begin{array}{c}18,1\\13,3\end{array}\right\}$ 31,4
. Soutenir la natalité	13,5 5,8 3,9	14,1 10,6 7,8	13,8 7,2 5,0
. Permettre aux familles de bien se loger	100,0	100,0	100,0

Source: CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995.

¹ Rappelons que près de 90% des non-allocataires n'ont pas d'enfants à charge.

Enfin, chez les allocataires ayant des enfants, quelques différences apparaissent : ceux qui n'ont qu'un seul enfant citent davantage l'objectif de soutien aux familles ayant de jeunes enfants (c'est le cas de 25% d'entre eux) ; ceux qui en ont plusieurs mentionnent plus souvent les aides aux familles avec enfants quel que soit leur âge (29%, cf. tableau 21). Cela peut se comprendre : 40% des allocataires qui n'ont qu'un seul enfant à charge ont un enfant de moins de 3 ans, contre 35% des allocataires qui ont deux enfants ou plus.

Autrement dit, avoir des enfants et percevoir des allocations familiales accroît l'idée que l'objectif de la politique familiale est plutôt l'aide aux familles avec enfants. Ne pas en avoir revient à assimiler relativement plus les prestations à une aide visant à lutter contre la pauvreté.

Tableau 21

Le taux de citation des objectifs de soutien aux familles avec enfants, selon le nombre d'enfants à charge

(Champ: ensemble des allocataires, soit 39% de la population)

(en %)

	Nor	Ensemble			
Objectifs de soutien aux familles avec enfants :	Aucun enfant	Un enfant	Deux enfants	Trois enfants ou plus	des allocataires
Assurer une aide aux familles ayant des enfants quel que soit leur revenu Aider les familles qui ont de jeunes enfants	16 15	19 25	28 21	31	23 19

Source: CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995.

Exemple de lecture: 16% des allocataires sans enfants citent l'objectif « assurer une aide aux familles ayant des enfants quel que soit leur revenu », contre 31% de ceux qui ont trois enfants ou plus.

Remarquons enfin que la baisse de l'idée que les prestations familiales auraient pour objectif principal de soutenir la natalité (-10 points en trois ans, cf. tableau 19) se retrouve à l'identique même chez les allocataires ayant des enfants à charge : 24% d'entre eux avaient ce sentiment au début 1992, contre seulement 14% au début 1995.

L'influence du statut social

Enfin, la perception des principaux objectifs actuels des prestations familiales varie en fonction de la catégorie socio-professionnelle, et plus largement du statut social des individus (PCS, montant des revenus, diplômes possédés), et cela quelle que soit la situation personnelle vis-à-vis des prestations familiales (qu'on en perçoive ou pas).

Ainsi, ceux qu'on a coutume d'appeler les « cols blancs », c'est-à-dire les cadres, moyens ou supérieurs, mais aussi les employés, citent relativement plus les objectifs d'aide aux familles ayant charge d'enfants, quel que soit leur revenu, voire de soutien de la natalité. A l'opposé, les ouvriers croient davantage à l'objectif de lutte contre la pauvreté. C'est encore plus le cas des étudiants (tableau 22).

Les retraités et les travailleurs indépendants, quant à eux, sont davantage partagés : les premiers voient dans les prestations familiales « lutte contre la pauvreté » et « aide aux jeunes enfants », tandis que les seconds y voient à la fois « lutte contre la pauvreté » et « aides aux familles quel que soit leur revenu ».

Tableau 22 L'objectif actuellement poursuivi par les prestations familiales, selon la PCS

(en %)

							(011 /0)
Classement par ordre décroissant des réponses de l'ensemble de la population	Cadre moyen, supérieur	Employé	Ouvrier	Artisan, commerç	Retraité	Etudiant	Ensemble de la population
. Lutter contre la pauvreté	13,9	14,9	26,2	25,1	23,3	33,0	20,5
. Aider familles avec enfants quel que soit leur revenu	25,1	24,2	15,3	23,5	15,4	16,7	19,7
. Aider familles avec jeunes enfants	18,2	18,2	20,1	14,4	22,7	11,7	19,1
. Corriger les inégalités	16,6	15,3	12,9	15,4	15,4	12,3	14,5
. Soutenir la natalité	15,7	12,9	12,0	10,0	9,8	10,6	12,5
. Permettre aux familles de bien se loger	5,3	6,8	6,9	7,2	7,0	11,0	6,9
. Aider en cas de problèmes familiaux	4,6	7,4	6,6	2,9	5,9	4,7	6,4
Total (nsp inclus)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995.

En réalité, encore une fois, il apparaît bien que la perception de l'objectif principal poursuivi par les prestations familiales semble dépendre des conditions de vie personnelles, ou peut-être de la connaissance personnelle que chacun a, en fonction de ses propres conditions de vie ou de son statut social, du système des prestations familiales. Ainsi:

• Les cadres et les personnes disposant de hauts revenus (tableau 23) identifient plus l'objectif actuel des prestations familiales à l'aide aux familles et au soutien de la natalité. Comme s'ils mettaient en avant le fait que s'ils reçoivent des prestations familiales, c'est parce qu'ils ont des enfants, ou sont susceptibles d'en avoir (sinon pourquoi en toucheraient-ils?).

- A l'opposé, les personnes disposant de bas revenus et les ouvriers citent relativement plus la lutte contre la pauvreté comme objectif actuel de l'aide à la famille. Comme si eux-mêmes insistaient sur cet objectif pour mieux signifier que, sans ces prestations, ils ne pourraient que plus difficilement boucler leur budget.
- Autre exemple, celui des étudiants: 11 % citent l'objectif « permettre aux familles de bien se loger » (contre 7 % en moyenne, cf. tableau 22). Or, parmi toutes les prestations familiales, c'est l'allocation-logement dont ils bénéficient le plus souvent.

Tableau 23
L'objectif actuellement poursuivi par les prestations familiales :
Réponses comparées en fonction du revenu ou du diplôme

(en %) Dont: Dont: Ensemble Diplômé Moins de Plus de Aucun de la Classement par ordre décroissant des 15 000 F/mois diplôme du population 6000 F/mois réponses de l'ensemble de la population (ou CEP seult) supérieur dans le foyer dans le foyer 14,7 23.9 14,7 20,5 27,9 . Lutter contre la pauvreté..... . Aider familles avec enfants quel 21.7 15,7 24,3 19.7 16,3 que soit leur revenu..... 21,5 19,8 17,2 19,1 19,4 . Aider familles avec jeunes enfants ... 14.8 15,7 12,6 15.5 14,5 . Corriger les inégalités 13,4 15,9 8,8 . Soutenir la natalité 12,5 10,0 . Permettre aux familles de bien se 7,4 6,7 7,5 6,5 6,9 . Aider en cas de problèmes 7,6 4,6 6,4 6,9 6,8 familiaux..... 100,0 100,0 100,0 100.0 100.0 Total (nsp inclus)

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995.

Le niveau de diplôme possédé renforce cette opposition entre ceux qui voient dans les prestations familiales une aide aux familles et ceux qui y voient plutôt un objectif d'aide aux plus défavorisés. Ainsi, les catégories de population les plus diplômées, comme les plus aisées, pensent que les orientations actuelles des prestations familiales privilégient le soutien à la famille et à la natalité ; à l'inverse, quand le niveau de vie est bas et qu'on ne dispose pas de diplômes, on a relativement plus tendance à juger que le soutien aux plus démunis est l'objectif majeur (tableau 23).

Il reste que, comparées à 1992, les perceptions des politiques familiales ont connu quelques évolutions fortes par catégorie sociale. Les principales sont les suivantes (tableau 24):

• La baisse du sentiment que les prestations familiales visent d'abord à soutenir la natalité a, en réalité, affecté toutes les catégories sociales. Elle a même été plus forte chez les cadres (-15 points), catégorie qui est pourtant la plus sensible à cet objectif.

- Les artisans-commerçants considèrent maintenant bien plus qu'il y a trois ans que les prestations familiales visent la lutte contre la pauvreté (+11 points, contre -2 en moyenne). Mais plus nombreux parmi eux sont aussi ceux qui y voient une aide aux familles quels que soient leurs revenus. La dispersion des réponses s'est donc sensiblement accrue dans cette catégorie, signe qu'au sein de ce groupe, la perception de la politique familiale est maintenant plus floue.
- Enfin, les retraités considèrent plus souvent qu'il y a trois ans que les prestations visent aujourd'hui d'abord les jeunes enfants (+12 points). Ils citent corrélativement un peu moins la lutte contre la pauvreté (-6 points).

Tableau 24
L'objectif actuellement poursuivi par les prestations familiales :
Evolution 1992/1995 pour chaque PCS

(en %)

	Cadre moyen, supérieur	Employé	Ouvrier	Artisan, commerç	Retraité	Etudiant	Ensemble de la population
. Lutter contre la pauvreté	- 2	- 3	-	+ 11	- 6	+ 3	- 2
. Aider familles avec enfants quel que soit leur revenu	+ 7	+ 3	-	+ 8	+ 4	+ 9	+ 5
. Aider familles avec jeunes enfants	+ 8	+7	+ 8	- 1	+ 12	+ 4	+ 7
. Corriger les inégalités	+ 5	+ 5	+ 1	_	- 1	- 4	-
. Soutenir la natalité	- 15	- 14	- 7	- 14	- 11	- 14 👊	- 10
. Permettre aux familles de bien se loger	+ 3	~	- 1	- 1	+ 3	+ 3	+ 2
. Aider en cas de problèmes familiaux	- 2	+ 2	_	- 5		+ 1	

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Exemple de lecture : au début 1995, les cadres ont diminué de 15 points, par rapport à 1992, leur taux de citation de l'objectif « soutien de la natalité », alors que dans la période, le taux de citation de cet objectif a baissé de 10 points dans l'ensemble de la population.

En résumé, trois observations se dégagent de l'analyse des réponses fournies :

- La multiplicité des prestations familiales exerce une influence sur la perception qu'on en a : la population française n'a pas une vue unanime des objectifs visés aujourd'hui par le système d'aide à la famille. En tout état de cause, nos concitoyens ne reconnaissent pas l'existence d'un objectif unique qui primerait sur tous les autres.
- De moins en moins de Français et sur ce point, il y a plutôt consensus pensent que l'objectif des prestations familiales réside dans le soutien à la natalité.

- Enfin, la perception que nos concitoyens ont des finalités des prestations familiales dépend en partie de leur situation personnelle :
 - * Pour les uns, les prestations familiales visent d'abord aujourd'hui l'aide à la famille ou à la constitution des familles. On trouve là plus de chargés de familles qu'en moyenne et des membres de catégories plutôt favorisées, plus aisées et plus diplômées.
 - * Pour les autres, les prestations ont plus pour but aujourd'hui de lutter contre la pauvreté : sont plus attachés à cette idée les non-allocataires, les personnes sans enfants, mais aussi les catégories de population les plus modestes.

Section 3

Opinions des Français sur le système des prestations familiales

Plusieurs questions ont été soumises aux Français afin de connaître leur sentiment sur certains éléments du fonctionnement actuel du système des prestations familiales ou sur quelques modifications qui pourraient lui être apportées. Tous les Français ont d'ailleurs été interrogés sur ce sujet, qu'il s'agisse aussi bien d'allocataires de prestations familiales que de personnes qui ne bénéficient pas de telles allocations. L'analyse des opinions peut donc être menée ici de façon comparative :

- D'une part, en analysant les réponses respectives des allocataires et des nonallocataires.
- D'autre part, en appréciant comment les réponses à certaines de ces questions ont évolué ces dernières années. Plusieurs des interrogations analysées ont en effet déjà été posées dans des vagues d'enquêtes antérieures.

Ouatre thèmes seront successivement abordés :

- Le premier concerne le principe d'imposition des prestations familiales : que pensent nos concitoyens d'une telle éventualité ? Y sont-ils favorables ou défavorables ? L'opinion a-t-elle, sur ce sujet, évolué depuis 1989 ?
- Le deuxième thème porte sur la complexité du système et sur la compréhension des modes de calcul des prestations familiales : les Français apprécient-ils la multiplicité des prestations familiales ? S'y retrouvent-ils dans la façon dont sont calculées ces prestations ?
- La complexité du système est-elle à l'origine du sentiment, partagé par 60% de la population, que beaucoup de gens font de fausses déclarations pour toucher des prestations familiales? Toujours est-il que les Français suspicieux sur ce sujet sont plus nombreux : qui sont-ils? Et comment expliquer cette montée du « courant de suspicion »? C'est à ces questions que la troisième partie sera consacrée.

• Enfin, le dernier thème abordé concerne la répartition des prestations familiales : la part des prestations accordée aux plus défavorisés est-elle, selon les Français, trop importante ? La moitié de la population n'est pas de cet avis, mais plus nombreux cette année sont ceux qui y croient. Cette évolution est intéressante à observer quand on sait que par ailleurs, les Français sont de plus en plus attachés à l'augmentation des aides aux plus démunis (thème qui sera abordé dans la deuxième partie du rapport).

I - L'imposition des prestations familiales reste impopulaire

La proposition d'imposer les prestations familiales en contrepartie de leur éventuelle augmentation est massivement rejetée par la population : au début 1995, huit Français sur dix (79% exactement) y étaient opposés. Cependant, cette hypothèse est plutôt un peu moins rejetée qu'elle ne l'était il y a quelques années : 85% de nos concitoyens s'y opposaient au début 1989.

Tableau 25

Actuellement, on ne paie pas d'impôts sur les prestations familiales.

Seriez-vous favorable ou non à leur imposition si, en contrepartie, on les augmentait ?

			(en %)
	Début 1988	Début 1989	Début 1995
. Plutôt favorable	17,6	13,6	20,8
. Plutôt défavorable	80,0	85,0	78,5
. Ne sait pas	2,4	1,4	0,7
. Total	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquêtes «Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Les allocataires rejettent plus massivement encore l'idée d'imposition ...

Le rejet de la proposition est encore plus massif chez les personnes directement concernées, puisqu'il concerne 84 % des allocataires. A l'inverse, on trouve un peu plus de partisans de cette imposition chez les non-allocataires (24 %, contre 15 % chez les allocataires). D'ailleurs, ce sont eux qui ont, en six ans, le plus modifié leur opinion sur la question : le nombre de partisans de l'imposition a augmenté de 9 points chez les non-allocataires, contre +4 chez les allocataires (tableau 26).

Tableau 26

Actuellement, on ne paie pas d'impôts sur les prestations familiales.

Seriez-vous favorable ou non à leur imposition si, en contrepartie, on les augmentait ?

- Analyse selon que l'on est allocataire ou non -

(en %)

	Non-allo	cataires	Allocataires		
	Début <i>Evolution</i> 1995 <i>1995/1989</i>		Début 1995	Evolution 1995/1989	
. Plutôt favorable	24,2 74,8	+ 9 - 8	15,5 84,2	+ 4	
. Ne sait pas	1,0	- 1	0,3	<u>.</u> 	

Source : CREDOC, Enquêtes «Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Exemple de lecture : au début 1995, 24,2% des non-allocataires sont plutôt favorables à une imposition des prestations familiales, soit 9 points de plus qu'en début 1989.

... de même que les chargés de famille et les milieux modestes

Qu'ils soient allocataires ou non, certains groupes de population sont plus défavorables que d'autres à cette imposition des prestations familiales. Deux critères principaux apparaissent particulièrement discriminants : la présence d'enfants dans le foyer et le milieu social d'appartenance. Ainsi, parmi les réfractaires, on trouve plus fréquemment des personnes ayant charge d'enfants de moins de 16 ans, et donc des individus plus souvent âgés de 25 à 39 ans, des employés, des travailleurs indépendants et des personnes appartenant à des milieux plus défavorisés, ouvriers et chômeurs (tableau 27).

Celles, en revanche, qui y sont un peu plus favorables sont les catégories le plus aisées : les cadres, les personnes disposant de revenus élevés, ou celles moins directement concernées par les prestations familiales : personnes sans enfants, retraités, individus de plus de 60 ans ou de moins de 25 ans.

Mais force est de constater que, même au sein de ces groupes, la proportion de partisans de l'imposition dépasse à peine plus d'un quart des membres. Une forte majorité d'entre eux continue donc à être opposée à cette mesure.

Tableau 27

Attitudes vis-à-vis de l'imposition des prestations familiales, selon quelques critères socio-démographiques

(en %)

			(en %)
	Favorable	Défavorable	Total (nsp inclus)
Présence d'enfants de moins de 16 ans dans le foyer : A des enfants à charge	15,5 23,9	84,4 75,0	100,0 100,0
. Moins de 25 ans	23,0	76,3	100,0
. 25-39 ans	14,9	85,0	100,0
. 40-59 ans	21,9	77,8	100,0 100,0
. 60 ans et plus	25,8	72,3	100,0
PCS de l'enquêté :	16,2	82,3	100,0
. Indépendant	24.4	75.6	100,0
. Cadre, moyen et supérieur	14,7	85.0	100,0
. Employé	18,8	81.2	100,0
. Ouvrier	20,3	78.6	100,0
. Etudiant	26,3	72,3	100,0
Chômeur	17,0	83.0	100,0
Revenu mensuel du foyer de l'enquêté :			
Moins de 6 000 F	18,3	79,7	100,0
. 6 000 à 10 000 F	19,1	80,1	100,0
. 10 000 à 15 000 F	18,7	80,8	100,0
. 15 000 F et plus	26,7	73,3	100,0
	<u> </u>		
Ensemble de la population	20,8	78,5	100,0

Source : CREDOC, Enquête «Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995.

Exemple de lecture : 84,4% des personnes ayant à charge des enfants de moins de 16 ans sont défavorables à l'imposition des prestations familiales, même si en contrepartie on les augmentait, contre 78,5% de l'ensemble des Français.

D'une façon générale, les individus le plus réfractaires à cette mesure semblent avoir des conditions de vie plus difficiles qu'en moyenne. Ce sont plus souvent des personnes qui déclarent s'imposer régulièrement des restrictions et qui considèrent que leur niveau de vie s'est détérioré depuis une dizaine d'années (82% d'entre elles sont défavorables à cette imposition, contre 79% sur l'ensemble de la population). Sont également plus fréquemment dans ce cas les individus qui pensent que les prestations destinées aux familles sont insuffisantes et que parmi l'ensemble des prestations sociales, ce sont celles qu'il faudrait augmenter en priorité (83%). Enfin, quand on a une préférence pour des aides familiales en espèces plutôt qu'en nature, on est plus souvent défavorable à l'imposition (84% - cf. tableau 28).

Autrement dit, ces individus ne sont pas prêts à accepter une telle imposition certainement par crainte d'une baisse de leurs ressources, et ce malgré la proposition d'une éventuelle contrepartie sous forme d'une augmentation des prestations.

D'ailleurs, on peut se demander si ces personnes ne rejettent pas le **principe** même de cette imposition : elles pensent déjà que les pouvoirs publics ne font pas assez actuellement pour les plus démunis, et elles considèrent insuffisantes les prestations familiales. Il leur est difficile, dans ces conditions, d'envisager une réduction de ces aides par le biais de l'impôt, alors même qu'aucune précision n'était fournie, ni sur la « hausse » éventuelle des allocations (y croit-on même ?), ni sur l'importance de la baisse de ressources qui serait occasionnée par cette nouvelle imposition.

Tableau 28

Le pourcentage d'individus <u>défavorables</u> à l'imposition des prestations familiales « même si en contrepartie on les augmentait »

- Variation de ce pourcentage au sein de différents groupes d'opinions -

(an 0/1)

	(en %)
. Pense qu'il est préférable, pour mieux aider les familles, de leur fournir des aides en espèces	83,5
. Pense que les prestations destinées aux familles sont insuffisantes	82,7
Pense qu'on devrait augmenter en priorité les prestations familiales	82,7
. Déclare s'imposer régulièrement des restrictions budgétaires	82,1
. Pense que son niveau de vie est moins bon qu'il y a dix ans	81,6
. Pense que les pouvoirs publics ne font pas assez pour les plus démunis	80,2
Ensemble de la population	78,5

Source: CREDOC, Enquête «Conditions de vie et Aspirations des Français», début 1995.

Exemple de lecture: 82,7% des personnes qui pensent que les prestations familiales sont insuffisantes sont défavorables à leur imposition, même si en contrepartie on les augmentait, contre 78,5% de l'ensemble des Français.

Les partisans de l'imposition sont cependant un peu plus nombreux qu'il y a six ans

Il reste que globalement, on constate une augmentation importante, entre 1989 et 1995, du nombre de partisans de cette mesure : +7 points en six ans. Cet accroissement s'observe d'ailleurs dans toutes les couches de la population, même si son ampleur varie selon les groupes sociaux. Ainsi, l'acceptation de cette imposition s'est particulièrement accrue dans quelques catégories spécifiques (tableau 29). Parmi elles, trois groupes se distinguent :

• D'une part, celui comprenant les personnes qui, déjà en 1989, étaient plus qu'en moyenne favorables à la mesure. Elles le sont encore plus maintenant. On trouve ici les personnes sans enfants, les cadres supérieurs, les retraités et les non-allocataires.

- Le second groupe est constitué des personnes qui ont évolué sur ce sujet plus vite qu'en moyenne et qui sont désormais sur-représentées dans le groupe des partisans de l'imposition: c'est le cas des individus disposant de hauts revenus (plus de 15 000 F mensuels dans leur foyer), des plus jeunes de nos concitoyens (les moins de 25 ans) et des habitants des grosses agglomérations.
- Enfin, le troisième groupe comprend les individus qui, désormais, se positionnent sur le sujet comme la moyenne de la population, alors qu'ils étaient plus souvent réfractaires à cette réforme il y a six ans. On trouve ici les femmes, et notamment les femmes au foyer.

Tableau 29

Le pourcentage d'individus <u>favorables</u> à l'imposition des prestations familiales

- Evolution 1989-1995 pour quelques catégories -

(en %)

			(en 70)
	Début 1989 (A)	Début 1995 (B)	Evolution 1995-1989 (B-A)
. Dispose, dans son foyer, d'un revenu mensuel supérieur à 15 000 F	14,4	26,7	+ 12
Femme au foyer	9,0	19,8	+ 11
. 60 ans et plus	14,5	25,8	+ 11
. Moins de 25 ans	13,1	23,0	+ 10
. Ouvrier	8,5	18,8	+ 10
. Non allocataire de prestations familiales	15,1	24,2	+ 9
. Cadre supérieur	16,4	25,1	+ 9
. Retraité	17,7	26,3	+ 9
. Vit à Paris ou dans une agglomération de plus de 100 000 habitants	13,0	22,4	+ 9
. Femme	11,8	20,2	+ 8
. N'a pas d'enfants de moins de 16 ans à charge	15,5	23,9	+ 8
. Ensemble de la population	13,6	20,8	+ 7

Source : CREDOC, Enquêtes «Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Exemple de lecture: au début 1995, 25,8% des personnes de plus de 60 ans sont favorables à l'imposition des prestations familiales; elles étaient 14,5% au début 1989 (soit une évolution de +11 points sur la période, contre une évolution moyenne de +7 points dans l'ensemble de la population).

II - La complexité du système des prestations familiales

Deux questions relatives à la complexité du système des prestations familiales ont été posées cette année à nos concitoyens. La première, plus généraliste, porte sur la multiplicité des prestations : les Français y sont-ils favorables parce qu'elle permet une bonne personnalisation des aides, ou bien jugent-ils nécessaire une simplification du système ? La seconde concerne plus ce qui peut apparaître comme une conséquence de la complexité éventuelle du système : elle vise à apprécier le jugement de nos concitoyens sur la « transparence » du mode de calcul des prestations. Ces deux questions seront successivement abordées.

2.1 - Complexité-personnalisation du système : les Français semblent très partagés

Confrontée à la question difficile de la complexité du système des prestations familiales et à celle de leur bonne adaptabilité à chaque situation, la population apparaît très partagée : la moitié des Français (49% exactement) estime en effet que la multiplicité des prestations familiales est une bonne chose car elle permet de répondre au mieux à chaque situation particulière. L'autre moitié, en revanche, juge le système trop complexe¹.

Cette répartition de la population en deux groupes de taille identique traduit une certaine évolution depuis le début de 1991, puisqu'alors la complexité du système était dénoncée par une majorité de nos concitoyens (tableau 30) : 53% des Français considéraient ce système trop complexe (contre 48% aujourd'hui). Autrement dit, la multiplicité des allocations semble avoir gagné quelques partisans, même si globalement la population est depuis sept ans toujours très partagée sur ce sujet.

On sait que le nombre de prestations familiales existantes est relativement élevé. Citons, entre autres : l'allocation pour jeune enfant (avec ou sans conditions de ressources), les allocations familiales, le complément familial, l'aide à la scolarité, l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation parentale d'éducation, l'allocation de garde à domicile, l'aide pour l'emploi d'une assistante maternelle, l'allocation de parent isolé, l'allocation de soutien familial, l'allocation logement à caractère familial, l'allocation logement à caractère social, l'aide personnalisée au logement, l'allocation d'éducation spéciale. Citons aussi deux prestations gérées par les CAF : l'allocation aux adultes handicapés, le revenu minimum d'insertion.

Tableau 30 Avec laquelle de ces propositions êtes-vous le plus en accord ?

(en %) Début Début Début Début 1991 1995 1989 1988 . C'est une bonne chose qu'il y ait un grand nombre de prestations 49,1 familiales pour répondre au mieux à chaque situation particulière... 45,6 45,8 44,5 . Le système des prestations familiales devrait être moins complexe.. 53,3 52,9 48,2 51,2 1,5 2,7 3,0 2,2 Ne sait pas 100,0 100.0 100,0 100,0

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Les non-allocataires souhaitent davantage une simplification du système

L'opinion de nos concitoyens sur le bien-fondé de la multiplicité des allocations dépend de ce que l'on peut considérer être un indicateur de leur degré de connaissance des diverses prestations : elle varie en fonction de leur situation vis-à-vis du système. Ainsi, ceux qui perçoivent de telles prestations sont plus nombreux à estimer que c'est une bonne chose d'adapter les aides à chaque situation particulière (57% d'entre eux le croient, contre 49% en moyenne). Sans cet éventail d'allocations, peut-être n'auraient-ils pas l'occasion d'être bénéficiaires de l'une d'entre elles. A l'opposé, une majorité de non-allocataires (53% exactement, contre 41% des allocataires) critiquent ce dispositif.

Tableau 31

L'opinion sur la complexité du système des prestations familiales, selon que l'on est allocataire ou non-allocataire

- Début 1995 -

(en %)

	Allocataires	Non Allocataires	Ensemble de la population
. C'est une bonne chose qu'il y ait un grand nombre de prestations familiales pour répondre au mieux à chaque situation particulière. Le système des prestations familiales devrait être moins complexe	57,4 41,2	43,8 52,6	49,1 48,2
. Ne sait pas	1,4	3,6	2,7
. Total	100,0	100,0	100,0

Source: CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995.

D'ailleurs, parmi les individus qui pensent que « le système devrait être moins complexe », on trouve sur-représentées certaines caractéristiques des non-allocataires : il en est ainsi des personnes sans enfants à charge, des plus jeunes des Français et des plus

âgés (tableau 32). Il reste que même dans ces groupes, la complexité n'est dénoncée « que » par 51 à 53 % des individus.

Les catégories qui, à l'inverse, apprécient plutôt la multiplicité des prestations et leur bonne adaptabilité à chaque situation particulière se détachent plus nettement. Au premier rang d'entre elles, on trouve les personnes ayant au moins deux enfants à charge (62% sont favorables à la multiplication des prestations), les cadres moyens (58%) et les individus de 25 à 39 ans (56%). Remarquons que c'est aussi la position des chômeurs (54%): leur situation propre implique certainement plus, à leurs yeux, la nécessité d'une prise en compte personnalisée.

Tableau 32

L'opinion sur la complexité du système des prestations familiales selon certains critères socio-démographiques

- Début 1995 -

(en %) Total Le système des PF C'est une bonne devrait être moins (nsp chose de multiplier les PF complexe inclus) Sexe de l'enquêté : 52.2 100.0 45,5 . Homme 100,0 44,6 52,3 . Femme Nombre d'enfants de moins de 16 ans à charge : 100.0 . Aucun..... 45,2 51,3 48,4 49,9 100,0 . Un enfant..... 37.2 100,0 62.0 . Deux enfants..... 100,0 36,3 61,9 . Trois enfants ou plus Age de l'enquêté : 100,0 44.6 52.9 . Moins de 25 ans 100,0 56.0 42,6 . 25-39 ans 46.0 51.9 100,0 . 40-59 ans 100.0 46,5 48,3 . 60 ans et plus PCS de l'enquêté : 100,0 52.8 46.1 . Indépendant 100,0 45.2 52,3 . Cadre supérieur, profession libérale..... 100,0 . Profession intermédiaire 58.0 39,7 51.5 47,9 100,0 . Employé 100,0 52,2 45,4 . Ouvrier..... 100,0 48,0 48,8 . Etudiant..... 100,0 46.8 48,2 . Retraité 44,3 100,0 54,3 . Chômeur..... 48,2 100,0 Ensemble de la population.....

Source : CREDOC, Enquête «Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995.

Exemple de lecture : 52,3% des femmes pensent que c'est une bonne chose qu'il y ait un grand nombre de prestations familiales pour répondre au mieux à chaque situation particulière, contre 49,1% des Français.

Enfin, une légère distinction apparaît en fonction du sexe : les femmes se situent plutôt du côté des « satisfaits » du système, alors que les hommes dénoncent sa complexité.

En tout état de cause, on ne relève pas globalement de différences entre les cadres supérieurs et les ouvriers : les deux catégories sont favorables, à 52%, à un système moins complexe (tableau 32). En réalité, les différences sur ce sujet sont d'abord liées au fait d'être, ou de ne pas être, allocataire de prestations familiales. Cependant, le statut social, ou le niveau de formation, exercent aussi leur rôle, mais il n'apparaît véritablement que quand l'analyse porte sur les seuls allocataires.

Des opinions liées au statut social des allocataires

Si une majorité d'allocataires (57%) sont « satisfaits » de la diversité du système, il reste que 41% critiquent son fonctionnement et sa complexité. Il est donc intéressant d'analyser qui se cache derrière chacune de ces opinions (tableau 33).

On retrouve certes, parmi les allocataires partisans de la multiplicité des prestations, ceux qui ont plusieurs enfants à charge et les personnes âgées de 25 à 39 ans, mais on y trouve aussi ceux qui appartiennent à des catégories plutôt favorisées et aisées (cadres, diplômés du supérieur, titulaires de hauts revenus).

En revanche, les allocataires qui dénoncent la complexité du système sont plus souvent issus de milieux modestes (ouvriers, non diplômés, titulaires de bas revenus) ; ils n'ont souvent pas d'enfants à charge et appartiennent aux deux classes d'âge extrêmes (moins de 25 ans, 60 ans et plus). On y trouve par conséquent un peu plus d'étudiants et de retraités qu'en moyenne (tableau 33).

Tableau 33
Allocataires favorables ou défavorables à la multiplicité des prestations familiales
- Catégories sur-représentées dans chaque cas -

- Categories sur-representees dans enaque ens	(en %)
Les plus gros partisans de la multiplicité des prestations familiales :	
. Est diplômé du supérieur	67,4
. Cadre, moyen et supérieur	66,9
. A au moins deux enfants de moins de 16 ans à charge	63,2
25-39 ans	62,2
Dispose, dans son foyer, d'un revenu mensuel supérieur à 15 000 F	60,6
Ensemble des allocataires	57,4
Les plus gros opposants à la complexité du système des prestations famil . 60 ans et plus	53,8
	51,8
. Ne possède aucun diplôme	51,2
. A un seul enfant ou aucun enfant à charge	46,6
Etudiant	46,1
Ouvrier	45,8
. Moins de 25 ans	45,4
Dispose, dans son foyer, d'un revenu mensuel inférieur à 6000 F	
1	43,7

Source: CREDOC, Enquête «Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995.

Exemple de lecture: 67,4% des allocataires diplômés du supérieur pensent que c'est une bonne chose qu'il y ait un grand nombre de prestations familiales pour répondre au mieux à chaque situation particulière, contre 57,4% de l'ensemble des allocataires. 53,8% des allocataires de plus de 60 ans pensent que le système devrait être moins complexe, contre 41,2% de l'ensemble des allocataires.

Autrement dit, il existe bel et bien, sur cette question, un effet « statut social » et « niveau de diplôme ». Celui-ci s'observe cependant uniquement chez les allocataires, et non sur l'ensemble de la population. Le système des prestations familiales est donc perçu comme plus compliqué par les prestataires ayant un niveau social moins élevé. Il semble aussi perçu comme tel par les allocataires n'ayant pas d'enfants, c'est-à-dire beaucoup de ceux ne percevant que l'allocation-logement.

Le jugement de complexité va de pair avec une critique accrue des CAF

De plus, on l'a déjà vu, les allocataires qui critiquent la complexité des prestations familiales portent, plus souvent qu'en moyenne, des jugements plus sévères à l'égard de leur Caisse d'Allocations Familiales, tant de façon générale que sur les informations fournies ou sur le calcul des prestations. En effet (tableau 34) :

* Un tiers d'entre eux ne sont pas satisfaits globalement des services rendus par leur CAF (contre 26% de l'ensemble des allocataires).

- * Ils sont plus fréquemment mécontents des modalités d'inscription dans les CAF : par exemple, 56% jugent les formulaires administratifs trop compliqués à remplir (contre 43% des allocataires).
- * Les calculs de prestations leur paraissent complexes, et ils en viennent à douter de leur validité: 85% pensent, en effet, qu'il est vraiment difficile de savoir comment sont calculées les prestations familiales et 57% estiment qu'il y a parfois des erreurs dans le calcul des prestations.
- * Enfin, ils sont méfiants vis-à-vis du système en général : 71 % pensent qu'il y a beaucoup de fausses déclarations pour toucher les prestations familiales (contre 63 % des allocataires).

Tableau 34

Opinions caractéristiques des allocataires considérant que le système des prestations familiales devrait être moins complexe

	% de réponses parmi les allocataires considérant le système trop complexe	Ecart à la moyenne
. Juge les formulaires administratifs des CAF trop compliqués à remplir	56	+ 13
. Pense qu'il est difficile de savoir comment sont calculées les prestations familiales	85	+ 11
. Considère que les informations obtenues dans les CAF sur les droits aux prestations ne sont pas claires	43	+ 9
. Pense qu'il y a beaucoup de fausses déclarations pour toucher les prestations familiales	71	+ 8
. N'est pas satisfait des services rendus par sa CAF	33	+7
. Estime qu'il y a parfois des erreurs dans le calcul des prestations	57	+ 5

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995.

Exemple de lecture : parmi les allocataires qui considèrent le système trop complexe, 56% jugent les formulaires des CAF trop compliqués à remplir, soit 13 points de plus que dans l'ensemble des allocataires.

Autrement dit, le sentiment que le système est trop complexe, la sévérité dans les jugements envers sa CAF et les doutes sur les bénéficiaires semblent en partie liés.

Une évolution significative dans quelques groupes

Il reste que si près de la moitié de la population juge trop complexe le système des prestations familiales, les partisans de la multiplicité des allocations ont gagné 3 points en quatre ans. L'évolution a même été plus nette dans certaines catégories précises, notamment (tableau 35):

- Dans les classes moyennes : chez les diplômés de niveau BEPC, les professions intermédiaires et les employés.
- Au sein des groupes de population percevant des prestations : les allocataires, les chargés de famille (notamment les personnes ayant deux enfants à charge), les 25-39 ans, particulièrement les femmes de cet âge.
- Enfin, chez les chômeurs et les provinciaux vivant dans des agglomérations de taille assez importante (plus de 20 000 habitants).

Tableau 35

Le pourcentage d'individus favorables à la multiplicité des prestations familiales

- Evolution 1991-1995 pour quelques catégories -

(en %)

	Début 1991 (A)	Début 1995 (B)	Evolution 1995-1991 (B-A)
. Vit dans une agglomération de plus de 20 000 habitants (hors Paris).	38,8	48,5	+ 10
. Possède un diplôme de niveau BEPC	40,4	49,5	+ 9
. A des enfants de moins de 16 ans à charge	47,6	55,7	+ 8
dont: a deux enfants à charge	46,1	62,0	+ 16
. Profession intermédiaire	51,0	58,0	+ 7
. Chômeur	48,1	54,3	+ 6
. 25 à 39 ans	49,8	56,0	+ 6
dont : femme de cet âge	50,8	59,3	+ 9
. Allocataire de prestations familiales	51,1	57,4	+ 6
. Employé	45,2	51,5	+ 6
. Ensemble de la population	45,6	49,1	+ 3

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Exemple de lecture : au début 1995, 49,5% des diplômés de niveau BEPC sont favorables à la multiplicité des prestations familiales, ils étaient 40,4% au début 1991, soit une évolution de +9 points sur la période.

A l'inverse, chez certains individus, l'opinion selon laquelle « le système des prestations familiales devrait être moins complexe » a gagné quelques voix entre 1991 et 1995, alors que sur l'ensemble des Français, elle a perdu 5 points dans la période. Les catégories devenues plus critiques à l'égard du système sont surtout les travailleurs indépendants (+8 points en quatre ans), les parisiens (+7 points), les diplômés du supérieur (+4 points), les étudiants (+3 points) et les cadres supérieurs (+2 points).

2.2 - Un mode de calcul jugé trop complexe par sept Français sur dix

Si près de la moitié (49%) des Français voient avec intérêt dans la multiplicité des prestations familiales la possibilité de mieux répondre à chaque situation particulière, cela semble avoir dans leur esprit une contrepartie non négligeable. Pour 70% de la population, il paraît en effet difficile de savoir comment sont calculées les prestations familiales (tableau 36).

Ce sentiment fait, en réalité, écho à l'opinion - déjà évoquée - qu'une bonne partie des allocataires déclare partager sur les éventuelles erreurs concernant le calcul des prestations.

Tableau 36

Etes-vous tout à fait, plutôt, peu ou pas du tout d'accord avec l'affirmation suivante :
« Il est vraiment difficile de savoir comment sont calculées les prestations familiales »

- Début 1995 -

- Debut 1998					
				(en %)	
	Ensemble		D	ont:	
	de la population		Allocataires	Non allocataires	
- Tout à fait d'accord	42,8		47,1	40,1	
- Plutôt d'accord	27,5	70,3	26,5	28,1 68,2	
- Peu d'accord	7,8	15,3	10,4	6,2	
- Pas du tout d'accord	7,5	15,5	10,0	5,9	
- Ne sait pas	14,4		6,0	19,7	
- Total	100,0		100,0	100,0	

Source : CREDOC, Enquêtes "Conditions de vie et Aspirations des Français", début 1995.

Il est vrai qu'à cette question, la part de non-réponses est relativement importante (14%). Mais cela tient pour beaucoup, assez logiquement, aux non-allocataires : 84% des non-réponses proviennent d'individus qui ne bénéficient pas de prestations familiales. Il s'agit

donc plus souvent de personnes de 60 ans ou plus, mais également de jeunes de moins de 25 ans, de personnes sans enfants à charge, disposant de faibles revenus (moins de 6.000 F mensuels pour l'ensemble du foyer) et non-diplômées.

Il reste que même chez les non-allocataires, plus des deux tiers (68% exactement) considèrent compliqué le calcul des prestations (tableau 36). C'est aussi le cas pour 74% des allocataires, dont on aurait pu penser qu'ils avaient pourtant accès à davantage d'informations sur le sujet.

C'est dans les milieux modestes que la compréhension du mode de calcul paraît la plus difficile

Si le sentiment de complexité du calcul des prestations est partagé par 70% de la population, il est encore plus fortement marqué chez certains de nos concitoyens : notamment les classes moyennes ou modestes (tableau 37). Par exemple, 52% des employés sont « tout à fait d'accord » avec l'idée selon laquelle « il est vraiment difficile de savoir comment sont calculées les prestations familiales » (contre 43% en moyenne). C'est aussi le cas des ouvriers (48%), des individus vivant en HLM (49%) ou des chômeurs (47%). Les personnes de 25 à 34 ans partagent aussi plus souvent cet avis, ainsi que celles ayant un seul enfant à charge (48%).

Tableau 37

Etes-vous tout à fait, plutôt, peu ou pas du tout d'accord avec l'affirmation suivante :
« Il est vraiment difficile de savoir comment sont calculées les prestations familiales »

- Début 1995 -(en %) Dont: Ensemble de la Ouvrier 25 à 34 ans Employé population 47.9 48.5 42.8 51.8 - Tout à fait d'accord 77,9 76,0 75,7 70,3 27,5 27,8 26,1 27.5 - Plutôt d'accord..... 8,4 7,7 7,6 7,8 - Peu d'accord 17,3 14,8 15,3 8,9 7,2 7,5 8,2 - Pas du tout d'accord 9,5 6,7 6,2 14,4 - Ne sait pas..... 100,0 100,0 100,0 100,0

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995.

De même, quand l'analyse porte sur les seuls allocataires, encore une fois, on remarque que ce sont les catégories moyennes, modestes, non diplômées et confrontées au sentiment de difficultés budgétaires accrues qui évoquent le plus les difficultés de compréhension du calcul des prestations (tableau 38) : près des quatre cinquièmes des allocataires chômeurs, non diplômés ou ouvriers sont dans ce cas.

Tableau 38

Catégories sur-représentées parmi les allocataires considérant qu'
« il est vraiment difficile de savoir comment sont calculées les prestations familiales »

(Champ: ensemble des allocataires, soit 39% de la population) (en %) 79,4 . Dispose, dans son foyer, d'un revenu inférieur à 8000 F/mois..... 79,4 78,9 . Vit dans une commune de moins de 2000 habitants 78,8 . Vit en HLM, ILN 78,0 . 40 à 59 ans 77,7 . Chômeur Ne dispose d'aucun diplôme (ou seulement du CEP)..... 77,7 . Ouvrier..... 77,6 76,8 . Estime que son niveau de vie est moins bon qu'il y a dix ans..... 76,6 . 25 à 34 ans

Exemple de lecture : 79,4% des allocataires de catégorie « employé » estiment qu'« il est vraiment difficile de savoir comment sont calculées les prestations familiales » (contre 73,6% de l'ensemble des allocataires).

73,6

Bien sûr, l'interrogation sur la compréhension du mode de calcul des prestations s'accompagne du sentiment que le système devrait être moins complexe. De fait, comme on l'a vu précédemment, les allocataires qui critiquent le manque de clarté des calculs des prestations sont également plus souvent insatisfaits des services rendus par leur Caisse d'Allocations Familiales. De plus, ils sont plus nombreux à penser qu'il y a beaucoup de gens qui font de fausses déclarations en matière de prestations familiales.

En revanche, les Français qui ne critiquent pas la clarté du mode de calcul des prestations familiales appartiennent plutôt à des catégories sociales élevées : on y trouve plus de cadres supérieurs, professions libérales (26% repoussent l'idée de la complexité du mode de calcul, contre 15% des Français), de diplômés du supérieur (23%), de cadres moyens (22%) ou de titulaires de revenus aisés (22%). Sans doute sont-ils plus à même de comprendre le fonctionnement du système.

Mais même dans ces groupes, plus des trois quarts pensent qu'il est difficile de savoir comment les prestations sont calculées.

III - De plus en plus de Français pensent que beaucoup de gens font de fausses déclarations pour toucher les prestations familiales

Une majorité de Français semble aujourd'hui s'interroger sur les bénéficiaires des prestations familiales : 61% sont d'accord avec l'affirmation qu'« il y a beaucoup de gens qui font de fausses déclarations pour toucher ces prestations » (tableau 39).

Le plus frappant est que ce courant de « contestation suspicieuse » s'est accru sensiblement depuis début 1992 : 51 % des Français l'exprimaient alors, contre 54 % en début 1994 et 61 % aujourd'hui.

Tableau 39

Etes-vous tout à fait, plutôt, peu ou pas du tout d'accord avec l'affirmation suivante : « il y a beaucoup de gens qui font de fausses déclarations pour toucher les prestations familiales » ?

					en %)
Début 1992 Début 1994		1994	Début 1995		
24,5	50,5	32,1	54,2	33,0 27.5	60,5
15,3	24.2	17,6	27.7	13,3	20,7
	24,2	10,1	21,1	7,4) 20,7
100.0					
	24,5 . 26,0 . 15,3	24,5 26,0 } 50,5 . 15,3 . 8,9 } 24,2 . 25,3	24,5 26,0 } 50,5 32,1 22,1 15,3 8,9 } 24,2 17,6 10,1 25,3 18,1	$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	Début 1992 Début 1994 Début 1994 24,5 26,0 50,5 22,1 54,2 27,5 15,3 8,9 24,2 10,1 27,7 7,4 25,3 18,1 18,8 100.0

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Deux remarques peuvent être d'ores et déjà formulées sur l'évolution intervenue :

- * D'une part, celle-ci résulte en partie de la baisse, sur la période, du nombre d'individus ne se prononçant pas : le taux de non-réponses représentait 25% en 1992, contre 19% maintenant. On s'exprime donc plus facilement aujourd'hui qu'il y a quelques années sur un tel sujet : un plus grand nombre de personnes osent le faire, notamment celles qui croient en l'importance des fausses déclarations.
- * D'autre part, ce courant ne semble pas aller de pair avec une croissance des doutes sur les effets pervers d'une prestation telle que le RMI (cf. deuxième partie du rapport). On peut donc se demander s'il n'existe pas un lien entre le sentiment que le mode de calcul des prestations est très complexe et le fait de croire que cette complexité favoriserait les fausses déclarations. Nous allons y revenir. Examinons d'abord les variations des réponses en fonction des variables socio-démographiques.

La suspicion est plus forte chez les moins de 40 ans et dans les milieux sociaux moins favorisés

L'âge influe sensiblement sur l'idée que nos concitoyens se font du nombre de « fausses déclarations » : 65 % des personnes de moins de 40 ans pensent que beaucoup de gens font de fausses déclarations pour toucher des prestations familiales, contre 59 % des 40-59 ans et 55 % des plus de 60 ans (tableau 40). Notons d'ailleurs que sur cette question, les plus âgés des Français, ainsi que les retraités et les non-diplômés, sont plus nombreux qu'en moyenne à ne pas avoir donné leur avis.

En revanche, le nombre d'enfants à charge ne joue aucunement sur les réponses formulées.

La catégories sociale d'appartenance est un fort élément de différenciation sur le sujet : les catégories les moins favorisées, les ouvriers, les employés et les chômeurs sont plus méfiants (respectivement 68%, 65% et 68% d'entre eux, contre 61% en moyenne). C'est aussi le cas des étudiants, plus suspicieux qu'en moyenne (65%); on retrouve là l'effet d'âge déjà mentionné. A l'opposé, les cadres supérieurs et les professions intermédiaires sont relativement plus nombreux à refuser l'idée de l'existence d'un grand nombre de fraudeurs (c'est le cas de 36% des cadres supérieurs et de 26% des cadres moyens, contre 21% en moyenne). Ces résultats sont d'ailleurs confirmés par l'analyse en fonction du niveau d'études. Néanmoins, dans toutes les catégories, une majorité se dégage pour estimer que les « fausses déclarations » sont nombreuses (tableau 40).

Sans doute, l'incompréhension du système des prestations, jugé trop complexe, suscite-telle davantage ce sentiment de fraude : on a vu, en effet, que les milieux modestes constituaient les groupes de population qui « comprenaient » le moins bien le fonctionnement du système. Il reste que ce courant de suspicion concerne aussi les bénéficiaires de revenus « moyens » (de 6 000 à 15 000 Francs de revenus mensuels dans le foyer).

Autrement dit, l'aisance matérielle semble atténuer le sentiment qu'il existe des fraudeurs, ou peut être rend-elle moins sensible à l'existence d'éventuelles fraudes. A l'inverse, c'est surtout dans les groupes de salariés de catégories moyennes ou modestes qu'on croit le plus à l'existence de fausses déclarations.

Tableau 40

L'opinion des Français sur la question : « il y a beaucoup de gens qui font de fausses déclarations pour toucher des prestations familiales », selon quelques critères socio-démographiques (début 1995)

				(en %)
	D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas	Total
Age de l'enquêté :				
. Moins de 25 ans	65,5	18,7	15,8	100,0
. 25 à 39 ans	64,5	19,9	15,6	100,0
. 40 à 59 ans	59,0	25,7	15,3	100,0
. 60 ans et plus	54,6	16,9	28,5	100,0
Profession et catégorie sociale :				
. Indépendant	60,9	18,3	20,8	100,0
. Cadre supérieur, profession libérale	53,1	36,3	10,6	100,0
. Profession intermédiaire	58,5	26,0	15,5	100,0
. Employé	65,3	22,1	12,6	100,0
. Ouvrier	68,0	17,6	14,4	100,0
. Etudiant	64,8	16,9	18,3	100,0
. Chômeur	68,2	19,4	12,4	
. Retraité	54,7	18,1	27,2	100,0
. Autre inactif	58,6	18,7	22,7	100,0
Revenu mensuel du foyer de l'enquêté :				
. Moins de 6000 F	59,4	17,8	22,8	100,0
. De 6000 à 9999 F	62,1	19,3	18,6	100,0
. De 10000 à 14999 F	64,5	21,5	14,0	100,0
. 15000 F et plus	60,1	23,2	16,7	100,0
Niveau de diplôme possédé :		ļ		
. Aucun diplôme (ou CEP)	57,9	18,4	23,7	100,0
. BEPC ou diplôme technique équivalent	65,5	17,9	16,6	100,0
. Bac ou diplôme technique équivalent	54,9	26,2	18,9	100,0
. Diplôme du supérieur	58,2	27,0	14,8	100,0
Ensemble de la population	60,5	20,8	18,8	100,0

Source: CREDOC, Enquête «Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995.

Exemple de lecture: 65,5% des moins de 25 ans sont d'accord pour dire qu'il y a beaucoup de gens qui font de fausses déclarations pour toucher les prestations familiales, contre 60,5% des Français.

La suspicion est quasi-identique que l'on soit allocataire ou non allocataire, mais elle est plus forte quand on est critique sur le système des prestations familiales

Peu sensible est la différence de réponses entre les allocataires et les non-allocataires : 63 % des allocataires pensent que les fraudeurs sont nombreux, contre 59 % des non-allocataires. Autrement dit, le fait de toucher des prestations familiales et, à priori, de connaître les droits aux allocations n'engendre pas vraiment une plus grande suspicion.

En revanche, les individus qui portent un jugement critique sur le système des prestations familiales sont davantage méfiants. Ainsi, parmi les 33% de Français les plus suspicieux (ceux qui sont « tout à fait d'accord » avec le fait qu'il y ait beaucoup de fraudeurs), on trouve plus fréquemment (tableau 41):

- * des individus qui dénoncent le manque de clarté dans le système des prestations familiales et la difficulté de comprendre le mode de calcul des allocations : 60% des plus suspicieux de nos concitoyens jugent compliqué le mode de calcul, contre 43% de la population ; 56% pensent que le système devrait être simplifié, soit 8 points de plus qu'en moyenne.
- * des individus qui ont une opinion défavorable sur le principe des aides sociales en général et qui sont notamment plus sensibles à leurs éventuels effets pervers : ils considèrent ainsi plus qu'en moyenne que le RMI risque d'inciter les bénéficiaires à s'en contenter et à ne pas chercher du travail. De même, 45% des Français les plus suspicieux pensent que « la prise en charge des familles défavorisées leur enlève le sens des responsabilités » (contre 34% des Français en moyenne). Cette critique va même jusqu'à porter sur les modalités de versement du RMI, qui ne serait pas attribué « à ceux qui en ont le plus besoin » (tableau 41).

Autrement dit, le sentiment qu'il existerait beaucoup de fausses déclarations pour toucher les prestations familiales serait aussi en partie lié à une contestation plus forte du système d'aide sociale, qui contribuerait à « déresponsabiliser » ses bénéficiaires.

* Enfin, les individus le plus suspicieux sont aussi des individus exprimant un sentiment d'inquiétude plus fort qu'en moyenne, un certain sentiment de « mal être » : cette inquiétude accrue concerne systématiquement tous les risques sur lesquels nous interrogeons la population (maladie grave, accident de la route, chômage, agression dans la rue...).

Tableau 41

Quelques opinions sur-représentées chez les personnes qui sont « tout à fait d'accord » avec l'idée que « beaucoup de gens font de fausses déclarations pour toucher des prestations familiales »

(33% de la population)

		(en_%)
Opinions sur les prestations familiales :		
. Est tout à fait d'accord avec l'idée qu'il est vraiment difficile de savoir comment sont calculées les prestations familiales	60	+ 17
. Pense que le système des prestations familiales devrait être moins complexe	56	+ 8
Opinions sur la pauvreté et le RMI :		
. Pense que le RMI n'est pas versé à ceux qui en ont le plus besoin	54	+ 15
. Estime que la prise en charge des familles défavorisées leur enlève le sens des responsabilités	45	+ 11
. Pense que le RMI risque d'inciter les gens à s'en contenter et de ne pas chercher du travail	47	+ 10
. Pense que certaines personnes vivent dans la pauvreté parce qu'elles n'ont pas fait d'effort pour s'en sortir	33	+ 8
Inquiétudes :		
. Est beaucoup inquiet d'une agression dans la rue	45	+ 13
. Est beaucoup inquiet d'une maladie grave	68	+ 10
. Est beaucoup inquiet de l'éventualité du chômage	5 6	+ 7
. Est beaucoup inquiet d'une guerre	41	+ 7
. Est beaucoup inquiet d'un accident de la route	45	+ 6

Source: CREDOC, Enquête «Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995.

Exemple de lecture: Parmi les individus « tout à fait d'accord » avec l'idée qu'il y a beaucoup de fausses déclarations, 60% sont aussi tout à fait d'accord avec l'affirmation selon laquelle « il est vraiment difficile de savoir comment sont calculées les prestations familiales », soit 17 points de plus qu'en moyenne.

En tout état de cause, le jugement porté par les Français sur la fraude en matière de prestations familiales appelle deux remarques importantes :

* Il semble bien exister un lien entre le jugement que le système des prestations est complexe et le fait d'estimer qu'il y a beaucoup de fausses déclarations. Comme si croire à la complexité des aides tendait à favoriser l'idée qu'il y aurait davantage de fraudeurs. Le plus frappant est que ce lien semble exister dans toutes les catégories sociales, sauf chez les cadres supérieurs. Il est plus fort dans les classes moyennes, chez les chômeurs et les travailleurs indépendants. Ainsi, par exemple, alors qu'en moyenne, 65% des employés considèrent qu'il y a beaucoup de fausses déclarations, c'est le cas de 74% des employés qui trouvent complexe le système des prestations familiales (tableau 42).

* Une partie des préférences exprimées par nos concitoyens en matière de prestations familiales n'est pas sans lien avec les effets pervers que celles-ci sont censées, à tort ou à raison, engendrer. Ainsi, 53% de la population estiment aujourd'hui préférable, pour mieux aider les familles, de leur fournir une aide en nature, sous forme d'équipements ou de services¹. Mais le taux est de 56% chez les individus qui estiment qu'il y a beaucoup de fausses déclarations. De même, le taux est de 63% chez les personnes qui pensent que l'aide aux familles défavorisées leur enlève le sens des responsabilités.

Autrement dit, le choix de favoriser des aides en nature semble aussi traduire le désir de limiter d'éventuels effets pervers du système des prestations familiales, ou du système social au sens large, et notamment de réduire la fraude.

Tableau 42

Le pourcentage d'individus « d'accord » avec l'idée que beaucoup de gens font de fausses déclarations pour toucher des prestations familiales (début 1995)

(u.	cout 1990)		(an 01)
			(en %)
	% au sein de chaque groupe	% au sein des individus qui trouvent trop complexe le	Différence
		système des PF	(B-A)
74	(A)	(B)	
Profession et catégorie sociale :			
. Indépendant	60,9	68,5	+ 7,6
. Cadre supérieur, profession libérale	53,1	52,6	- 0,5
. Profession intermédiaire	58,5	67,2	+ 8,7
. Employé	65,3	73,6	+ 8,3
. Ouvrier	68,0	72,7	+ 4,7
. Etudiant	64,8	67,7	+ 2,9
. Retraité	54,7	60,3	+ 5,6
. Autre inactif	58,6	61,6	+ 3,0
. Chômeur	68,2	79,8	+ 11,6
Age de l'enquêté :			
. Moins de 25 ans	65,5	68,5	+ 3,0
. 25 à 39 ans	64,5	71,5	+ 7,0
. 40 à 59 ans	59,0	65,0	+ 6,0
. 60 ans et plus	54,6	59,6	+ 5,0
Ensemble de la population	60,5	66,0	+ 5,5

Source : CREDOC, Enquête «Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995.

Exemple de lecture : 60,9% des indépendants pensent qu'il y a beaucoup de fausses déclarations pour toucher les prestations familiales. Ce pourcentage passe à 68,5% chez les indépendants considérant que le système des prestations familiales devrait être moins complexe.

¹ Voir tableau A11 à l'annexe 2.

L'accroissement du courant de suspicion concerne toutes les catégories

Il reste que l'augmentation du nombre de personnes « d'accord » avec l'idée qu'il y a beaucoup de fausses déclarations pour toucher les prestations familiales (+10 points en trois ans) concerne toutes les catégories, et non pas seulement celles qui considèrent que le système des prestations est trop complexe ou est susceptible de « déresponsabiliser les bénéficiaires ».

En effet, le pourcentage d'augmentation est certes plus spectaculaire dans certains groupes (tableau 43) : les étudiants et les parisiens en particulier (+16 points pour les premiers, +13 points pour les seconds, contre +10 en moyenne). Mais il est également élevé aussi bien chez les diplômés du supérieur (+18 points) que chez les chômeurs (+15 points).

Tableau 43

Le pourcentage d'individus « d'accord » avec l'idée que beaucoup de gens font de fausses déclarations pour toucher des prestations familiales

- Evolution 1992-1995 pour quelques catégories -

			(en %)
	Début	Début	Evolution
	1992	1995	1992/1995
	(A)	(B)	(B-A)
. Diplômé du supérieur	40,3	58,2	+ 18
. Etudiant	49,1	64,8	+ 16
. Vit en HLM, ILN	55,1	70,2	+ 15
. Chômeur	52,8	68,2	+ 15
. 25-39 ans	50,9	64,5	+ 14
. Vit à Paris ou dans l'agglomération parisienne	47,8	60,5	+ 13
. Moins de 25 ans	53,6	65,5	+ 12
. Ensemble de la population	50,6	60,5	+ 10

Source : CREDOC, Enquêtes «Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Exemple de lecture : au début 1995, 58,2% des diplômés du supérieur pensent qu'il y a beaucoup de fausses déclarations pour toucher les prestations familiales, soit 18 points de plus qu'au début 1992.

D'ailleurs, le taux d'accroissement est quasiment aussi élevé pour les cadres (+11 points) que pour les ouvriers (+12 points). De même, il est conséquent aussi bien pour les titulaires de bas revenus (+10 points) que pour les bénéficiaires de revenus importants (+12 points, cf. tableau 44). C'est surtout pour les retraités ou les personnes de plus de 60 ans qu'il a été le plus faible (+7 points).

Tableau 44

Le pourcentage d'individus « d'accord » avec l'idée que beaucoup de gens font de fausses déclarations pour toucher des prestations familiales

- Evolution 1992-1995 pour quelques catégories -

			(en %)
	Début	Début	Evolution
	1992	1995	1995-1992
	(A)	(B)	(B-A)
. Cadre moyen ou supérieur	45,3	56,6	+ 11
	43,3	65,3	+ 12
	55,8	68,0	+ 12
. Dispose d'un revenu mensuel inférieur à 8 000 F Dispose d'un revenu mensuel supérieur à 15 000 F.	50,6	60,3	+ 10
	48,3	60,1	+ 12
. Ensemble de la population	50,6	60,5	+ 10

Source : CREDOC, Enquêtes «Conditions de vie et Aspirations des Français».

Exemple de lecture : au début 1995, 56,6% des cadres pensent qu'il y a beaucoup de fausses déclarations pour toucher les prestations familiales, soit 11 points de plus qu'au début 1992.

Autrement dit, le nombre de personnes croyant à l'importance de la fraude s'est fortement accru dans la plupart des catégories. Ce mouvement ne peut-il être mis en parallèle avec un autre phénomène, celui de la montée d'une certaine « exigence humanitaire » ? De plus en plus de Français considèrent en effet que la prise en charge des familles défavorisées leur permet de vivre et non qu'elle leur enlève le sens de responsabilités (65 % des Français le pensent en 1995, contre 51 % en 1992). Comme si le fait de souligner la nécessité d'aider les plus démunis allait de pair avec une exigence accrue envers le mode de distribution des aides, donc une dénonciation accrue d'éventuelles fraudes.

IV - Prestations familiales et aides aux plus défavorisés

On l'a vu, pour 21% des Français, l'objectif principal actuellement poursuivi par les prestations familiales est la lutte contre la pauvreté. D'ailleurs, au début 1992, 81% de nos compatriotes déclaraient préférer que l'on aide « les familles qui ont le moins de revenus » plutôt que celles « qui ont le plus d'enfants »¹.

¹ Voir à ce sujet « Les Français face aux politiques familiales au début 1992 », CREDOC, déjà cité.

Nous avons voulu, à l'inverse, savoir si une partie de la population considérait qu'il y avait « trop de prestations familiales qui ne sont accordées qu'aux plus défavorisés », en reprenant le même libellé que celui déjà proposé aux enquêtés en 1992. Le résultat figure au tableau 46 : la moitié des Français (51% exactement) ne considèrent pas que les plus défavorisés reçoivent une part trop importante des prestations familiales.

Il reste qu'un tiers de nos concitoyens pensent que c'est le cas. Ce « sentiment » s'est d'ailleurs sensiblement accru en trois ans : 26% des Français se plaignaient au début 1992 de la trop grande part des prestations familiales accordées aux plus démunis, contre 34% maintenant (tableau 45).

Tableau 45

Etes-vous tout à fait, plutôt, peu ou pas du tout d'accord avec l'affirmation suivante :
« il y a trop de prestations familiales qui ne sont accordées qu'aux plus défavorisés » ?

				(en %)
	Début 1992		Début 1995	
- Tout à fait d'accord	8,5 17,0	35.5	14,3 20,1	24.4
- Plutôt d'accord	17,0	25,5	20,1	34,4
- Peu d'accord	27,7 34,9	62,6	21,8	50,5
- Pas du tout d'accord	34,9	62,6	28,7	50,5
- Ne sait pas	11,9		15,1	
- Total	100,0		100,0	

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Les femmes et les catégories moyennes s'en plaignent davantage

Les femmes, tout d'abord, notamment celles âgées de 25 à 60 ans, critiquent un peu plus souvent qu'en moyenne la part trop importante des prestations familiales accordées aux plus défavorisés. C'est également le cas des catégories sociales moyennes (professions intermédiaires, employés) et des chargés de famille ayant un ou deux enfants. Mais cela concerne aussi 37% des personnes percevant de hauts revenus (tableau 46). Comme si ces catégories, peut-être moins défavorisées qu'en moyenne, voulaient souligner l'insuffisance des prestations familiales qui pouvaient leur être accordées, alors qu'elles s'imaginaient correspondre davantage à la cible de ce type d'allocations.

D'ailleurs, d'une certaine façon, ces résultats recoupent l'un de ceux observés lors de l'enquête réalisée au début 1992 : à cette époque, les trois quarts de la population estimaient déjà que « dans le système actuel, les plus désavantagés par les prestations familiales sont les catégories moyennes ».

En tout état de cause, le fait d'être allocataire ou non-allocataire de prestations familiales ne modifie pas l'opinion sur la question : dans les deux cas, le taux de personnes « d'accord » avec l'idée que les plus démunis reçoivent une part trop importante des prestations est de 34%, c'est-à-dire est identique à la moyenne nationale.

Tableau 46

Catégories et opinions sur-représentées parmi les personnes « d'accord » avec l'idée qu'« il y a trop de prestations familiales qui ne sont accordées qu'aux plus défavorisés » (début 1995)

	(en %)
Socio-démographie :	
Femme de 25 à 39 ans	43,6
. Femme de 40 à 59 ans	41,0
. Profession intermédiaire	40,9
. Employé	39,5
. A un ou deux enfants de moins de 16 ans à charge	38,7
. Femme au foyer	37,3
. Dispose, dans son foyer, d'un revenu mensuel supérieur à 15 000 F	37,1
Etudiant	37,1
Opinions sur les prestations familiales :	
. Est tout à fait d'accord avec l'idée qu'il y a beaucoup de gens qui font de fausses déclarations pour toucher des prestations familiales	48,8
. Serait favorable à l'imposition des prestations familiales, si en contrepartie on les augmentait	40,9
. Est d'accord avec l'idée qu'il est vraiment difficile de savoir comment sont calculées les prestations familiales	40,5
. Pense que le système des prestations familiales devrait être moins complexe	40,5
Opinions sur les aides envers les plus démunis :	
. Estime que la prise en charge des familles défavorisées leur enlève le sens des responsabilités	40,9
. Pense que le RMI risque d'inciter les gens à s'en contenter et à ne pas chercher du travail	40,4
. Pense que le RMI n'est pas versé à ceux qui en ont le plus besoin	40,1
. Pense que certaines personnes vivent dans la pauvreté parce qu'elles n'ont pas fait d'effort pour s'en sortir	39,7
. Ensemble de la population	34,4

Source: CREDOC, Enquête «Conditions de vie et Aspirations des Français», début 1995.

Exemple de lecture: au début 1995, 43,6% des femmes de 25 à 39 ans pensent qu'il y a trop de prestations familiales qui ne sont accordées qu'aux plus défavorisés, contre 34,4% de l'ensemble de la population.

Les individus qui désapprouvent la répartition actuelle des prestations familiales en la considérant trop avantageuse pour les plus démunis, portent, en réalité, un jugement assez critique envers le système général des aides à la famille, en partie parce qu'ils craignent d'éventuels effets de déresponsabilisation des populations défavorisées.

Ainsi, parmi eux, rencontre t-on plus souvent qu'en moyenne (tableau 46) :

- * D'abord, des personnes qui jugent trop complexe le système actuel ou le mode de calcul des prestations. Mais aussi des gens qui estiment plus fréquemment qu'il y a beaucoup de fausses déclarations sur les prestations familiales.
- * Ensuite, des individus estimant que la prise en charge des familles défavorisées leur enlève le sens des responsabilités ou que le RMI risque d'inciter les bénéficiaires à s'en contenter et à ne pas chercher du travail.

 Autrement dit, le sentiment que la répartition des prestations familiales favoriserait trop les plus défavorisés provient en partie de l'interrogation de certains de nos concitoyens sur le risque d'« assistanat » que le système d'aides sociales pourrait engendrer.

Il reste que même dans ces cas-là, une majorité de répondants continuent de considérer que les aides aux plus défavorisés n'occupent pas une place trop importante au sein des prestations familiales.

Une évolution sensible en trois ans chez les femmes et dans les classes moyennes-aisées

Si le sentiment que les plus démunis reçoivent une trop grosse part du « gâteau Prestations Familiales » s'est sensiblement développé en trois ans (+9 points entre 1992 et 1995), cette progression est encore plus marquante dans certains groupes de la population, notamment chez les femmes de 25 à 60 ans, et dans les milieux plutôt favorisés ou moyens (cadres, diplômés du supérieur, employés). C'est également le cas chez les hommes jeunes et chez les parisiens (tableau 47).

Tableau 47

Le pourcentage d'individus « d'accord » avec l'idée qu'
« il y a trop de prestations familiales qui ne sont accordées qu'aux plus défavorisés »

- Evolution 1992-1995 pour quelques catégories -

- Evolution 1552 1550 pour quois	1		(en_%)
	Début 1992 (A)	Début 1995 (B)	Evolution 1995-1992 (B-A)
. Femme de 40 à 59 ans	25,5	41,0	+ 16
. Profession intermédiaire	25,1	40,9	+ 16
. Diplômé du supérieur	20,8	35,7	+ 15
. Femme de 25 à 39 ans	29,5	43,6	+ 14
. Vit à Paris ou dans l'agglomération parisienne	24,0	37,7	+ 14
. Homme de moins de 40 ans	22,4	35,5	+ 13
. Femme au foyer		37,3	+ 12
. Employé		39,5	+ 12
. Cadre supérieur, profession libérale	24,7	35,8	+ 11
. Etudiant	26,1	37,1	+ 11
. Ensemble de la population	25,5	34,4	+ 9

Source: CREDOC, Enquêtes «Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Exemple de lecture : au début 1995, 41% des femmes de 40 à 59 ans pensent qu'il y a trop de prestations familiales qui ne sont accordées qu'aux plus défavorisés, soit 16 points de plus qu'au début 1992.

Ces groupes de population sont d'ailleurs, en partie, ceux qui croient plus aujourd'hui que l'objectif principal poursuivi par les prestations familiales est, soit d'aider les familles ayant des enfants (quels que soient leurs revenus), soit de soutenir la natalité (cf. ci-dessus).

En tout état de cause, l'évolution mise en évidence ici semble quelque peu contradictoire avec la montée du désir d'aider davantage les populations démunies : on l'a déjà noté, de moins en moins de Français sont critiques à l'égard de l'utilité de la prise en charge des familles défavorisées. De même, 73% de la population estiment, on le verra plus loin, que les pouvoirs publics ne font pas assez pour les plus démunis, contre 62% il y a trois ans.

En réalité, ces évolutions apparemment contradictoires peuvent être comprises comme le signe qu'un plus grand nombre de Français, sensibles à la montée des situations de pauvreté et de précarité, souhaite d'une part que les pouvoirs publics interviennent davantage en faveur des plus démunis, mais aussi que cette intervention se fasse au travers d'aides spécifiques et non par une augmentation de la part des prestations familiales consacrées aux plus défavorisés.

En effet, les individus considérant à la fois que les pouvoirs publics ne font pas assez pour les plus démunis et qu'il y a trop de prestations familiales accordées aux plus défavorisés représentent aujourd'hui 25 % de la population, contre 15 % au début 1992.

Ce sont les catégories moyennes ou aisées qui ont contribué le plus à ce mouvement (tableau 48).

Tableau 48

Le pourcentage d'individus considérant à la fois que les pouvoirs publics ne font pas assez pour les plus démunis et qu'il y a trop de prestations familiales accordées aux plus défavorisés

- Evolution 1992-1995 pour quelques catégories -

(en %)

	Début 1992 (A)	Début 1995 (B)	Evolution 1992/1995 (B-A)
. Cadre supérieur, profession intermédiaire	13,1	29,1	+ 16,0
. 25 - 39 ans		31,5	+ 15,7
. Employé	15,8	31,3	+ 15,5
. Diplômé du supérieur		25,1	+ 14,0
. Vit à Paris ou dans l'agglomération parisienne		26,4	+ 13,0
. A des enfants à charge		28,8	+ 12,6
dont: un seul enfant	16,2	31,1	+ 14,9
. Ensemble de la population		24,5	+ 9,6

Source : CREDOC, Enquêtes «Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Exemple de lecture : au début 1995, 29,1% des cadres supérieurs et professions intermédiaires considèrent à la fois que les pouvoirs publics ne font pas assez pour les plus démunis et qu'il y a trop de prestations familiales accordées aux plus défavorisés, soit 16 points de plus qu'au début 1992.

Ce sont donc en partie les mêmes catégories qui ont accentué parallèlement deux de leurs exigences : celle d'une intervention accrue des pouvoirs publics envers les plus démunis, celle de ne pas accorder trop de prestations familiales aux plus défavorisés. Dans ces groupes, davantage de Français, tout en étant favorables à la lutte contre la pauvreté, ne souhaitent donc pas que ce soit les prestations familiales qui, au risque d'un changement d'objectif, fassent trop office d'aides aux populations pauvres.

Ainsi, deux éléments méritent attention en ce qui concerne l'évolution, depuis trois ans, des opinions des Français sur les prestations familiales. La montée dans la population de l'exigence de solidarité, c'est-à-dire le désir d'une intervention accrue envers les populations pauvres, semble s'être accompagnée d'une volonté plus forte de mieux « contrôler » les bénéficiaires de prestations familiales, d'où la plus forte dénonciation de fraudes éventuelles. Elle semble également être allée de pair avec le développement, dans certaines catégories, de l'idée que l'aide aux plus défavorisés doit passer par d'autres prestations (RMI,...) que par les seules prestations familiales stricto sensu. On peut donc se demander si le côté « indispensable, inévitable » de l'intervention souhaitée envers les plus pauvres ne trouve pas, en quelque sorte, sa contrepartie dans une exigence accrue envers le mode de distribution des « autres » aides, celles a priori non destinées aux seules populations défavorisées.

DEUXIEME PARTIE

LES OPINIONS DES FRANÇAIS SUR LE REVENU MINIMUM D'INSERTION

DEUXIEME PARTIE

LES OPINIONS DES FRANÇAIS SUR LE REVENU MINIMUM D'INSERTION

Depuis l'instauration du Revenu Minimum d'Insertion en 1988, le nombre de bénéficiaires de la prestation s'est fortement accru : alors que le RMI comptait 270 000 allocataires sept mois après sa mise en place, on en recensait près de 800 000 en métropole au début 1995. Cette croissance du nombre de prestataires a-t-elle modifié les opinions des Français sur cette allocation, sur sa vocation et sur sa signification? C'est à cette question que nous avons voulu apporter ici réponse : une première série d'investigations sur le RMI avait en effet déjà été réalisée par le CREDOC dans les premières années de sa mise en place¹.

Il est vrai que, depuis, les inquiétudes et les préoccupations concernant ce sujet n'ont cessé de s'accroître dans la population. On peut le mesurer par trois indicateurs différents :

- Au début 1991, 16% des Français citaient « la pauvreté en France » comme l'un des deux sujets qui les préoccupaient le plus. Ce taux est passé à 28% au début 1995².
- De plus en plus de nos compatriotes citent le RMI parmi les prestations sociales à augmenter en priorité : c'était le cas de 13% de la population il y a trois ans, contre 17% aujourd'hui (cf. tableau 1 ci-dessus). Cette demande croissante a aussi, on l'a vu, affecté les prestations-chômage.

 ¹ Cf. notamment J.L. Volatier: « Pauvreté et Revenu Minimum d'Insertion: attitudes et opinions », Collection des rapports du CREDOC, N°104, Juillet 1991; F. Chateau: « Les Français et le Revenu Minimum: rigueur ou générosité? », Consommation et Modes de vie, N°39, Mai 1989.
 2 Données de l'enquête du CREDOC sur les « Conditions de Vie et les Aspirations des Français ».

• Enfin, « le traitement de la pauvreté et de l'exclusion » apparaît aujourd'hui, de loin, comme le sujet qui préoccupe le plus les Français parmi tous les sujets sociaux sur lesquels il leur a été demandé de se prononcer : pour 46% d'entre eux, l'exclusion et la pauvreté constituent le problème numéro un, et pour 63%, c'est l'un des deux sujets qui les interpellent le plus¹.

La sensibilité croissante des Français envers la montée de la pauvreté - et du chômage -, leur volonté de voir s'accroître les aides aux plus démunis conduisent donc à s'interroger sur la perception que nos concitoyens ont aujourd'hui de ces aides. Que pensent-ils que le RMI représente pour ses bénéficiaires ? Sont-ils encore favorables - ils l'étaient dès fin 1990 - au versement de l'allocation sous condition d'efforts d'insertion ? La prestation leur paraît-elle suffisante, efficace pour atteindre ses objectifs de lutte contre la pauvreté ? Quelles sont les défaillances perçues du système actuel ? Voilà les différentes questions auxquelles cette deuxième partie du rapport cherche à apporter réponse.

Six points seront successivement abordés.

Le premier porte sur la vision qu'ont les Français de l'allocation. Que pensent-ils qu'elle représente aujourd'hui pour ses bénéficiaires : un revenu, un moyen d'insertion ou les deux à la fois ? En fait, la conception « RMI-revenu » l'emporte sur la conception « RMI-moyen de vivre et de s'insérer à la fois ».

Une seconde section met en évidence le fort attachement de nos concitoyens à l'idée de conditionner le versement du RMI à une certaine contrepartie : celle que le bénéficiaire engage des efforts d'insertion professionnelle ou sociale.

La troisième section concerne le jugement de nos concitoyens sur le montant du RMI. S'ils en donnent une estimation proche de la réalité, pour 61% des enquêtés, ce montant est insuffisant.

¹ Cf. tableau A12 en annexe. Ce tableau est extrait du rapport : «Les personnes âgées dépendantes - Les dépenses de santé », A. Dufour, AD. Kowalski, sous la direction de G. Hatchuel, Collection des rapports du CREDOC, N° 166, Novembre 1995. Etude réalisée pour le compte du SESI du Ministère du Travail et des Affaires Sociales.

L'analyse de l'appréciation portée par nos concitoyens sur l'efficacité et l'utilité de la prestation fait l'objet d'une quatrième section. Il s'en dégage un certain optimisme : les doutes sur les risques de désincitation au travail engendrés par le RMI cessent de s'accroître dans la population ; plus des trois quarts des Français croient en la capacité des RMistes à s'insérer professionnellement si on les aide ; enfin, une majorité des enquêtés considère que le RMI est bien versé à ceux qui en ont le plus besoin.

La cinquième section montre que la lutte contre la pauvreté est, pour les Français, toujours aussi prioritaire : les trois quarts d'entre eux souhaitent voir s'accroître l'effort de la collectivité en faveur des plus démunis. Cette volonté, qui s'est renforcée ces dernières années, n'est probablement pas sans lien avec le fait que de plus en plus de Français déclarent connaître personnellement des RMistes.

Enfin, la sixième section propose une synthèse de l'ensemble des opinions exprimées sur le RMI et sur la lutte contre la pauvreté. L'analyse multidimensionnelle réalisée permet de mieux comprendre les liens existants entre les différentes attitudes de nos concitoyens : elle met en évidence l'existence, dans la population, de six groupes différents, adoptant des positions bien distinctes sur ces sujets.

Section 1

Pour les Français, le RMI est aujourd'hui plus un revenu qu'un moyen de s'insérer

Comment les Français se représentent-ils le RMI ? Considèrent-ils cette aide plutôt comme un moyen d'existence, un moyen d'insertion ou les deux à la fois ? Car là était bien le double objectif visé par la création de cette prestation.

Or, force est de constater qu'un tiers seulement de nos concitoyens voient dans le RMI à la fois un revenu et un moyen de s'insérer socialement (tableau 49). Par contre, dans l'esprit d'une majorité relative de la population (47%), il représente surtout un revenu, et seulement cela.

Tableau 49
Selon vous, en pratique, le revenu minimum d'insertion (RMI) est-il, aujourd'hui, pour les personnes qui en bénéficient ...

- Début 1995 -

	(en %)
. Surtout un revenu	47,4
. Surtout un moyen de s'insérer socialement	18,2
. A la fois un revenu et un moyen de s'insérer	32,8
. Ne sait pas	1,6
. Total	100,0
Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début	1995.

Ce n'est pas pour autant que les Français nient le rôle d'insertion du RMI : en effet, une majorité d'entre eux (51%) estime aussi que cette prestation est, à des degrés divers, un moyen offert au bénéficiaire de s'insérer socialement (regroupement des deuxième et troisième modalités de réponses).

1 - Les variations d'opinions selon les caractéristiques socio-démographiques

La conception du « RMI moyen d'existence » plus que moyen de s'insérer est davantage répandue chez les personnes de milieux aisés : les cadres, les travailleurs indépendants, les diplômés du supérieur et les individus disposant de ressources confortables (tableau 50).

Cette attitude pourrait en partie traduire un doute quant au pouvoir réel d'insertion du RMI chez une population qui, par ailleurs :

- est plus pessimiste que la moyenne sur le sort des RMistes : 27% des cadres supérieurs, 32% des indépendants pensent que les RMistes sont pour la plupart des gens qui ne pourront jamais trouver de travail, contre 23% des Français (cf. Section 4 ci-après);
- juge plus fréquemment qu'en moyenne inefficaces les actions des pouvoirs publics contre le chômage (82 %, contre 77 % sur l'ensemble des Français).

En revanche, les non-diplômés, les ouvriers, les retraités et les titulaires de bas revenus sont un peu plus nombreux à considérer le RMI avant tout comme un moyen d'insertion.

Enfin, c'est chez les plus jeunes des Français, les employés, les chômeurs et les femmes au foyer que l'on trouve la plus forte proportion de personnes convaincues de la bonne adéquation de la prestation à son double objectif. Il reste que jamais plus de 40% d'une quelconque de ces catégories partagent cet avis (tableau 50).

Tableau 50

La conception que l'on a du RMI,
suivant quelques caractéristiques socio-démographiques

(en %)

				(en %)
		Un	Les deux	Total (y
	Un revenu	moyen d'insertion	à la fois	compris NSP)
		d insertion		1431)
• Age:				
Moins de 25 ans	43,5	19,3	36,9	100,0
25-34 ans	49,5	13,9	35,9	100,0
35-49 ans	47,0	18,5	32,9	100,0
50-64 ans	46,8	19,3	30,9	100,0
65 ans et plus	48,5	21,0	28,3	100,0
• Profession exercée :				
Indépendant	54,6	15,7	29,2	100,0
Cadre supérieur, profession intermédiaire	58,4	10,2	29,6	100,0
Employé	44,6	17,2	36,7	100,0
Ouvrier	39,1	23,7	36,8	100,0
Reste au foyer	42,9	17,2	37,3	100,0
Retraité	48,2	21,9	27,4	100,0
Autre inactif (étudiant)	43,8	20,7	34,9	100,0
Chômeur	44,7	17,5	37,5	
• Diplôme possédé :				
Aucun-CEP	43,5	21,8	33 1	100,0
BEPC	46,0	18,9	33,1	100,0
Bac	46,9	16,6	35,2	100,0
Etudes supérieures	57,8	11,6	29,3	100,0
• Revenu mensuel du foyer :				
Moins de 6 000 F	47,1	20,6	30,5	100,0
De 6 000 à 9 999 F	44,4	18,6	35,6	100,0
De 10 000 F à 14 999 F	45,4	19,4	33,7	100,0
15 000 F et plus	52,5	15,2	31,2	100,0
Ensemble	47,4	18,2	32,8	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995.

2 - Le RMI « moyen d'existence » plus que « moyen d'insertion » : une opinion un peu plus partagée par ceux qui se font peu d'illusions sur cette allocation

Les individus qui assimilent le RMI « surtout » à un revenu, en sous-évaluant sa dimension d'insertion, sont également plus critiques sur la prestation elle-même que l'ensemble des Français. En particulier, ils se montrent moins convaincus du caractère incitatif de la prestation, et, dans cette logique, plus nombreux que la moyenne à juger que les RMistes ne pourront jamais trouver ou retrouver du travail (tableau 51). Plus sceptiques sur la pertinence même du RMI, ils sont un peu plus nombreux que l'ensemble de la population à exiger des bénéficiaires une « contrepartie ».

On notera, d'autre part, que cette population est davantage à l'abri du chômage que la moyenne (72% n'ont jamais été au chômage depuis dix ans) et en est un peu moins inquiète (30% ne le sont pas, contre 24% des Français). D'ailleurs, 28% (contre 24% en moyenne) trouvent normal que tous les chômeurs ne soient pas indemnisés ; une partie d'entre eux prône ainsi avant tout la responsabilité et l'effort individuels. Peutêtre que plus éloignés que l'ensemble des Français de la menace de chômage et des conditions de vie difficiles, ils se sentent moins concernés par une prestation qu'ils peuvent juger alors de façon plus « détachée », et donc plus sévère.

Tableau 51

Quelques opinions et attitudes sur-représentées chez les personnes qui voient dans le RMI « surtout un revenu »

(47,4% de la population)

(en %)

	% dans le groupe concerné	Ecart par rapport au % dans l'ensemble de la population
. Estime que les RMistes ne pourront jamais trouver du travail	29	+7
. Pense que le RMI n'incite pas à chercher du travail	44	+7
. N'est pas inquiet de l'éventualité du chômage (pour soi-même ou pour ses proches)	30	+6
. Trouve le montant actuel du RMI « bien comme il est »	24	+4
. Trouve normal qu'il y ait une condition d'insertion en contrepartie du versement du RMI	91	+2

Source: CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995.

Exemple de lecture: parmi les personnes qui voient avant tout le RMI comme un revenu, 29% estiment que les RMistes ne pourront jamais trouver du travail, soit 7 points de plus que dans l'ensemble de la population.

A l'inverse, les individus qui considèrent que le RMI est à la fois un revenu et un moyen d'insertion sont davantage confiants dans l'efficacité de la prestation et dans la capacité de ses bénéficiaires à s'insérer professionnellement et socialement (tableau 52). Cette population (rappelons que les moins de 25 ans, les employés, les ouvriers et les chômeurs y sont sur-représentés) est, en réalité, encore plus partisane que l'ensemble des Français de l'intervention des pouvoirs publics sur ces sujets.

Tableau 52

Quelques opinions et attitudes sur-représentées chez les personnes qui voient dans le RMI « à la fois un revenu et un moyen d'insertion »

(32,8% de la population)

(en %)

		(CH 70)
	% dans le groupe concerné	Ecart par rapport au % dans l'en- semble de la population
. Estime que les RMistes sont capables de trouver du travail, si on les aide	70	+ 8
. Pense que le RMI donne le coup de pouce nécessaire pour s'en sortir	85	+ 8
. Estime que les mesures contre le chômage sont efficaces	27	+ 5
. Est inquiet de l'éventualité du chômage	80	+ 5
. Trouve que le montant actuel du RMI n'est pas assez élevé	65	+ 4
. Estime que les pouvoirs publics ne font pas assez pour les plus démunis	76	+ 3

Source: CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995.

Exemple de lecture: parmi les personnes qui voient dans le RMI à la fois une source de revenu et un moyen d'insertion pour ses bénéficiaires, 70% estiment que les RMistes sont, pour la plupart, des gens capables de trouver du travail, soit 8 points de plus que dans l'ensemble de la population.

Mais cette exigence envers les pouvoirs publics est tout aussi forte, sinon plus, chez ceux qui voient aujourd'hui le RMI « surtout comme un moyen d'insertion ». Comme si cette conception de la prestation allait de pair avec l'idée qu'en la matière, l'aide financière ne saurait être suffisante : elle devrait aussi s'accompagner d'une action véritable d'insertion de la part des pouvoirs publics. Rappelons que dans ce groupe, on trouve une sur-représentation d'ouvriers, de non-diplômés et de titulaires de bas revenus. Ces individus sont davantage partisans, sur bien des sujets, d'une intervention accrue des pouvoirs publics. D'ailleurs, 59% d'entre eux déclarent connaître un RMiste (tableau 53).

Tableau 53 Quelques opinions et attitudes sur-représentées chez les personnes qui voient le RMI « comme un moyen d'insertion »

(18,2% de la population)

(en %)

		(011 /0/
	%	Ecart par rapport
	dans le	au % dans
	groupe	l'ensemble de la
	concerné	population
. Estime que l'action des pouvoirs publics en matière		
d'environnement n'est pas efficace	37	+ 7
. Trouve que le montant du RMI n'est pas assez élevé	67	+ 6
. Pense que les prestations familiales sont insuffisantes	72	+ 6
. Est inquiet de l'éventualité du chômage	80	+ 5
. Pense que le RMI donne le coup de pouce pour s'en sortir	67	+ 5
. Connaît, dans son entourage, une personne qui touche le RMI	59	+ 4
. Pense que la justice fonctionne mal	62	+ 3

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995.

Exemple de lecture : parmi les personnes qui voient avant tout dans le RMI un moyen d'insertion pour ses bénéficiaires, 37% estiment que l'action des pouvoirs publics en matière d'environnement n'est pas efficace, soit 7 points de plus que dans l'ensemble de la population.

Section 2

Les Français sont attachés à la nécessité d'efforts d'insertion de la part des bénéficiaires

Certes, près de la moitié des Français considèrent que le RMI est avant tout un revenu pour ses bénéficiaires. Mais nos concitoyens semblent en même temps attachés à la nécessité d'efforts d'insertion, ne serait-ce que comme « contrepartie » au versement du RMI : neuf Français sur dix (89%) trouvent en effet « normal » que la prestation soit versée « à condition que des efforts soient faits par le bénéficiaire pour s'insérer professionnellement et socialement » (tableau 54). L'évolution des opinions sur cette question est d'ailleurs tout à fait significative : en cinq ans, la progression a été très sensible en faveur du principe du versement sous condition d'efforts d'insertion, même si le libellé de la question a évolué.

Tableau 54

Aujourd'hui, le RMI est versé à condition que des efforts soient faits par le bénéficiaire pour s'insérer professionnellement et socialement. Trouvez-vous cela normal?

	Début 1990 ¹	Début 1991 ¹	Début 1992 ¹	Début 1995
. Oui	71,6	80,2	81,0	88,7
. Non	27,8	19,4	18,7	10,6
. Ne sait pas	0,6	0,4	0,3	0,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquêtes "Conditions de vie et Aspirations des Français".

Autrement dit, la participation active des RMistes à une recherche de travail ou à la réalisation « d'activités » apparaît à la population comme une contrepartie qui va de soi. Les Français ne semblent pas désirer que le RMI devienne un droit automatique sans une implication personnelle, directe, un « effort » du bénéficiaire.

Au début 1990 et au début 1991 et 1992, les libellés de la question étaient légèrement différents :

⁻ au début 1990 : "Le versement de l'allocation du revenu minimum est accordé en contrepartie d'un projet d'insertion du bénéficiaire. Trouvez-vous normal de demander cette contrepartie ?"

⁻ au début 1991 et 1992 : "Le bénéficiaire du RMI et les partenaires publics définissent ensemble des objectifs d'insertion professionnelle et sociale (participation à des activités dans des entreprises ou des associations, stages, etc...). Le RMI est versé à condition que des efforts soient faits par le bénéficiaire pour atteindre ces objectifs. Trouvez-vous normal que le RMI soit versé à cette condition?"

On peut noter en revanche que les personnes réfractaires à cette condition d'insertion (11% ne la trouvent pas normale) sont plus souvent des individus de milieux modestes, qui connaissent des difficultés pour accéder au monde du travail : on y trouve relativement plus d'ouvriers, d'individus de moins de 25 ans, de chômeurs, de personnes qui ont le sentiment que leur niveau de vie va se détériorer dans les cinq ans à venir. Mais même dans ces groupes, ceux qui partagent cette opinion sont très minoritaires : environ 80% de ces différentes catégories demeurent attachés à la condition d'insertion (tableau 55).

Il reste que près de 60% des réfractaires à la « condition d'insertion » voient le RMI surtout comme un moyen de s'insérer socialement (contre 51% en moyenne). Autrement dit, ils ne s'opposent pas à l'insertion, au contraire : une partie d'entre eux estime plutôt que celle-ci ne devrait pas s'entendre comme une « contrepartie » imposée au bénéficiaire, mais plutôt comme un élément à part entière de la prestation, accordé en même temps qu'elle. Cette population peut d'ailleurs être rapprochée de celle du groupe des « généreux systématiques » dégagé en 1991¹ : représentant alors 13% des Français, avec un profil socio-démographique très voisin, ceux-ci se caractérisaient par le refus d'une contrepartie au versement du RMI, dont ils souhaitaient l'automaticité en-dessous d'un certain seuil de revenus.

Tableau 55

Principales caractéristiques sur-représentées chez les personnes qui trouvent anormal de conditionner le versement du RMI à un effort d'insertion (10,6% de la population)

	(en %)
Ouvrier	16
. Chômeur	14
. Pense que ses conditions de vie seront moins bonnes dans les 5 ans à venir	14
. Dispose, dans son foyer, d'un revenu mensuel compris entre 6 000 et 10 000 F	13
Moins de 25 ans	13
dont : femme de moins de 25 ans	19
Ensemble des Français	11

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995.

Exemple de lecture : 16% des ouvriers trouvent anormal que le RMI soit versé sous la condition d'efforts d'insertion, contre 11% de l'ensemble de la population.

¹ Cf. « Pauvreté et Revenu Minimum d'Insertion : attitudes et opinions », déjà cité.

Toujours est-il qu'en cinq ans, la condition d'efforts d'insertion a, on l'a vu, gagné de nombreux partisans (+ 17 points). Cette progression de l'idée de « contrepartie » a d'ailleurs touché quasiment tous les groupes sociaux, y compris les catégories modestes. Par exemple, la progression a été particulièrement forte aussi bien chez les travailleurs indépendants (+23 points) que chez les personnes disposant de bas revenus (moins de 4 000 Francs mensuels pour l'ensemble du foyer : +26 points) ou chez les chômeurs (cf. tableau 56).

Mais surtout, on relève que la progression a aussi été particulièrement importante chez les personnes qui se montrent favorables à l'aide aux plus démunis, c'est-à-dire celles qui rejettent l'idée que cette aide pourrait « déresponsabiliser » ses bénéficiaires. Ainsi, la progression est de 19 points chez ceux qui estiment que la prise en charge des familles défavorisées leur permet de vivre et non qu'elle leur enlève le sens des responsabilités (tableau 56). Elle est de 20 points chez les enquêtés qui considèrent que le RMI donne à ses bénéficiaires le coup de pouce nécessaire pour s'en sortir et non qu'il risque de les inciter à s'en contenter.

Tableau 56

Le pourcentage de personnes trouvant « normal » la condition d'efforts d'insertion

- Catégories où ce taux a augmenté le plus entre 1990 et 1995 -

(en %) Début **Evolution** 1995 1995/1990 Socio-démographie: 88,9 . Dispose, dans son foyer, d'un revenu mensuel inférieur à 4000 F....... +26,3. Indépendant..... 92,5 +23,189,8 +21,8. Possède un diplôme de niveau BEPC..... 89,1 +21,1. Moins de 40 ans 87,0 + 21.8dont: moins de 25 ans..... 90,2 +20,6. Etudiant 87,3 +20,0. Réside en HLM, ILN 87,5 +19,8. Femme au foyer..... 85,7 +19,6. Chômeur 90,8 +19,5. Employé..... **Diverses opinions:** . Pense que le RMI donne à ses bénéficiaires le coup de pouce nécessaire 89,0 + 19,9 pour s'en sortir..... . Pense que la prise en charge par la collectivité des familles défavorisées 88,7 +18,9leur permet de vivre..... 88,7 +17,1Ensemble des Français.....

Source: CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1990 et début 1995.

Exemple de lecture: au début 1995, 92,5% des travailleurs indépendants sont favorables au principe du versement du RMI sous condition d'efforts d'insertion, soit 23,1 points de plus qu'au début 1990 (contre +17,1 sur l'ensemble de la population).

Autrement dit, la condition d'insertion semble bien être, pour certains, un « garde-fou » à d'éventuels effets pervers ou à d'éventuels abus du RMI. Car les plus « généreux » des Français sont plus nombreux depuis fin 1991 (tableau 57) et, en même temps, même chez eux, de plus en plus trouvent normal cette « contrepartie ». Il semble donc bien, comme il y a quatre ans, que l'existence de la condition d'insertion soit aujourd'hui en quelque sorte le « garant » du relatif consensus existant à propos de l'utilité du RMI et de l'aide aux plus défavorisés.

Tableau 57

De quelle opinion vous sentez-vous le plus proche ?

Faire prendre en charge par la collectivité les familles aux ressources insuffisantes ...

(en %) Evolution Début Début Début Début Début Début Début Début Début 1995-1992 + 14 Cela leur permet de vivre Cela leur enlève tout sens - 13 des responsabilités Ne sait pas Ensemble

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Section 3

L'opinion des Français sur le montant du Revenu Minimum d'Insertion

Qu'il soit concerné directement ou non, tout Français a déjà entendu parler du Revenu Minimum d'Insertion. D'ailleurs, nos concitoyens se sont quasiment tous prononcés sur ce que le RMI représente aujourd'hui à leurs yeux (revenu, moyen d'insertion ou les deux à la fois). D'autre part, nous le verrons plus loin, près d'un sur deux déclare connaître dans son entourage un RMiste. Mais les Français savent-ils réellement à combien la prestation s'élève? Et que pensent-ils de son montant? Dans cette optique, deux questions ont été soumises aux enquêtés: une question de connaissance, précisément une question ouverte, sur le montant du RMI touché par une personne seule; une autre concernant l'appréciation du niveau actuel de la prestation (suffisante ou pas ?).

1 - Une estimation du montant du RMI relativement proche de la réalité

Le montant mensuel du RMI pour une personne seule s'élève aujourd'hui à 2 325 Francs¹. L'estimation qu'en proposent les Français, interrogés directement sur ce point, n'en est pas très éloignée : le montant moyen déclaré s'élève à 2 429 Francs par mois (tableau 58).

En réalité, 63% de la population situent le montant mensuel du RMI versé actuellement à une personne seule dans une fourchette comprise entre 2 000 et 3 000 Francs. 39% le situent plus précisément dans la fourchette réduite située entre 2 100 et 2 500 Francs. Il reste que l'estimation fournie par nos concitoyens peut être considérée comme relativement « optimiste » : près d'un cinquième de la population pense que le montant mensuel du RMI est supérieur à 2 600 Francs.

¹ Au 1er janvier 1995, le montant mensuel du RMI pour une personne seule s'élève à 2 325,66 F en métropole et à 1 860,52 F dans les DOM.

Tableau 58
Selon vous, quel est aujourd'hui le montant mensuel du RMI pour une personne seule ? 1

	(en %)
. Moins de 2 000 Francs	5,3
. De 2 000 à 2 199 Francs	18,1
. De 2 200 à 2 399 francs	13,1
. De 2 400 à 2 599 Francs	23,2
. De 2 600 à 2 999 Francs	8,8
. 3 000 Francs et plus	10,7
. Ne sait pas	20,8
Total	100,0
Montant mensuel moyen (en Francs)	2 429

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", début 1995.

Les femmes et les inactifs déclarent plus souvent ignorer le montant actuel du RMI

En réalité, un bon cinquième de la population (21% exactement) déclare ignorer le niveau actuel de la prestation. Cette proportion est cependant très variable d'une catégorie d'individus à une autre : les personnes éloignées du monde du travail (personnes âgées, retraités, personnes restant au foyer), de même que les Français au faible capital socio-culturel (non-diplômés, bas revenus), présentent une plus grande méconnaissance de la question : entre un quart et la moitié d'entre elles ne savent pas donner une estimation du montant actuel du RMI (tableau 59).

En revanche, les hommes, les cadres supérieurs et professions intermédiaires - et plus globalement les actifs -, les personnes diplômées du supérieur, celles âgées de 25 à 59 ans et les titulaires de hauts revenus se prononcent plus aisément sur le montant de cette prestation. C'est également le cas des chômeurs, plus directement concernés par le sujet. Il n'en reste pas moins que, s'ils fournissent une estimation, celle-ci peut être plus ou moins éloignée du montant réel.

¹ Chaque enquêté fournissait directement son évaluation, sans qu'aucune proposition de réponse ne lui soit fournie. Ce n'est qu'après dépouillement des questionnaires que les tranches ci-dessus ont été élaborées. Le montant mensuel moyen a été calculé sur les seules personnes ayant su donner une estimation, soit environ 80% de la population interrogée.

Tableau 59

Pourcentage d'individus n'ayant pas fourni de réponse
à la question sur le montant du RMI

- Catégories où ce taux est le plus élevé -

	(en %)
. Femme de plus de 60 ans	46,4
. Agé de 65 ans ou plus	45,6
. Retraité	36,7
. Femme inactive	33,1
. Reste au foyer	31,3
. Dispose, dans son foyer, d'un revenu mensuel inférieur à 6000 F	31,2
. Ne dispose d'aucun diplôme ou du CEP	27,9
. Femme	25,3
. Vit dans une agglomération de moins de 2000 habitants	25,1
. Ensemble de la population	20,8

Source: CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", début 1995.

Exemple de lecture: 46,4% des femmes de plus de 60 ans ne savent pas estimer le montant mensuel du RMI pour une personne seule, contre 20,8% de l'ensemble des Français.

Une meilleure estimation du montant du RMI dans les groupes de population directement concernés

Intéressons-nous aux quatre cinquièmes des enquêtés, ceux qui ont proposé une estimation du RMI. Certains d'entre eux avancent, en moyenne, un montant très proche de la réalité. Il s'agit des jeunes femmes de 25 à 39 ans, des chômeurs, des individus ne disposant d'aucun diplôme et des titulaires de faibles revenus. Par ailleurs, les personnes qui déclarent connaître dans leur entourage des bénéficiaires (actuels ou anciens) du RMI (environ 45% de la population) donnent également des chiffres dénotant une bonne connaissance du montant réel de l'allocation (2 368 Francs, pour 2 325 Francs effectivement). Une bonne évaluation est également fournie par les individus particulièrement préoccupés par des sujets tels que la pauvreté en France (tableau 60).

En revanche, les Français qui ne connaissent pas personnellement de RMistes, les jeunes de moins de 25 ans, les étudiants et les diplômés du supérieur manifestent une tendance à la surestimation (supérieure, en moyenne, de plus de 150 Francs au montant réel).

Ainsi, de manière logique, plus on est directement concerné par la pauvreté (en faisant partie de populations fragiles, de populations à risques vis-à-vis de la précarité, ou en côtoyant ce type de populations) et mieux on évalue le montant du RMI.

Tableau 60

Montant estimé du RMI pour une personne seule
- Comparaison dans quelques catégories de population -

(en Francs/mois, en moyenne) A été deux fois au chômage depuis 10 ans 2 265 Dispose, dans son foyer, d'un revenu mensuel inférieur à 4 000 Francs.... 2 312 2 325 Montant réel du RMI Premier sujet de préoccupation : la pauvreté en France..... 2 348 Cherche actuellement un emploi rémunéré et régulier..... 2 352 Femme de 25 à 39 ans 2 356 Chômeur..... 2 358 Ne dispose d'aucun diplôme (ou seulement du CEP)..... 2 365 Connaît personnellement un ou plusieurs RMistes..... 2 368 2 429 Montant moyen estimé dans l'ensemble de la population Dispose, dans son foyer, d'un revenu mensuel supérieur à 15 000 F...... 2 480 Ne connaît pas personnellement de RMistes..... 2 488 Diplômé du supérieur..... 2 5 1 4 Agé de moins de 25 ans 2 521

2 606

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", début 1995.

Etudiant

2 - Pour 61% des Français, le montant du RMI est insuffisant

Un grand nombre de Français (61 % exactement) estime que le montant du RMI n'est pas aujourd'hui assez élevé, et ce alors même qu'ils le surévaluent déjà légèrement par rapport à la réalité (tableau 61).

A la lumière de ce que l'ensemble des Français considèrent comme « minimum vital », ce jugement ne saurait surprendre. En effet, le revenu minimal moyen nécessaire aujourd'hui pour couvrir les frais d'une famille ayant deux enfants de moins de 10 ans est estimé, par les Français, à 10 560 Francs par mois¹, soit un montant double du revenu apporté par le RMI à un couple ayant deux enfants². Il

¹ Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995.

² Le montant du RMI pour un couple ayant deux enfants à charge se situe, au 1er janvier 1995, à 4 884 Francs en métropole, et 3 907 Francs dans les DOM.

s'agit, bien entendu, d'une moyenne, et cette estimation fluctue selon le niveau de vie de l'enquêté. En tout état de cause, le RMI n'apparaît pas, aux yeux d'une majorité de nos concitoyens, comme suffisant pour couvrir l'ensemble des dépenses de la vie quotidienne : nourriture, logement, santé et autres frais engagés pour rechercher un travail. L'engagement dans une démarche d'insertion suppose en effet des dépenses ponctuelles (courrier, téléphone, habillement, transports,...) que le bénéficiaire peut difficilement assumer avec le montant actuel de la prestation.

En tout état de cause, il existe une forte corrélation entre le jugement porté sur le montant actuel de la prestation et l'estimation que l'on en donne : les personnes qui le considèrent insuffisant ont, en effet, déclaré un montant moyen inférieur à celles qui l'estiment « bien comme il est », ou « trop élevé », même si elles l'imaginent toujours un peu plus élevé que ne l'est son montant réel (tableau 61).

Tableau 61

Pensez-vous, personnellement, que le montant actuel du RMI est plutôt

"trop élevé", "pas assez élevé" ou "bien comme il est" ?

	Répartition des Français (en %)	Montant moyen estimé du RMI (en Francs)	Ecart par rapport au montant réel (en Francs)
. Trop élevé	1,7	2 581	+ 256
. Pas assez élevé	61,1	2 403	+ 78
. Bien comme il est	20,4	2 493	+ 168
. Ne sait pas	16,8	-	-
. Total	100,0	2 429	+ 104

Source: CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995.

Les personnes refusant de répondre ou incapables de se positionner sur la question (17%) sont en grande majorité les mêmes que celles qui ne pouvaient estimer le montant du RMI: on retrouve ici des personnes âgées, des retraités, des femmes au foyer, des non-diplômés et des titulaires de bas revenus (tableau 62).

L'insuffisance du RMI : davantage dénoncée par les milieux sociaux modestes

Le sentiment que le montant du RMI n'est « pas assez élevé » est un peu plus répandu :

- chez les personnes de 25 à 59 ans, qui sont donc actives ou pourraient prétendre à l'être ;
- auprès des employés, des ouvriers, ou des « chômeurs » ;
- dans les foyers aux revenus modestes (6 000 à 10 000 Francs par mois).

Autrement dit, cela concerne davantage les populations le plus directement en contact avec le problème et pour lesquelles le « risque » d'avoir un jour à bénéficier de cette prestation n'est pas négligeable (tableau 62).

Tableau 62

Jugement sur le montant du RMI,
suivant quelques caractéristiques socio-démographiques

(en %) Total Pas assez Bien Ne sait élevé (y compris comme il pas « trop élevé ») est Age 20.9 15,8 100,0 60,5 Moins de 25 ans..... 100,0 21,5 11,8 64.7 25-39 ans 100,0 12,3 40-59 ans 66,3 19,9 19,3 29.0 100,0 50,6 60 ans et plus Profession exercée 100,0 34,3 14.9 46,8 Indépendant 100,0 12,2 24,7 Cadre supérieur, profession intermédiaire 61,3 100,0 72,9 16,5 9,7 Employé 11.5 100,0 66,3 20,0 Ouvrier 57,9 14,5 26,1 100,0 Reste au foyer 25,2 100,0 54,7 18,7 Retraité 15.9 100,0 57,4 23,7 Etudiant..... 12,6 100,0 68,9 Chômeur..... 16,7 Sexe 24.3 100,0 13,4 60,2 Homme 19,9 100,0 Femme..... 61,9 16,8 Diplôme 100.0 26.3 56,3 15,1 Aucun diplôme-CEP..... 100,0 Niveau BEPC..... 63,7 22,6 12,1 100,0 64,1 19,4 15,4 Niveau Bac..... 25,6 11,3 100,0 61,4 Etudes supérieures Revenu du foyer 23.6 100,0 56,5 17.8 Moins de 6 000 F..... 100,0 65.6 17,6 15,4 De 6 000 à 9 999 F 100,0 53,9 23,1 11,0 De 10 000 à 14 999 F..... 100,0 51,5 24,8 11,8 15 000 F et plus 20,4 16,8 100,0 61,1

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995.

L'opinion sur l'insuffisance du RMI va de pair avec :

- Une attitude plus revendicative vis-à-vis des pouvoirs publics: 84% des personnes concernées pensent que les pouvoirs publics ne « font pas assez pour les plus démunis » (contre 73% chez l'ensemble des Français); 74% estiment que les prestations familiales sont globalement insuffisantes (contre 67%); enfin, 25% (contre 18%) considèrent prioritaire l'augmentation du RMI au sein de la palette de l'ensemble des prestations sociales.
- Une plus grande confiance dans les effets positifs des prestations versées aux plus démunis : quand on trouve le montant du RMI insuffisant, on estime plus souvent que le RMI donne un « coup de pouce » pour s'en sortir, que « les RMistes peuvent trouver du travail si on les aide », et que la prise en charge des familles défavorisées « leur permet de vivre » (tableau 63).

Tableau 63

Quelques opinions et attitudes sur-représentées chez les personnes qui trouvent que le RMI n'est « pas assez élevé »

(en %)

		(011 /0)
	%	Ecart par
	dans le	rapport au %
	groupe	dans l'en-
	concerné	semble de la
		population
. Pense que les pouvoirs publics ne font pas assez d'efforts pour les plus démunis	84	+11
. Pense que le RMI donne le coup de pouce pour s'en sortir	72	+10
. Trouve que les prestations familiales sont globalement insuffisantes	74	+ 7
. Pense que, parmi toutes les prestations sociales, l'on devrait augmenter en priorité	·	
le RMI	25	+ 7
. Estime que les RMistes peuvent trouver du travail si on les aide	83	+ 6
. Pense que si certaines personnes vivent dans la pauvreté, c'est par manque de chance.	79	+ 5
. Estime que la prise en charge des familles défavorisées leur permet de vivre	70	+ 5
. Est préoccupé par la pauvreté	69	+ 5

Source: CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995.

Exemple de lecture : parmi les personnes qui trouvent que le RMI n'est pas assez élevé, 84% pensent que les pouvoirs publics ne font pas assez d'efforts pour les plus démunis, soit 11 points de plus que dans l'ensemble de la population.

A l'inverse, ceux qui trouvent que le montant du RMI est « bien comme il est » (un cinquième de la population) se recrutent un peu plus dans les catégories plutôt favorisées ou aisées, où le risque d'être un jour demandeur de la prestation semble

faible : c'est le cas des travailleurs indépendants, des cadres, des bénéficiaires de hauts revenus et des plus diplômés des Français. Cette population est également plus encline à considérer l'assistance comme un facteur de déresponsabilisation, et donc à critiquer le RMI pour ses éventuels effets pervers (tableau 64).

Tableau 64

Quelques opinions et attitudes sur-représentées chez les personnes qui trouvent que le RMI est « bien comme il est »

(20,4% de la population)

(en %)

		
	%	Ecart par
	dans le	rapport au %
	groupe	dans la
	concerné	population
. Pense que les pouvoirs publics font ce qu'il faut pour les plus démunis	43	+ 19
. Pense que le RMI n'incite pas à chercher du travail	56	+ 19
. Trouve que les prestations familiales sont globalement suffisantes	46	+ 15
. Estime que les RMistes ont peu de chance de trouver du travail	35	+ 13
. Pense que si certaines personnes vivent dans la pauvreté, c'est parce qu'elles ne font pas assez d'efforts	35	+ 10
. Estime que la prise en charge des familles défavorisées leur enlève tout sens des responsabilités	44	+ 10

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995.

Exemple de lecture: Parmi les personnes qui pensent que le montant du RMI est bien comme il est, 43% estiment que les pouvoirs publics font ce qu'il faut pour les plus démunis, soit 19 points de plus que dans l'ensemble de la population.

Section 4

Opinions sur l'utilité du RMI pour ses bénéficiaires

Dès sa création, le RMI devait s'inscrire dans deux logiques complémentaires :

- Offrir un montant minimum nécessaire pour subvenir aux besoins essentiels et permettre autant que faire se peut une insertion sociale du bénéficiaire.
- S'établir à un niveau suffisamment inférieur au SMIC pour ne pas décourager les actifs disposant d'un salaire seulement égal à ce niveau de rémunération.

Cette double logique répondait, en vérité, à la volonté d'offrir à chaque bénéficiaire la possibilité de « s'en sortir », mais aussi de ne pas pour autant risquer de le « déresponsabiliser » en lui offrant une aide l'incitant à se satisfaire d'une situation qui ne devait être que provisoire.

Quelle image les Français ont-ils aujourd'hui de ces éventuels risques de déresponsabilisation des bénéficiaires ? Pensent-ils que les RMistes sont capables de se réinsérer professionnellement ? Enfin, le RMI atteint-il bien la population qui en a le plus besoin ? Voilà les trois questions qui ont été à nouveau soumises aux enquêtés cette année.

1 - Le nombre de Français estimant que le RMI n'incite pas à chercher du travail cesse de s'accroître

Une nette majorité de Français (62%) considère que le RMI peut donner « le coup de pouce » nécessaire aux bénéficiaires pour s'en sortir. Cette opinion s'est sensiblement diffusée cette année (+5 points), retrouvant son niveau de début 1992 (tableau 65). Autrement dit, la crainte de voir les personnes concernées « se

contenter » du RMI sans chercher du travail, crainte qui s'était sensiblement accrue depuis 1989, et tout particulièrement depuis 1991, marque cette année pour la première fois un léger reflux (-2 points par rapport à 1994).

Tableau 65
Au sujet du revenu minimum d'insertion, pensez-vous plutôt que ...

(en %)

	Début 1989	Début 1990	Début 1991	Début 1992	Début 1994	Début 1995	Evolution 1995-1994
Cela risque d'inciter les gens à s'en contenter et à ne pas chercher du travail	28,6	30,2	31,6	35,3	39,2	36,8	- 2,4
Cela leur donnera le coup de pouce nécessaire pour s'en sortir	69,2	67,3	67,1	62,8	57,3	62,1	+ 4,8
Ne sait pas	2,2	2,5	1,3	1,9	3,5	1,1	- 2,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	-

Source : CREDOC, Enquêtes "Conditions de vie et Aspirations des Français".

Ce mouvement d'arrêt de la montée des doutes exprimés par les Français sur les risques « d'effets pervers » des prestations destinées aux plus défavorisés correspond d'ailleurs bien à l'évolution constatée ces dernières années sur le désir, majoritaire dans la population, de voir s'accentuer les politiques de soutien aux plus démunis. Ainsi :

- 65% des Français estiment aujourd'hui que la prise en charge des familles défavorisées leur permet de vivre et non qu'elle leur enlève le sens des responsabilités (soit 14 points de plus qu'en 1992, cf. tableau 57 ci-dessus).
- En même temps, de plus en plus de Français considèrent que les personnes plongées dans la pauvreté le sont plus « par manque de chance » que par « absence d'efforts personnels pour s'en sortir ». 74% le croient, contre 60% il y a trois ans (tableau 66).
- Enfin, on le verra plus loin, 73% de la population estiment aujourd'hui que les pouvoirs publics « ne font pas assez » pour les plus démunis, soit 11 points de plus en trois ans.

Tableau 66

Entre les deux raisons suivantes, quelle est celle qui, selon vous, explique le mieux que certaines personnes vivent dans la pauvreté?

(en %)

	Début	Début	Début	Début	Début
	1991	1992	1993	1994	1995
. Cest plutôt parce qu'elles n'ont pas eu de chance	60	60	67	70	74
. C'est plutôt parce qu'elles n'ont pas fait d'effort pour s'en sortir	36	37	31	27	25
. Ne sait pas	4	3	2 _	3	1
Ensemble	100	100	100	100	100

Source : CREDOC, Enquêtes "Conditions de vie et Aspirations des Français".

L'idée que le RMI peut constituer « un coup de pouce » utile pour s'en sortir regagne du terrain

62% des Français considèrent donc que le RMI peut donner aux bénéficiaires le coup de pouce nécessaire pour « s'en sortir ». Ceux qui partagent cette opinion sont plus souvent les jeunes, notamment les femmes de moins de 25 ans et les chômeurs ; c'est aussi le cas des employés, des chargés de familles nombreuses et des habitants de l'agglomération parisienne. Il s'agit en fait d'une population qui manifeste sa solidarité envers les populations défavorisées à travers une attitude plutôt compréhensive et généreuse : les pauvres le sont par manque de chance ; ils peuvent retrouver un travail si on les aide (tableau 67).

Tableau 67

Catégories et opinions sur-représentées parmi les personnes qui considèrent que le RMI peut donner le coup de pouce nécessaire pour s'en sortir

(en %)

	(011 70)
Socio-démographie :	
. Chômeur	72,5
. Vit à Paris ou dans l'agglomération parisienne	70,8
. Employé	67,5
. Moins de 25 ans	66,2
dont : femme de cet âge	68,9
. Etudiant	65,8
. A trois enfants ou plus à charge	65,7
Diverses opinions sur le RMI :	
. On devrait augmenter en priorité le RMI parmi toutes les aides sociales	78,1
. Les RMistes sont, pour la plupart, des gens capables de trouver un travail si on les aide	70,1
. La prise en charge des familles défavorisées leur permet de vivre	69,9
. Le RMI est aujourd'hui à la fois un revenu et un moyen d'insertion pour ses bénéficiaires	69,5
. Si certaines personnes vivent dans la pauvreté, c'est parce qu'elles n'ont pas eu de chance	69,0
Ensemble des Français	62,1

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995.

Exemple de lecture: 72,5% des chômeurs pensent que le RMI peut aider à s'en sortir, contre 62,1% des Français.

Mais alors que le nombre d'individus croyant aux effets bénéfiques du RMI a augmenté de 5 points en un an, l'évolution a été nettement plus rapide chez les travailleurs indépendants : 52% d'entre eux croient aujourd'hui que le RMI peut donner le coup de pouce utile, soit +16 points en un an. On trouve là le signe de la très nette amélioration, intervenue au début 1995, du « moral » des membres de cette catégorie¹. L'évolution sur cette question a également été plus rapide qu'en moyenne chez les hommes de plus de 60 ans (+13 points en un an), les non-diplômés et les chômeurs (+8 points). Il n'en a pas été de même pour les cadres, ni pour les diplômés.

Les effets pervers du RMI: des évolutions différentes selon les groupes

En réalité, si les doutes sur les « effets pervers » du RMI ont cessé de croître cette année (-2 points en moyenne), l'évolution ne s'est pas opérée de la même façon dans tous les groupes sociaux (tableau 68) :

- La décrue du doute est donc particulièrement notable chez les travailleurs indépendants (-15 points en un an). C'est également le cas chez les hommes de plus de 40 ans, les non-diplômés, les personnes ayant trois enfants ou plus à charge, ainsi que celles ayant des conditions de vie modestes (chômeurs, personnes vivant en HLM). Chez les ouvriers et les professions intermédiaires, les doutes exprimés, qui avaient été en forte croissance entre 1989 et 1994, ont également cessé de s'accroître.
- A l'inverse, d'autres catégories ont vu leur scepticisme continuer à s'élever. Cela concerne surtout les retraités (+8 points), ainsi que les personnes de milieux plutôt aisés, par exemple les cadres supérieurs-professions libérales et les diplômés du supérieur (+4 points).

¹ Cf. « Janvier 1995 : Radicalisme et inquiétudes progressent dans la société française, malgré un début d'amélioration économique », - Note réservée aux souscripteurs au système d'enquêtes - G. Hatchuel, CREDOC, Mars 1995.

Tableau 68

Le pourcentage d'individus qui pensent que le RMI n'incite pas à chercher du travail

- Evolution pour quelques catégories -

(en %) Début **Evolution** Evolution 1995 1992-1994 1994-1995 Ont réduit cette année leurs craintes sur les effets pervers du RMI: . Indépendant..... 46,8 + 20 - 15 . Homme de 60 ans et plus..... 40,0 + 4 - 7 . A trois enfants ou plus à charge..... 33,0 + 4 - 7 + 8 - 6 26,7 + 9 . Vit dans une commune de moins de 2000 habitants...... 40,0 - 6 . Vit en HLM, ILN 35,7 + 5 - 5 . Non diplômé 38,0 + 5 - 5 . Homme de 40 à 59 ans 39,1 + 10 - 4 - 3 34,6 + 4 . Profession intermédiaire + 7 . I 36,4 Ouvrier Ont accru cette année leurs craintes sur les effets pervers du RMI: 41,2 +8 . Retraité..... + 6 37,2 . Diplômé du supérieur..... . Femme au foyer..... 36,2 35,4 . Cadre supérieur + 3 36,8 + 4 . Ensemble

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français »

Exemple de lecture : au début 1995, 46,8% des indépendants pensent que le RMI risque d'inciter les gens à ne pas chercher du travail, soit 15 points de moins qu'au début 1994. La part des retraités qui partagent cette opinion s'est, en revanche, accrue de 8 points sur la période 1994-1995 (contre -2 points en moyenne).

Ces mouvements de sens contraire n'empêchent pas que les travailleurs indépendants restent le groupe où le taux de « sceptiques » vis-à-vis de l'utilité du RMI est le plus élevé (47%). Mais les retraités et les personnes âgées s'en rapprochent maintenant (41%).

En tout état de cause, comme les années précédentes, les individus qui voient dans le RMI davantage un effet désincitatif au travail qu'un moyen de s'en sortir, sont des personnes qui contestent l'utilité des aides versées aux plus défavorisés. Leur désir affirmé d'éviter de favoriser toute forme « d'assistanat » transparaît dans les critiques qu'ils portent à la fois (tableau 69):

• Sur les pauvres eux-mêmes et sur les bénéficiaires des prestations sociales. Ainsi, 39% des individus du groupe estiment que si certaines personnes vivent dans la pauvreté, c'est parce qu'elles n'ont pas fait d'efforts pour s'en sortir (contre 25%)

en moyenne). De même, 39% estiment que les RMistes ne pourront jamais, pour la plupart, trouver de travail (contre 22% en moyenne).

- Sur les fraudes éventuelles ou sur l'inadaptation des aides à leur cible : 43 % considèrent en effet qu'il y a beaucoup de gens qui font de fausses déclarations pour toucher les prestations familiales (contre 33 % en moyenne) ; de même, plus de la moitié considère que le RMI n'est pas versé à ceux qui en ont le plus besoin.
- Enfin, sur la trop grande importance des prestations sociales : 38% considèrent par exemple que les prestations familiales sont globalement suffisantes.

Tableau 69 Quelques opinions sur-représentées chez les personnes qui trouvent que le RMI n'incite pas à chercher un travail

(soit 36,8% de la population)

(en %) Ecart par rapport % dans le au % dans groupe l'ensemble de concerné la population . Estime que les RMistes sont, pour la plupart, des gens qui ne pourront 39,4 + 17jamais trouver du travail..... . Pense que si certaines personnes vivent dans la pauvreté, c'est plutôt + 14 38,5 parce qu'elles n'ont pas fait assez d'efforts pour s'en sortir Estime que la prise en charge des familles défavorisées leur enlève + 14 48.3 tout sens des responsabilités..... + 12 . Pense que le RMI n'est pas versé à ceux qui en ont le plus besoin 51,7 . Est d'accord avec l'idée qu'il y a beaucoup de fausses déclarations 42,5 + 10pour toucher les prestations familiales..... Pense que les pouvoirs publics font ce qu'ils doivent pour les plus 32.7 démunis..... . Trouve que les prestations familiales sont globalement suffisantes 38,2 + 7 . Pense qu'on devrait diminuer en priorité le RMI parmi toutes les 12,2 + 5 prestations sociales Pense que les « étrangers » sont la catégorie qui bénéficie le plus 21,4 des prestations sociales.....

Source: CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995.

Exemple de lecture: Parmi les personnes qui pensent que le RMI n'incite pas à chercher un travail, 39,4% estiment que les RMistes sont, pour la plupart, des gens qui ne pourront jamais trouver du travail, soit 17 points de plus que dans l'ensemble de la population.

Ces opinions prônant la responsabilisation individuelle sont d'ailleurs encore plus affirmées dans un groupe que l'on dira « extrême » : celui des individus qui pensent à la fois que le RMI risque d'inciter ses bénéficiaires à ne pas chercher du travail et que nombreuses sont les personnes qui font de fausses déclarations pour bénéficier des

prestations familiales. Ce groupe est non négligeable en nombre puisqu'il constitue un quart de la population (26% exactement), alors qu'il n'en représentait que 22% en 1992. Cette croissance est maintenant davantage liée à la montée de la « suspicion » de fraudes sur les prestations familiales (cf. première partie) qu'à celle relative aux effets désincitatifs au travail que peut générer le RMI.

Les indépendants sont toujours sur-représentés dans ce groupe extrême (tableau 70), même si leurs opinions sur ces points se sont assagies cette année : 32 % sont d'accord avec l'idée que le RMI est désincitatif et qu'il y a beaucoup de fausses déclarations pour toucher les prestations familiales (contre 26% en moyenne). Cette opinion a aussi reculé cette année chez les chômeurs, mais elle a continué à croître chez les cadres et s'est amplifiée chez les ouvriers.

Tableau 70

Le pourcentage d'individus estimant à la fois que le RMI n'incite pas à chercher du travail et qu'il y a beaucoup de gens qui font de fausses déclarations pour toucher les prestations familiales

- Evolution dans quelques catégories -

(en %)

				(011 70)
	Début 1992	Début 1994	Début 1995	Evolution 1992-1995
. Indépendant	21,4	37,5	32.1	+ 10,9
. Homme actif	22,4	28,3	29,8	+ 7,4
. Habite en HLM	25,9	27,3	29,0	+ 3,0
. Ouvrier	23,1	23,6	28,8	+ 5,0
. Homme de moins de 40 ans	20,4	24,8	27,7	+ 7,8
. Diplômé du supérieur	19,8	20,6	27,3	+ 7,5
. Homme	22,4	26,2	27,2	+ 4,9
. Cadre supérieur, profession intermédiaire	19,0	23,5	26,6	+ 7,6
. Chômeur	14,1	22,9	21,6	+ 7,5
Ensemble des Français	22,2	23,7	25,6	+ 3,4

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Exemple de lecture: au début 1995, 32,1% des indépendants sont d'accord avec les deux opinions citées (contre 25,6% de l'ensemble des Français), soit 10,9 points de plus qu'en début 1992.

Mais malgré ces positions extrêmes défendues par un quart de la population, la montée de « l'exigence humanitaire » face à la multiplication des situations de détresse et de précarisation continue de s'affirmer. On peut ainsi opposer deux groupes :

• Celui composé des Français qui souscrivent à la « conception humanitaire » de l'aide aux plus défavorisés : ils estiment à la fois que le RMI aide à « s'en sortir »

et que la prise en charge des familles aux ressources insuffisantes « leur permet de vivre ». Ce groupe représente aujourd'hui 46% de la population, contre 42% il y a un an et 39% au début 1992 (+7 points en trois ans).

• Celui constitué des individus estimant que les aides aux plus défavorisés contribuent à les déresponsabiliser : selon eux, le RMI n'incite pas à chercher du travail et la prise en charge des familles aux ressources insuffisantes leur enlève tout sens des responsabilités. La taille de ce groupe s'est réduite de 1992 à 1994, passant de 23% à 18% de la population ; elle est restée stable en 1995 (18%).

Autrement dit, la croissance du chômage et de la précarisation que celui-ci peut entrainer s'est accompagnée d'une montée du sentiment de solidarité, de l'idée que la société devait permettre à chacun de disposer d'un minimum « vital ». Ce mouvement semble avoir cette année pris le pas sur une autre tendance, minoritaire mais bien présente dans la population, que le développement du RMI pourrait contribuer à « déresponsabiliser » ses bénéficiaires.

Il convient d'ailleurs de bien distinguer le double mouvement qui semble être intervenu dans la population cette année, le second ayant déjà été analysé dans la première partie de ce rapport :

- Un léger recul du nombre d'individus dénonçant les risques de déresponsabilisation des RMistes (tableau 65).
- Une montée du nombre de personnes croyant à la fraude aux prestations familiales (cf. tableau 39 ci-dessus).

En réalité, la croissance du nombre d'individus estimant que beaucoup de gens font de fausses déclarations pour toucher les prestations familiales est intervenue aussi bien chez ceux qui croient aux effets déresponsabilisants du RMI, que chez les personnes qui voient la prestation d'abord comme un moyen offert au bénéficiaire de « s'en sortir » (+7 points dans le premier cas, contre +11 points dans le second, cf. tableau 71).

Tableau 71

Le pourcentage d'individus estimant que beaucoup de gens font de fausses déclarations pour toucher les prestations familiales

- Evolution 1992-1995 pour deux groupes -

			(en %)
	Début	Début	Evolution
	1992	1995	1995-1992
. Croit que le RMI risque d'inciter les bénéficiaires à s'en contenter et à ne pas chercher du travail	62,8	69,6	+ 6,8
. Croit que le RMI donne le coup de pouce pour s'en sortir	44,3	55,0	+ 10,7
Ensemble de la population	50,6	60,5	+ 10,0

Source: CREDOC, Enquêtes "Conditions de vie et Aspirations des Français".

Exemple de lecture: parmi les personnes estimant que le RMI risque d'inciter les bénéficiaires à ne pas chercher du travail, 69,6% pensent, au début 1995, que beaucoup de gens font de fausses déclarations pour toucher des prestations familiales; elles étaient 62,8% au début 1992, soit une évolution de +6,8 points sur la période (contre +10 points dans l'ensemble de la population).

Ainsi, on peut se demander si la « contestation » des aides sociales ou des prestations servies aux plus démunis, caractéristique actuelle de certains groupes de la population, ne porte pas aujourd'hui sur deux éléments complémentaires, mais différemment mis en avant chez les Français : d'une part, les éventuels effets « déresponsabilisants » de ces aides (les gens risquent de s'en contenter et de ne pas chercher du travail) ; d'autre part, les possibilités de fraude auxquelles ces aides pourraient donner lieu. Dans ce contexte, ne peut-on avancer l'hypothèse que face à la montée de l'exigence de solidarité, certains feraient aujourd'hui un peu moins cas des effets « désincitatifs » au travail qui seraient générés par le RMI ? Par contre, davantage de Français seraient prêts à dénoncer d'éventuelles fraudes. La montée d'une certaine solidarité avec les plus démunis irait alors de pair avec une dénonciation accrue des fausses déclarations sur certaines prestations, celles qui paraissent éventuellement moins contrôlées que le RMI, qui lui, on l'a vu, est versé « sous conditions » (la contrepartie sous forme d'efforts d'insertion). C'est d'ailleurs peut-être ce qui explique en partie la relative unanimité de la population sur l'existence de la condition d'insertion du RMI.

2 - L'aptitude des RMistes à s'insérer professionnellement n'est pas remise en cause

L'optimisme des Français dans les vertus du RMI doit être rapproché de l'idée majoritairement soutenue, selon laquelle les bénéficiaires de la prestation ne sont pas condamnés à vivre éternellement dans l'exclusion sociale : la confiance dans l'aptitude des RMistes à se réinsérer, si on les aide, domine en effet largement (77% de la population la partagent au début 1995). Cette opinion est cependant en léger recul par rapport à 1991 (tableau 72).

Tableau 72

Avec laquelle de ces deux propositions sur ceux qui touchent le RMI, êtes-vous le plus en accord ?

(en %)

	Début 1991	Début 1992	Début 1995	Evolution 1995-1991
. Ce sont, pour la plupart, des gens qui ne pourront jamais trouver du travail	16,6	17,7	22,5	+ 5,9
. Ce sont, pour la plupart, des gens capables de trouver un travail, si on les aide	82,1	81,0	76,9	- 5,2
. Ne sait pas	1,3	1,3	0,6	- 0,7
Total	100,0	100,0	100,0	<u> </u>

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

La perception des capacités de réinsertion des RMistes varie selon l'âge des enquêtés : on y croît un peu moins à mesure que l'âge augmente. Cependant, même chez les plus de 60 ans, 69% sont optimistes sur l'aptitude des bénéficiaires du RMI à trouver du travail.

En réalité, d'un côté, les personnes âgées, en particulier de sexe masculin, les indépendants et les cadres supérieurs sont plus nombreux qu'en moyenne à penser que les RMistes ne pourront jamais trouver de travail (sans être majoritaires à le penser). De l'autre côté, les jeunes, surtout de sexe féminin, les chômeurs et les employés paraissent plus optimistes au sujet de l'insertion professionnelle des RMistes (tableau 73).

Cette question confirme l'opposition relative existant entre une population qui se sentirait davantage « protégée » du risque de pauvreté induit par le chômage (les retraités et les bénéficiaires de situations a priori confortables) et une majorité plus

« fragilisée » ou inquiète : chez les premiers, on est un peu plus souvent pessimiste envers la possibilité des RMistes de s'en sortir ; chez les seconds, le RMI doit représenter la solution pour s'en sortir (sinon, comment envisager d'échapper à la pauvreté ?).

Tableau 73

La perception de l'avenir professionnel des bénéficiaires du RMI

Les plus pessimistes et les plus optimistes

	(en %)
Les plus pessimistes (1):	
. Indépendant	32,4
. Retraité	29,9
. Homme de 40 à 59 ans	29,8
. 60 ans et plus	29,6
. Cadre supérieur	26,7
Ensemble de la population	16,6_
Les plus optimistes (2):	
. Femme de moins de 25 ans	90,7
. Chômeur	88,4
. Etudiant	86,8
. Employé	84,0
Moins de 40 ans	83,5
Ensemble de la population	76,9

Source: CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995.

En vérité, les réponses apportées par les enquêtés aux deux questions concernant les populations pauvres (Comment en sont-ils arrivés là ? Peuvent-ils s'en sortir ?) permet de mettre en évidence que les Français se répartissent aujourd'hui en quatre groupes de taille inégale (tableau 74) :

Ceux qui croient aux possibilités de réinsertion des RMistes et qui pensent que les pauvres le sont devenus par malchance : il s'agit des plus « généreux » des Français. Ce groupe constitue 59% de la population : il s'est accru de 7 points depuis 1992.

Ici, on pense à 75% que le RMI « aide à s'en sortir » (contre 62% en moyenne) et à 68% que le montant actuel du RMI est insuffisant. D'ailleurs, plus des trois quarts (79%) estiment que l'effort des pouvoirs publics envers les pauvres n'est pas assez élevé.

⁽¹⁾ Les RMistes sont pour la plupart des gens qui ne pourront jamais trouver de travail.

⁽²⁾ Les RMistes sont pour la plupart des gens capables de trouver du travail si on les aide. Exemple de lecture: 32,4% des indépendants pensent que les RMistes sont, pour la plupart, des gens qui ne pourront jamais trouver de travail, contre 16,6% des Français. A l'inverse, 90,7% des femmes de moins de 25 ans pensent qu'ils en sont capables si on les aide, contre 76,9% des Français.

Ce groupe se définit peu par des variables socio-démographiques précises. Tout au plus, y relève-t-on davantage de moins de 40 ans qu'en moyenne.

- Les « fatalistes » : ceux qui ne croient pas à la réinsertion des RMistes, mais pensent qu'ils ne sont pas responsables de leur situation (« les pauvres le sont devenus par manque de chance). Ce groupe s'est également accru depuis 1992 : il représente maintenant 14% de la population (contre 9% il y a trois ans). Le fatalisme ressenti par ces enquêtés tient peut-être dans le pessimisme qu'ils affichent vis-à-vis de leur propre situation : 50% estiment que leur niveau de vie va moins bien depuis dix ans (contre 42% en moyenne). On trouve ici une surreprésentation des personnes de 40 à 59 ans et d'habitants de grosses agglomérations provinciales, peut-être frappés par le fait qu'on observe de plus en plus de démunis dans les rues des grandes villes.
- Ceux qui croient que les RMistes peuvent se réinsérer, mais qu'ils sont tombés dans leur situation parce qu'ils n'ont pas fait assez d'efforts. En fait, ce groupe est sévère dans ses jugements relativement moralisateurs : les RMistes pourraient retrouver du travail, mais le veulent-ils vraiment puisque c'est l'absence d'efforts qui les a conduits où ils en sont ? De fait, 52% du groupe estiment que la prise en charge des familles aux ressources insuffisantes a pour effet de leur enlever tout sens des responsabilités (contre 34% en moyenne). Parallèlement, 44% sont « tout à fait d'accord » avec l'idée qu'il y a beaucoup de fausses déclarations pour toucher les prestations familiales (contre 33% en moyenne). Remarquons que peu de variables socio-démographiques sont ici discriminantes.

Ce groupe est en très nette diminution depuis trois ans : il représente aujourd'hui 17% des Français, contre 28% au début 1992.

• Enfin, les plus pessimistes - et critiques - de nos concitoyens (les « radicaux ») se caractérisent par le sentiment que les RMistes, plongés dans leur situation par manque d'efforts, ne pourront, pour la plupart, jamais trouver de travail. Ce groupe représente 8% de la population (chiffre relativement stable depuis trois ans). Il se caractérise par une critique généralisée des politiques sociales, qui contribueraient à déresponsabiliser les bénéficiaires : pour 79%, le RMI n'incite pas à travailler (contre 37% en moyenne) ; pour 50%, les pouvoirs publics font trop ou suffisamment pour les plus démunis (contre 26% en moyenne). Cela se comprend chez eux : 59% pensent (contre 34% en moyenne) que l'aide aux familles aux ressources insuffisantes leur enlève tout sens des responsabilités.

Critiques, ils le sont aussi sur les fraudes : 74% croient qu'il y a beaucoup de fausses déclarations pour toucher les prestations familiales. Enfin, pour 41%, l'aide aux familles est aujourd'hui globalement suffisante.

Ici, on trouve plus de personnes de 60 ans et de retraités qu'en moyenne (35% de retraités, contre 23% dans l'ensemble de la population), de non-diplômés (42%) et de travailleurs indépendants (12%).

Tableau 74

Les Français face aux pauvres :

Quatre groupes de taille inégale

(en %)

		(en /0)
Début	Début	Evolution
1992	1995	1995-1992
•		
51,4	58,8	+ 7,4
8,5	14,4	+ 5,9
. = =		
27,5	16,9	- 10,6
		-
9.6	7.0	- 0,8
6,0	7,0	- 0,8
4.0	2.1	- 1,9
,,,		-,-
100,0	100,0	-
	1992 51,4 8,5 27,5 8,6 4,0	1992 1995 51,4 58,8 8,5 14,4 27,5 16,9 8,6 7,8 4,0 2,1

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français .

Exemple de lecture : au début 1995, les « généreux » représentent 58,8% des Français, soit 7,4 points de plus qu'au début 1992.

3 - Les bénéficiaires actuels du RMI correspondent-ils à la population qui en a le plus besoin ?

Les modalités générales d'application du RMI semblent constituer, pour une partie de la population, une pierre d'achoppement : certes, une assez large majorité de Français (58% au début 1995) trouve que le RMI est bien versé « à ceux qui en ont le plus besoin » ; mais 40% en doutent (tableau 75).

Tableau 75

A votre avis, le RMI est-il versé aujourd'hui à ceux qui en ont le plus besoin ?

			(en %)
	Début 1991	Début 1992	Début 1995
. Oui	60,1	58,1	58,0
. Non	35,3	37,0	39,5
. Ne sait pas	4,6	4,9	2,5
. Total	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Les jugements portés sur cette question varient assez sensiblement en fonction des catégories socio-professionnelles (tableau 76).

Tableau 76

Le pourcentage d'individus estimant que le RMI n'est pas versé aujourd'hui à ceux qui en ont le plus besoin, selon la catégorie socio-professionnelle (Début 1995)

	(en %)
. Etudiant	53,3
. Ouvrier	51,2
. Chômeur	47,4
. Employé	40,6
. Ensemble des Français	39,5
. Profession intermédiaire	39,5
. Femme au foyer	38,8
. Travailleur indépendant	34,6
. Retraité	32,2
. Cadre supérieur	29,3

Source: CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995. Exemple de lecture: 53,3 % des étudiants pensent que le RMI n'est pas versé aujourd'hui à ceux qui en ont le plus besoin, contre 39,5 % des Français et 29,3 % des cadres supérieurs.

Mais, en réalité, le jugement d'inadaptation du RMI semble relever de ce qu'on appellera un « amalgame » entre deux conceptions quelque peu différentes, deux « lectures » de la question :

• Pour les uns, le jugement critique ne concerne pas obligatoirement l'idée qu'il y aurait un « détournement » de l'objectif du RMI par certains des bénéficiaires. Il se réfère plutôt au « champ » couvert par la prestation, à la portée législative des règles adoptées pour définir le droit à ouverture de l'allocation. Il est vrai, par

exemple, que certaines catégories de la population (notamment les jeunes de moins de 25 ans) n'ont pas droit au Revenu Minimum d'Insertion; d'autre part, les personnes en situation de pauvreté sont difficiles à atteindre et ne bénéficient pas toujours des dispositions auxquelles elles peuvent prétendre.

De ce point de vue, le sentiment des jeunes de moins de 25 ans est révélateur : 54% d'entre eux estiment que le RMI n'est pas versé aujourd'hui à ceux qui en ont le plus besoin (contre 40% en moyenne dans l'ensemble de la population). Ce jugement critique diminue ensuite avec l'âge : un tiers « seulement » des personnes de plus de 65 ans doutent de la « juste destination » du RMI (graphique 3).

à ceux qui en ont le plus besoin, selon l'âge de l'enquêté 53.7 41.5 39 35 32.9

Graphique 3 Le pourcentage de personnes estimant que le RMI n'est pas versé

60 50 40 30 20 10 0 Moins de 25 ans 25 à 34 ans 35 à 49 ans 50 à 64 ans 65 ans et plus

Source: Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995.

Or, on l'a vu, les jeunes sont globalement plus « généreux » en matière d'aides aux plus défavorisés que les plus âgés de nos concitoyens (cf. Section précédente). L'effet « inadaptation législative » de la prestation semble donc primer dans la réponse apportée par les jeunes à cette question.

- Pour d'autres, leur réponse semble privilégier une critique, non plus liée au champ couvert, mais portant sur les bénéficiaires eux-mêmes : ce ne serait pas prioritairement ceux qui touchent aujourd'hui le RMI qui devraient en bénéficier. Plusieurs éléments en témoignent :
 - * Plus de la moitié (54%) des Français les plus critiques sur les pauvres c'est-àdire les « radicaux » du tableau 74 - considèrent que le RMI n'est pas versé à ceux qui en ont le plus besoin. De fait, la contestation s'associe ici à l'idée que le RMI déresponsabiliserait ses bénéficiaires.

* Cette « contestation » porte probablement sur la « qualité » même des prestataires. Il est frappant de constater que la critique est plus forte au sein des enquêtés qui trouvent que ce sont les « étrangers, les immigrés » qui bénéficient le plus des prestations sociales¹ : 49 % d'entre eux estiment que le RMI n'est pas aujourd'hui versé à ceux qui en ont le plus besoin (tableau 77).

Tableau 77

A votre avis, le RMI est-il versé aujourd'hui à ceux qui en ont le plus besoin ?

- Analyse selon l'opinion que l'on a des bénéficiaires des prestations sociales -

(en %) Ensemble Pense que la catégorie de population qui bénéficie de la le plus des prestations sociales est. Les Les population Les Les Les Les personnes familles ouvriers chômeurs étrangers pauvres âgées 61,9 65,9 58,0 64,7 58.4 65,6 48,2 . Oui 39,5 49.3 33,7 41,1 32,5 33,7 33,4 . Non..... 0,5 1,9 4,4 0,7 2,5 1,7 . Ne sait pas...... 2,5

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995.

100,0

Total.....

100,0

Exemple de lecture: en début 1995, 49,3% des personnes estimant que les étrangers sont la catégorie de population qui bénéficie le plus des prestations sociales pensent que le RMI n'est pas versé aujourd'hui à ceux qui en ont le plus besoin, contre 39,5% de l'ensemble des Français.

100,0

100,0

100,0

100,0

100,0

Cet « amalgame » relatif - qui n'empêche pas, rappelons-le, qu'une majorité de Français (58%) ne doute pas de la bonne destination du RMI - fait qu'en quatre ans, le nombre d'individus considérant le RMI « inadapté » s'est accru de 5 points (tableau 75). Cette évolution a été plus forte qu'en moyenne dans trois groupes (tableau 78) :

• Chez les jeunes de moins de 25 ans et les étudiants. Particulièrement touchées par la situation actuelle de l'emploi, ces catégories sont plus nombreuses à contester les modes d'attribution du RMI : elles-mêmes ne peuvent en bénéficier.

¹ Une question ouverte est en effet posée dans notre enquête, ainsi formulée : « En France, comme dans de nombreux pays étrangers, diverses prestations sont distribuées en cas de maladie, de chômage, de retraite, de maternité, etc. A votre avis, quelle est la catégorie de population qui en bénéficie le plus ? »

Par ordre décroissant d'importance, ce sont « les étrangers, les immigrés, qui arrivent en tête des citations (18%), devançant les pauvres (15%), les ouvriers (8%), les chômeurs, les familles et les personnes âgées (6% pour chacun des trois groupes).

- Chez les personnes de milieux modestes : ouvriers, chômeurs, individus vivant en HLM. L'évolution entre 1991 et 1995 a été de +10 à +12 points selon les groupes, contre +4 points en moyenne.
- Enfin, chez les femmes au foyer de 40 à 59 ans, et les personnes ayant des enfants à charge. Peut-être préfèrent-elles aujourd'hui, face à la montée des difficultés budgétaires, un accroissement des prestations qui les concernent plus directement : près de 30% d'entre elles pensent qu'il faudrait, au sein de la panoplie des aides sociales, augmenter en priorité les prestations familiales (contre 20% des Français).

Tableau 78

Le pourcentage d'individus doutant que le RMI soit versé aujourd'hui à ceux qui en ont le plus besoin

- Catégories où ce taux s'est le plus élevé en quatre ans -

(en %)

			(CH 70)
	Début	Début	Evolution
	1991	1995	1991-1995
. Etudiant	39,5	53,3	+ 14
. Ouvrier	38,9	51,2	+ 12
. Vit en HLM	32,0	42,7	+ 11
. Chômeur	37,7	47,4	+ 10
. Femme au foyer	29,5	38,8	+ 9
. 40-59 ans	30,7	38,8	+ 8
dont : femme de 40 à 59 ans	31,9	41,5	+ 10
. Possède le Bac ou un diplôme de niveau Bac	32,1	40,4	+ 8
. A des enfants de moins de 16 ans à charge	35,6	42,7	+ 7
. Moins de 25 ans	46,3	53,7	+ 7
Ensemble de la population	35,3	39,5	+ 4

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Exemple de lecture : au début 1995, 53,3 % des étudiants pensent que le RMI n'est pas versé à ceux qui en ont le plus besoin, soit 14 points de plus qu'au début 1991 (contre +4 points en moyenne).

Section 5

La lutte contre la pauvreté est, pour les Français, toujours aussi prioritaire

Les résultats précédents mettent globalement en évidence que les Français, malgré quelques critiques qui restent minoritaires, ne remettent pas en cause la nécessité de l'existence du RMI et celle d'accroître la lutte contre la pauvreté dans notre pays. La montée de l'exigence de solidarité envers les populations les plus défavorisées (cf. sections précédentes) se traduit en effet, chez nos compatriotes, par le désir de voir s'accroître l'effort de la collectivité dans le domaine. Cette demande accrue d'intervention des pouvoirs publics n'est d'ailleurs pas sans lien, on va le voir, avec le fait que de plus en plus de Français connaissent, dans leur entourage proche, des personnes qui touchent le RMI.

1 - Un désir d'intervention accrue des pouvoirs publics

On le sait, de plus en plus de Français sont inquiets du risque de chômage: 75% le sont au début 1995, contre 66% en 1992 et 57% en 1991 (+18 points en quatre ans). Cette montée des préoccupations face au chômage s'est accompagnée d'un fort accroissement de la sensibilité de la population aux problèmes de précarité: presque les deux tiers des Français placent au début 1995 « le traitement de la pauvreté et de l'exclusion » au premier rang de leurs préoccupations sociales (tableau A12 à l'annexe 2). Il est vrai que cette sensibilité accrue tient aussi au fait que nos concitoyens côtoient de plus près le problème: de plus en plus nombreux sont ceux qui déclarent connaître un RMiste dans leur entourage proche (cf. section suivante). On le comprend, le nombre de RMistes en France a plus que doublé depuis 1989.

Cette réactivité de la population à la pauvreté s'accompagne, de fait, d'une forte demande à l'égard de l'Etat : près des trois quarts (73%) des Français estiment aujourd'hui que les pouvoirs publics « ne font pas assez » pour les plus démunis. Ce

taux s'est accru de 11 points en quatre ans (tableau 79). Cela ne signifie pas pour autant que le reste de la population considère qu'on « en fait trop » pour les pauvres : seuls 2% le pensent. Un quart (24%) des Français, par contre, considère que les pouvoirs publics font, en la matière, « ce qu'ils doivent ».

Tableau 79

Estimez-vous que les pouvoirs publics font trop, font ce qu'ils doivent ou ne font pas assez pour les plus démunis ?

en %

	Début 1991	Début 1992	Début 1995	Evolution 1995-1991
. Font trop	3,0	3,4	1,8	- 1,2
. Font ce qu'ils doivent	34,3	33,9	24,3	- 10,0
. Ne font pas assez	61,8	61,6	72,7	+ 10,9
. Ne sait pas	0,9	1,1	1,1	-
		<u> </u>		
Total	100,0	100,0_	100,0	-

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Une attente d'intervention plus forte dans les milieux modestes ou confrontés au chômage ...

Ce sont les catégories que l'on peut qualifier de « fragiles », parce qu'elles sont les plus susceptibles d'être confrontées au chômage ou de glisser vers la précarité, qui se montrent les plus revendicatives à l'égard des pouvoirs publics : 85% des chômeurs jugent leur action envers les plus démunis insuffisante, de même que 83% des ouvriers, 82% des employés et 77% des personnes qui s'imposent régulièrement des restrictions.

Sont également sur-représentés dans ce groupe les jeunes de moins de 40 ans, particulièrement les femmes de moins de 25 ans (86% d'entre elles) et les chargés de famille (tableau 80).

Tableau 80

Principales catégories socio-démographiques sur-représentées parmi les personnes qui estiment que les pouvoirs publics ne font pas assez pour les plus démunis

	(en %)
. Femme de moins de 25 ans	85,7
. Chômeur	84,7
. Ouvrier	82,9
. Employé	82,0
. A des enfants de moins de 16 ans à charge	78,5
. 25-39 ans	78,4
dont : femme de cet âge	80,1
. Vit en HLM	77,9
. S'impose régulièrement des restrictions	76,5
. Dispose, dans son foyer, d'un revenu mensuel compris	
entre 6 000 et 10 000 Francs	76,4
Ensemble des Français	72,7

Source: CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995. Exemple de lecture: 84,7% des chômeurs estiment que les pouvoirs publics ne font pas assez pour les plus démunis, contre 72,7% des Français.

... mais une évolution plus rapide dans les catégories aisées

Il n'empêche que l'accroissement du désir d'intervention envers les catégories défavorisées a été le plus rapide, ces quatre dernières années, dans les catégories plutôt aisées (cadres, diplômés, bénéficiaires de hauts revenus, cf. tableau 81). Il l'a aussi été, de façon générale, chez les actifs, par opposition aux inactifs. En effet, chez les retraités et les personnes âgées, la progression a été très inférieure à la moyenne (+3 points entre 1991 et 1995, contre +11 en moyenne). Ces derniers paraissent, à vrai dire, davantage préoccupés par des problèmes en relation avec leur propre situation, tels que la dépendance des personnes âgées, le financement des retraites ou l'équilibre de la Sécurité Sociale. De fait, les taux de citations, par les retraités, de ces trois thèmes sont nettement supérieurs à la moyenne nationale ; le traitement de la pauvreté et de l'exclusion n'inquiète, en revanche, qu'un retraité sur deux, contre près de deux Français sur trois.

Tableau 81
Le pourcentage d'individus estimant que les pouvoirs publics ne font pas assez pour les plus démunis

- Evolution 1991-1995 pour quelques catégories -

(en	%)

		Y	(01 /0)
	Début 1991 (A)	Début 1995 (B)	Evolution 1995-1991 (B-A)
. Dispose du Bac ou d'un diplôme du supérieur	54,4	72,5	+ 18
. Cadre, moyen ou supérieur	57,2	75,2	+ 18
. Employé	64,6	82,0	+ 17
. Etudiant	57,1	72,7	+ 16
. Est actif	60,8	76,1	+ 15
. 40-59 ans	61,4	75,8	+ 14
. A des enfants de moins de 16 ans à charge	64,2	78,5	+ 14
dont: un seul enfant	63,9	81,2	+ 17
. Dispose, dans son foyer, d'un revenu mensuel supérieur à 15 000 Francs	57,1	71,0	+ 14
Ensemble des Français	61,8	72,7	+ 11

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995.

Exemple de lecture : au début 1995, 75,2% des cadres estiment que les pouvoirs publics ne font pas assez pour les plus démunis, contre 57,2% au début 1991, soit une évolution de +18 points sur la période 1991-1995.

Toujours est-il que, globalement, le sentiment d'insuffisance de l'action des pouvoirs publics envers les pauvres est davantage associé à trois séries d'opinions (tableau 82) :

- Une inquiétude accrue du chômage: 80% des personnes « très » inquiètes du risque de chômage trouvent que les pouvoirs publics ne font pas assez pour les plus démunis (contre 73% en moyenne).
- Une attente plus grande vis-à-vis de l'Etat-Providence. On a, d'ailleurs, tendance ici à être davantage critique envers les pouvoirs publics, que ce soit aussi bien en matière de lutte contre le chômage qu'en ce qui concerne le fonctionnement de la justice. Toujours est-il que la demande ne porte pas seulement sur le RMI, mais aussi sur les prestations familiales.
- Enfin, une attitude plus « généreuse » envers les pauvres et une croyance dans leurs possibilités de réinsertion. Il est vrai que parmi ceux qui considèrent que les pouvoirs publics ne font pas assez pour les plus démunis, on trouve davantage de personnes qui déclarent connaître un RMiste.

Tableau 82

Principales opinions sur-représentées chez les enquêtés estimant que les pouvoirs publics ne font pas assez pour les plus démunis

	% chez ceux qui estiment que les pouvoirs publics ne font pas assez pour les démunis	Différence par rapport à la population totale
Inquiétudes		
. Est « très inquiet » du risque de chômage	54	+ 5
Attitudes vis-à-vis des pouvoirs publics ou des politiques sociales	-	
. Estime que le montant actuel du RMI n'est pas assez élevé	71	+ 10
. Pense que les prestations familiales sont globalement insuffisantes	73	+ 6
. Considère que les mesures contre le chômage sont inefficaces	82	+ 5
. Estime que la justice française fonctionne mal	63	+ 3
. Pas d'accord avec l'idée qu'il y a trop de prestations familiales accordées		
aux plus défavorisés	54	+ 3
. Pas d'accord avec l'idée qu'il y a beaucoup de gens qui font de fausses		
déclarations pour toucher les prestations familiales	23	+ 3
Attitudes vis-à-vis des RMistes		
. Estime que le RMI « aide à s'en sortir »	68	+ 5
. Considère que les RMistes sont des gens capables de trouver un travail		
si on les aide	81	+ 4
. Pense que si certaines personnes vivent dans la pauvreté, c'est par manque		
de chance	77	+ 4
. Connaît un RMiste dans son entourage	48	+ 3

Source: CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995.

Exemple de lecture : parmi les personnes estimant que les pouvoirs publics ne font pas assez pour les plus démunis, 54% se disent « très inquiètes » du risque du chômage, soit 5 points de plus dans que l'ensemble de la population.

A l'inverse, on relève des corrélations, encore plus nettes, entre l'opinion selon laquelle les pouvoirs publics font « ce qu'ils doivent » en matière de pauvreté (ils représentent un quart des Français) et le scepticisme sur « l'efficacité » du RMI : 50% des « satisfaits de l'action des pouvoirs publics » envers les plus démunis dénoncent les effets pervers de la prestation (incitation à ne pas rechercher du travail), contre 37% des Français ; 32% pensent que si certaines personnes vivent dans la pauvreté, c'est par absence d'efforts pour s'en sortir (contre 25%) ; enfin, 31% estiment que les RMistes sont, pour la plupart, des gens qui ne pourront jamais trouver de travail (contre 22%). Autrement dit, ces personnes expriment le souhait qu'on n'en fasse pas davantage pour les « pauvres », en partie parce qu'ils doutent des résultats des actions menées.

Rappelons qu'il s'agit en fait de personnes peu concernées - en tout état de cause moins concernées - par la « pauvreté » et le chômage : elles se recrutent un peu plus souvent parmi les classes d'âges élevés, les retraités ou les inactifs.

2 - Près d'un Français sur deux connaît, dans son entourage, une personne qui touche le RMI

La progression de la demande d'intervention des pouvoirs publics envers les plus démunis n'est pas sans lien avec la croissance du nombre de Français en contact avec des bénéficiaires du RMI (tableau 83) : aujourd'hui, 45% de nos concitoyens déclarent connaître personnellement un RMiste, contre « seulement » 33% il y a trois ans.

Tableau 83

Connaissez-vous personnellement, parmi vos parents, même éloignés, dans votre entourage ou parmi vos voisins, une (ou plusieurs) personne(s) qui touche(nt) ou qui a (ont) déjà touché le RMI ?

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Les Français qui déclarent connaître un RMiste dans leur entourage appartiennent euxmêmes aux groupes défavorisés ou « fragilisés » : il s'agit plus souvent de chômeurs, d'ouvriers, de titulaires de bas revenus et de locataires de HLM. On y trouve également une sur-représentation de chargés de famille nombreuse et de personnes de 25 à 39 ans, notamment les femmes de cet âge. Dans tous ces groupes, plus de 50% des individus déclarent aujourd'hui connaître un RMiste (tableau 84).

C'est d'ailleurs dans la plupart de ces catégories que l'accroissement a été le plus fort entre 1992 et 1995 : il a été particulièrement élevé chez les ouvriers, chez les femmes de 25 à 39 ans, chez les chargés de famille et chez les titulaires de bas revenus.

Il faut également remarquer que la connaissance personnelle de personnes vivant dans la pauvreté s'est largement étendue aux classes d'âge les plus jeunes, notamment les hommes de moins de 25 ans (+16 points en trois ans).

Tableau 84

Le pourcentage d'individus qui déclarent connaître,
dans leur entourage, un bénéficiaire du RMI

- Evolution 1992-1995 pour les catégories sur-représentées en 1995 -

(en %)

	Début 1992	Début 1995	Evolution 1995-1992
. Chômeur	49,7	61,5	+ 12
. A au moins trois enfants de moins de 16 ans à charge	33,7	56,6	+ 23
. Ouvrier	38,5	54,8	+ 16
. A entre 25 et 39 ans	39,4	51,6	+ 12
dont : femme de cet âge	37,8	54,8	+ 17
. Déclare s'imposer régulièrement des restrictions	34,9	51,3	+ 16
. Dispose, dans son foyer, d'un revenu mensuel inférieur			
à 6 000 Francs	34,5	50,8	+ 16
. Employé	41,8	50,5	+ 9
. Vit en HLM	39,8	49,5	+ 10
Ensemble des Français	32,9	44,8	+ 12

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995.

Exemple de lecture : au début 1995, 61,5% des chômeurs déclarent connaître, dans leur entourage, un bénéficiaire du RMI (contre 44,8% des Français), soit 12 points de plus qu'au début 1992.

A l'inverse, on déclare moins souvent connaître un RMiste chez les plus aisés de nos concitoyens. C'est cependant le cas de 43% des cadres supérieurs (+10 points en trois ans) ou de 40% des titulaires de revenus mensuels supérieurs à 15 000 Francs dans leur foyer (+12 points depuis 1992).

La connaissance personnelle d'un RMiste semble en tout état de cause s'accompagner, chez les personnes concernées, d'une double prise de conscience :

• D'abord, celle de l'intérêt immédiat de la prestation : les deux tiers des Français concernés considèrent que le RMI permet de « vivre un peu mieux, mais c'est tout ». Ce jugement pourrait être considéré comme négatif, mais il est réconfortant de noter qu'en vérité, seulement 9% des personnes connaissant un RMiste jugent que le RMI ne lui est pas indispensable. Ce taux est même en recul de trois points en trois ans (tableau 85). Autrement dit, la quasi-totalité des personnes ayant un bénéficiaire du RMI dans leur entourage ne considère pas inutile cette prestation. Il

est également encourageant de noter que dans 23% des cas, l'enquêté considère que le RMI aide le bénéficiaire à « s'en sortir et à s'insérer » (+4 points par rapport à 1992). Il est vrai que parmi ces 23%, on trouve une partie de la population la plus confiante dans le système actuel d'aides aux plus démunis : 68% d'entre eux estiment, en effet, que le RMI est versé à ceux qui en ont le plus besoin, 72% qu'il donne le coup de pouce nécessaire « pour s'en sortir », et 86% croient en la capacité des RMistes à trouver un travail.

Tableau 85

A votre avis, parmi ces phrases, quelle est celle qui s'applique le mieux au cas de cette (ces) personne(s) ?

- Question posée aux personnes qui ont déclaré connaître personnellement au moins une personne touchant le RMI, soit 44,8% de la population au début 1995 -

(en %) Début 1992 Début 1995 19,8 23.4 . Le RMI l'aide à s'en sortir et à s'insérer 66,8 66,5 . Le RMI lui permet de vivre un peu mieux, mais c'est tout...... 9,2 . Le RMI ne lui est pas indispensable..... 12,5 0,9 0,9 Ne sait pas..... 100,0 100,0

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

• Ensuite, la connaissance d'un RMiste conduit à souhaiter encore plus que les pouvoirs publics accroissent leur effort envers les populations les plus démunies : 78% de ceux qui connaissent un bénéficiaire du RMI estiment que les pouvoirs publics ne font pas assez pour les plus pauvres, contre 69% de ceux qui n'en connaissent pas dans leur entourage. D'ailleurs, les deux tiers des personnes concernées trouvent le montant du RMI insuffisant, sachant qu'ils en donnent, en moyenne, une estimation très réaliste : 2 368 Francs par mois pour une personne seule (le montant exact est de 2 325 Francs).

Ainsi, on trouve là le signe concret de l'accord des Français avec la prestation actuelle : connaître un RMiste ne conduit pas à contester l'aide dont il bénéficie. Au contraire, cela accroît le sentiment que la prestation n'est pas suffisante, même si une majorité reconnaît qu'elle permet davantage aujourd'hui de vivre que de s'insérer.

Section 6

Une synthèse des opinions des Français sur la pauvreté et sur le RMI

On vient de le voir, la sensibilité croissante des Français au chômage, à la pauvreté et à l'exclusion s'accompagne d'une attente forte vis-à-vis de la protection sociale, notamment à l'égard des plus défavorisés. Une majorité de la population apparaît, en effet, favorable à l'aide envers les plus pauvres de nos concitoyens, même si ces prestations engendrent, chez certains, un scepticisme quant à leur efficacité réelle en matière d'insertion ou quant à leurs modalités d'application.

Il reste que les questions abordées dans les parties précédentes ont, certes, permis d'analyser, point par point, les opinions de nos concitoyens sur divers aspects du dispositif de lutte contre la pauvreté. Mais il était également intéressant de tenter de synthétiser l'ensemble des opinions exprimées, afin de mieux comprendre le sens de certaines d'entre elles et d'étudier les liens existants entre les différentes attitudes mises en évidence. Pour ce faire, une analyse des correspondances multiples a été réalisée : elle permet de construire un « espace des opinions des Français sur le RMI et sur les situations de pauvreté ». Complétée par une classification, cette analyse permet de proposer une typologie qui met en évidence l'existence dans la population de six groupes différents, adoptant des positions distinctes sur le sujet.

A - Une représentation synthétique des opinions des Français

L'analyse synthétique effectuée (Analyse des Correspondances Multiples) a permis, à partir des jugements des Français sur la pauvreté et sur le RMI, de construire un « espace des opinions ». Celui-ci met en évidence les affinités qui existent entre les différentes convictions exprimées en réponse à plusieurs questions, et fait apparaître les principaux clivages qui séparent les divers groupes de population. Sept variables actives ont été sélectionnées pour réaliser cette analyse. Chacune d'entre elles a déjà été commentée dans les pages précédentes.

Liste des variables actives de l'analyse

- Selon vous, en pratique, le revenu minimum d'insertion (RMI) est-il, aujourd'hui, pour les personnes qui en bénéficient?
 - Surtout un revenu
 - Surtout un moyen de s'insérer socialement
 - A la fois un revenu et un moyen de s'insérer
- Aujourd'hui, le RMI est versé à condition que des efforts soient faits par le bénéficiaire pour s'insérer professionnellement et socialement. Trouvez-vous cela normal?
 (Oui / Non).
- Au sujet du revenu minimum d'insertion, pensez-vous plutôt que :
 - Cela risque d'inciter les gens à s'en contenter et à ne pas chercher du travail
 - Cela leur donne un coup de pouce nécessaire pour s'en sortir.
- Avec laquelle de ces deux propositions sur ceux qui touchent le RMI, êtes-vous le plus en accord ?
 - Ce sont, pour la plupart, des gens qui ne pourront jamais trouver du travail
 - Ce sont, pour la plupart, des gens capables de trouver un travail, si on les aide.
- A votre avis, le RMI est-il versé aujourd'hui à ceux qui en ont le plus besoin ?
 (Oui / Non).
- Entre les deux raisons suivantes, quelle est celle qui, selon vous, explique le mieux que certaines vivent dans la pauvreté?
 - C'est plutôt parce qu'elles n'ont pas eu de chance
 - C'est plutôt parce qu'elles n'ont pas fait d'efforts pour s'en sortir.
- De quelle opinion vous sentez-vous le plus proche ?

 Faire prendre en charge par la collectivité les familles aux ressources insuffisantes :
 - Cela leur permet de vivre
 - Cela leur enlève tout sens des responsabilités.

I - L'espace des opinions sur la pauvreté et sur le RMI

L'analyse effectuée à partir des sept variables actives met en évidence deux axes¹, qui structurent donc l'espace des opinions sur la pauvreté et sur le RMI.

Le premier axe (horizontal) fait apparaître une opposition entre les individus qui dénoncent les effets pervers du RMI et sont donc plutôt défavorables à la prestation (les « réfractaires »), et d'autre part, ceux qui considèrent que le RMI et la prise en charge des familles aux ressources insuffisantes sont efficaces pour lutter contre la pauvreté (les partisans de la prestation).

Le second axe (vertical) correspond, en quelque sorte, à la façon dont chacun voit, ou croit aux possibilités réelles d'insertion apportées par le RMI à ses bénéficiaires. Il opère ainsi une distinction entre les enquêtés pour lesquels le RMI est avant tout un revenu, un moyen d'existence, sans plus, et ceux qui estiment qu'il ne constitue pas seulement un apport financier, mais une possibilité réelle d'insertion. Pour une partie de ces derniers, ce moyen d'insertion ne doit pas être une « contrepartie » qu'on impose au bénéficiaire, mais au contraire un effort que la collectivité devrait s'imposer, en facilitant, en proposant, cette possibilité d'insertion.

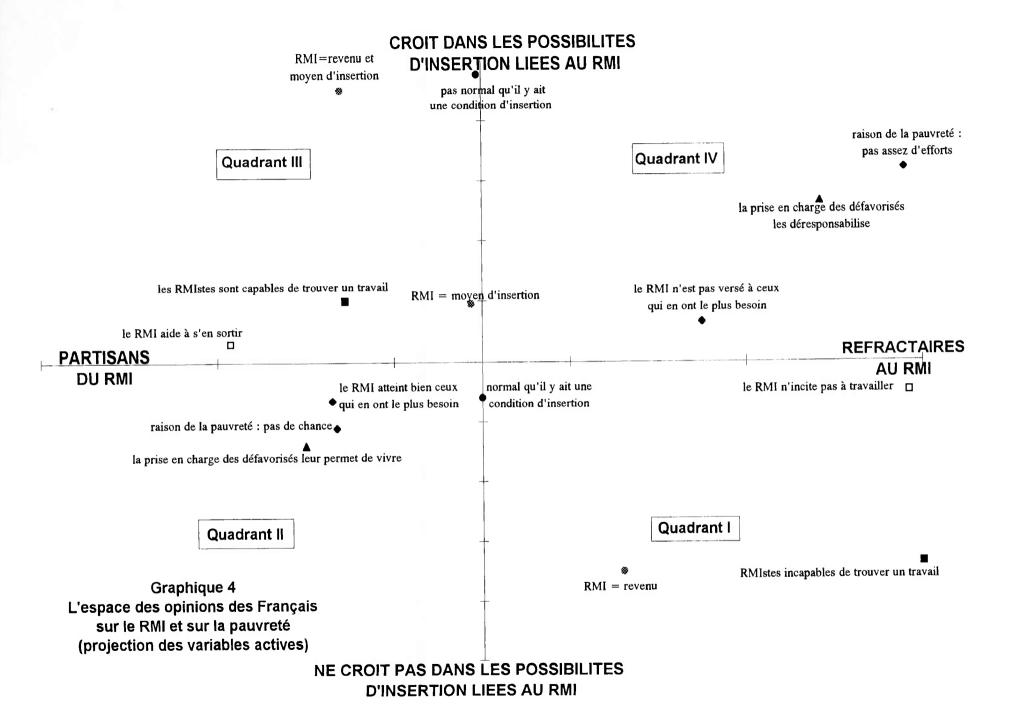
1.1 L'Axe 1 : Favorables ou réfractaires aux aides envers les plus démunis

L'axe horizontal (graphique 4) oppose donc d'un côté (à gauche) les partisans du RMI et de l'autre (à droite) les réfractaires à la prestation.

A gauche de l'axe horizontal (du côté des « partisans du RMI »), se regroupent donc les personnes qui jugent utiles les aides aux plus défavorisés. Les points projetés de ce côté de l'axe en témoignent : « le RMI donne le coup de pouce nécessaire pour s'en sortir », « la prise en charge des familles aux ressources insuffisantes leur permet de vivre », « les pauvres le sont par malchance ». On doit donc les aider financièrement et ils seront « capables de trouver un travail, si on les aide ». Dans le même ordre d'idée, on ne remet pas en cause, dans cette partie de l'espace, la « qualité » des prestataires : on juge ici que « le RMI atteint bien la population qui en a le plus besoin ».

¹ Le pourcentage d'inertie expliquée par les deux premiers axes s'élève à 31,6%.





A l'inverse, les individus réfractaires aux mesures d'aides envers les plus démunis se situent à la droite de l'axe. Ici, on dénonce avant tout les effets « pervers » du système : « le RMI risque de ne pas inciter les gens à chercher du travail », « la prise en charge des familles défavorisées leur enlève tout sens des responsabilités », « le RMI n'atteint pas la population qui en a le plus besoin », « les bénéficiaires sont, pour la plupart, incapables de trouver du travail ».

Cette zone du graphe, marquée par une critique systématique du RMI et des prestations versées aux plus démunis, reflète un état d'esprit globalement négatif à l'encontre des pauvres : « ils le sont devenus par manque d'efforts ».

1.2 L'Axe 2 : Convaincus ou pas de l'effet d'insertion du RMI

L'axe vertical oppose, quant à lui :

- Au Sud du graphe, des individus qui ne croient pas dans les possibilités réelles d'insertion liées au RMI. En ce sens, ils manifestent une double attitude, un certain réalisme teinté de pessimisme: le RMI est avant tout un revenu et les prestataires sont, pour la plupart, des gens incapables de trouver du travail.
- Au Nord du graphe, les enquêtés qui estiment que le RMI est ou devrait être un véritable facteur d'insertion, permettant à la fois à ses bénéficiaires de subvenir à leurs besoins essentiels (revenu minimum) et de retrouver du travail et une vie sociale « normale » (moyen d'insertion). Ces personnes contestent en réalité la mise sous condition du versement du RMI : l'insertion devrait aller de soi et être comprise comme une offre de la collectivité, et non comme une « contrepartie » exigée du bénéficiaire.

Au total, l'espace des opinions définit quatre quadrants séparés par chacun des deux axes (graphique 4) :

• Le quadrant Sud-Est (quadrant I) regroupe les personnes fortement opposées au RMI : elles estiment que celui-ci est source de déresponsabilisation, qu'il n'est qu'un revenu (illégitime ?) et n'aide pas à se réinsérer. Elles en dénoncent à la fois les effets pervers et l'inutilité.

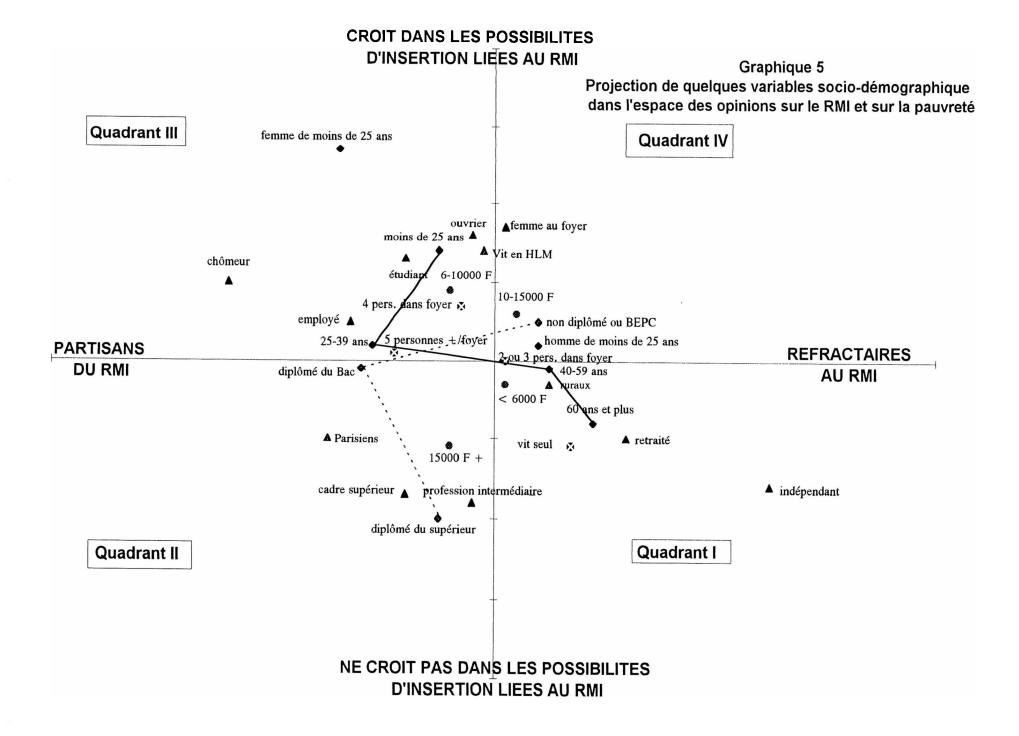
- Le quadrant Nord-Ouest (quadrant III), à l'inverse, accueille les partisans convaincus de l'intervention humanitaire envers les plus défavorisés : ils sont très favorables au RMI qu'ils considèrent utile, efficace et adapté à sa mission d'insertion.
- Le quadrant Nord-Est (quadrant IV) rassemble les personnes à la fois très critiques sur les bénéficiaires du RMI (les pauvres « le sont parce qu'ils n'ont pas fait d'efforts », ils sont « déresponsabilisés »), mais qui se déclarent convaincus de l'utilité de cette aide en matière d'insertion. Leur position est très moralisatrice¹ : les pauvres bénéficient d'un moyen d'insertion, mais peuvent-ils en profiter s'ils ne veulent pas faire d'efforts?
- Enfin, le quart Sud-Ouest (quadrant II) caractérise les individus qui reconnaissent l'utilité des aides aux familles aux ressources insuffisantes (« ça leur permet de vivre »), mais sans illusions, un peu fatalistes, puisqu'ils restent sceptiques sur les possibilités réelles d'insertion des pauvres.

II - Projection des caractéristiques socio-démographiques dans l'espace des opinions

La projection des principales variables socio-démographiques dans cet espace « permet » de rattacher les différentes attitudes relatives au RMI à des segments de population précis. Le graphe 5 laisse ainsi apparaître des clivages significatifs, et en particulier l'opposition entre :

• Les personnes les plus concernées par le risque de chômage et la proximité de la pauvreté (quadrant III, en haut à gauche) : jeunes de moins de 25 ans, et en particulier les jeunes femmes, étudiants, employés ou ouvriers, chômeurs, familles nombreuses. Ces individus adoptent une attitude très positive à l'égard du RMI, en en approuvant l'existence et en croyant dans ses possibilités d'insertion.

¹ C'est dans cette zone que se projettent d'ailleurs les « moralisateurs » du tableau 74.



• Les personnes les moins concernées - ou pensant être le moins concernées - par le risque de chômage (quadrant I, en bas à droite). Cela inclut les indépendants (non salariés, qui « maîtrisent » leur destin professionnel et donc social, chez qui on a déjà constaté la montée du degré d'exigence et de contrôle vis-à-vis des prestations sociales), les retraités, les plus de 60 ans (inactifs, par définition), qui critiquent en bloc le RMI dans son existence et dans sa mission d'insertion. L'attitude des indépendants tient aussi probablement au fait qu'ils se considèrent comme les « financeurs » de ces aides.

Les autres catégories se répartissent selon des attitudes plus mélangées ; on peut distinguer :

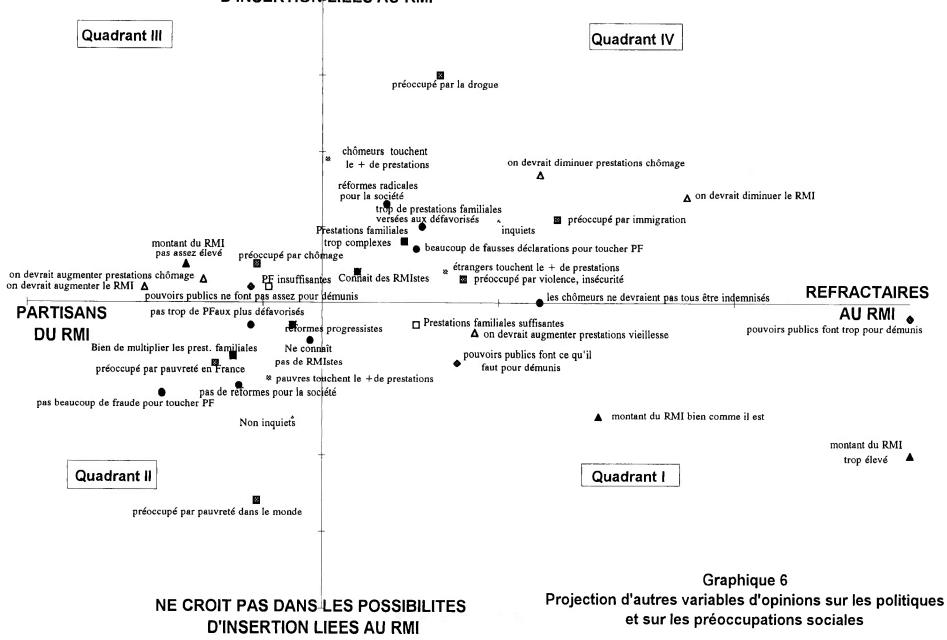
- Les Français plutôt réfractaires au RMI (il faut noter leur proximité avec le centre du graphique), croyant plutôt à la mission d'insertion de la prestation : non-diplômés, hommes jeunes, voire femmes au foyer. Ces dernières sont cependant plus proches de l'attitude « moralisatrice » évoquée précédemment.
- Les sceptiques sur le pouvoir d'insertion du RMI, qui ne contestent cependant pas la nécessité de l'existence de la prestation elle-même; il s'agit ici de populations favorisées: diplômés du supérieur, cadres supérieurs, titulaires de revenus mensuels confortables (plus de 15 000 Francs), parisiens. Vraisemblablement peu concernés au quotidien par les plus pauvres, ils sont plutôt fatalistes dans leurs attitudes envers les plus démunis: il convient de les aider, mais il leur sera en vérité difficile de se réinsérer juste avec le RMI.

III - Projection de diverses variables d'opinions

La projection, à titre illustratif, de diverses autres variables d'opinions dans l'espace ainsi défini (graphique 6) permet d'affiner la description de chaque quadrant et de mieux en saisir le sens.

 Le quadrant I, en bas à droite, synthétise, on l'a vu, les opinions les plus négatives sur le RMI: son existence même est contestée et ses possibilités d'insertion apparaissent peu crédibles. Les opinions plus générales sur les prestations sociales confirment cette critique: les personnes situées dans ce

CROIT DANS LES POSSIBILITES D'INSERTION. LIEES AU RMI



quadrant jugent que « le montant du RMI est bien comme il est, voire trop élevé » et que globalement, les « pouvoirs publics font trop pour les plus démunis ». Ici on se plaint probablement du poids trop fort des charges sociales. En réalité, une partie de ces « contestataires », peu concernés par nature par le problème du chômage (personnes âgées et retraités), le sont par « l'augmentation des prestations vieillesse » qu'ils réclament dans un esprit que l'on dira « corporatiste ».

- A l'opposé, la population du quadrant III (en haut à gauche), très positive dans tous les sens sur le RMI, fait montre d'une forte implication en ce qui concerne toutes les aides aux chômeurs et aux défavorisés. Ainsi, ces Français jugent-ils « le montant du RMI pas assez élevé », les « prestations familiales globalement insuffisantes », et revendiquent aussi bien une augmentation des prestations-chômage que du RMI.
- Les opinions globales sur les prestations sociales et sur les grands sujets de société rendent encore plus « lisible » le quadrant IV, en haut à droite. Les opinions les plus radicalement négatives à l'encontre du système social s'y projettent : on devrait diminuer le RMI et les prestations chômage ; il y a « trop de prestations familiales versées aux défavorisés » ; de toutes façons, « il y a beaucoup de fausses déclarations pour toucher les prestations familiales » ; ce sont « les étrangers qui touchent le plus de prestations ». Cette attitude d'opposition est le fait d'une population « inquiète », menacée à des degrés divers par l'exclusion (on y trouve des sans diplômés, des jeunes hommes), connaissant des RMistes, et qui prône en solution à tous les « problèmes » (immigration, drogue, violence, insécurité ...) un changement radical de société.
- Enfin, les catégories favorisées et peu impliquées par rapport à la pauvreté font montre d'attitudes très cohérentes en matière de protection sociale, comme on peut le constater dans le quadrant II (en bas à gauche) : peu « inquiètes » et « ne connaissant pas de RMistes », elles ne contestent pas un système (« il n'y a pas trop de prestations familiales accordées aux défavorisés », « il n'y a pas beaucoup de fausses déclarations ») qui fonctionne « sans histoire » dans un univers parallèle au leur. C'est pourquoi elles n'appellent aucun changement de société ou, au mieux, un changement sans ruptures (« réformes progressives »).

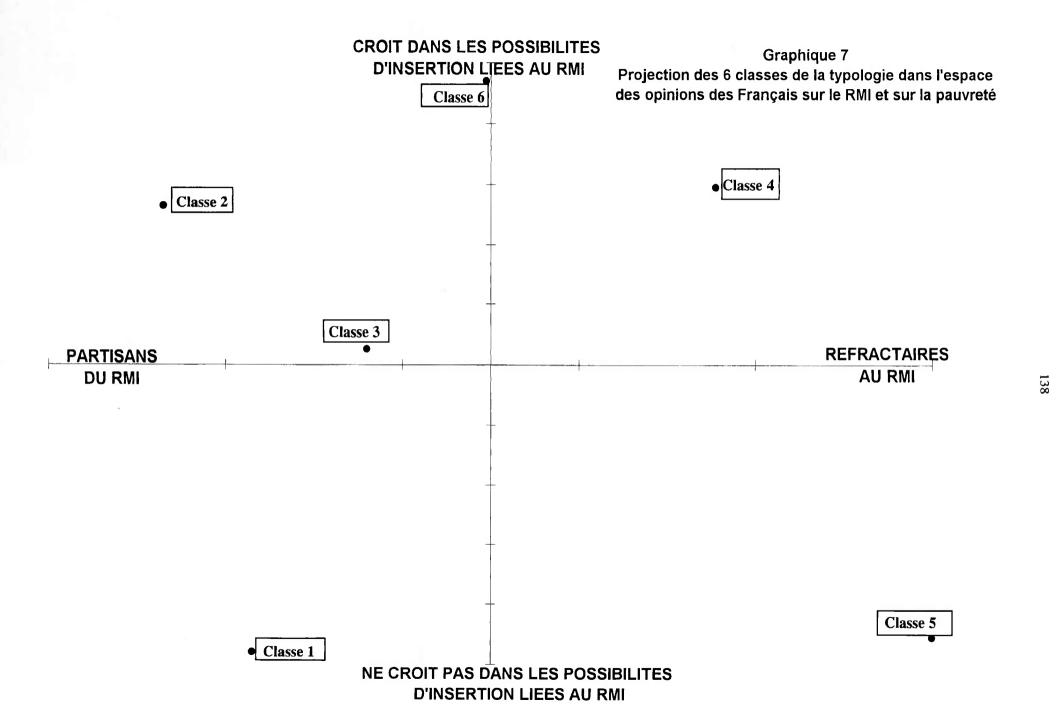
B - Une classification en six groupes

Une classification hiérarchique menée à partir de l'analyse précédente permet de scinder la population en six classes, chacune d'elles regroupant des personnes aux opinions assez proches ou identiques sur le RMI et sur les démunis. Ces groupes, homogènes et bien distincts les uns des autres, recouvrent ainsi les différentes attitudes de la population française en la matière. A chacun d'eux, correspondent des variables socio-économiques précises.

Les six classes ont été projetées comme variables supplémentaires dans l'« espace des opinions sur le RMI et sur la pauvreté ». Cette projection figure au graphique 7.

Les six classes obtenues confirment la segmentation déjà observée dans l'espace des opinions, en la détaillant. Mais cette classification permet aussi de chiffrer l'importance relative de chaque groupe de population. Les six classes se répartissent en trois grande catégories :

- Les personnes favorables au RMI et aux aides envers les plus défavorisés :
 - * Classe 1 Les partisans du RMI, sceptiques sur sa capacité à permettre l'insertion (20% de la population).
 - * Classe 2 Les défenseurs du RMI persuadés qu'il répond bien à son double objectif de revenu et d'insertion (19%).
 - * Classe 3 Les partisans du RMI qui y voient prioritairement une aide à l'insertion (16%).
- Les individus qui dénoncent « les effets pervers » des aides aux plus défavorisés :
 - * Classe 4 Les réfractaires au RMI et aux aides aux plus défavorisés : leur critique porte plus sur les bénéficiaires eux-mêmes, qui pourraient s'insérer s'ils voulaient en faire l'effort (19%).
 - * Classe 5 Les opposants au RMI, selon lesquels la prestation devrait être amendée, n'ayant aucune efficacité en matière d'insertion (15%).
- Enfin, les « inconditionnels », pour lesquels l'aide aux plus défavorisés constitue un droit automatique qui ne devrait être soumis à aucune condition d'attribution en matière d'insertion
 - * Classe 6 Les partisans de l'aide automatique sans condition d'attribution (11 % de la population).



Classe 1 Les partisans du RMI sceptiques sur sa capacité à permettre l'insertion (20% de la population)

Ce cinquième de la population est constitué des personnes favorables à l'aide aux plus défavorisés (c'est un revenu qui leur « permet de vivre »), mais sans illusions sur l'efficacité de la condition d'insertion. De ce point de vue, ils sont assez fatalistes, tout en restant plutôt généreux : ce revenu minimum leur paraît « vital ». Ainsi, tous les membres du groupe pensent que « la prise en charge des familles défavorisées leur permet de vivre », 80% estiment que « le RMI donne le coup de pouce nécessaire pour s'en sortir ». Cette perception est associée à une vision « compréhensive » des démunis, qui le sont plutôt « par manque de chance ». Mais au-delà d'un tel constat, ces Français aisés (cadres, diplômés du supérieur, vivant à Paris ou dans l'agglomération parisienne, personnes disposant de hauts revenus - plus de 15 000 F mensuels -, âgés de 25 à 39 ans) ont du mal à « croire » dans la faculté d'insertion du RMI : une telle prestation, qu'il ne convient pas de remettre en cause, s'apparente donc en réalité, pour eux, à une simple compensation de l'exclusion générée par la société.

Tableau 86 Principales caractéristiques distinctives des membres de la classe 1

(20% de la population)

Pense que :	Pourcentage de réponses dans la classe 1	Différence de % par rapport à l'ensemble de la population
. Le RMI est aujourd'hui, pour ses bénéficiaires, surtout un revenu.	98	+ 51
. La prise en charge des familles défavorisées leur permet de vivre	99	+ 34
. Les RMIstes sont, pour la plupart, capables de trouver du travail, si on les aide	100	+ 23
. Si certaines personnes vivent dans la pauvreté, c'est parce qu'elles n'ont pas eu de chance	63	+ 19
. Le RMI donne le coup de pouce nécessaire pour s'en sortir	78	+ 16
. C'est normal que le RMI soit versé sous condition d'efforts d'insertion	100	+ 11
. Le RMI est versé à ceux qui en ont le plus besoin	67	+ 9
. Les pouvoirs publics ne font pas assez pour les plus démunis	81	+ 8
. C'est bien de multiplier les prestations familiales pour répondre au mieux à chaque situation particulière	57	+ 8
. Le montant actuel du RMI n'est pas assez élevé	68	+ 7
. On devrait augmenter en priorité le RMI parmi toutes les prestations sociales	22	+ 5
. Cadre supérieur, profession intermédiaire	24	+ 6
. Diplômé du supérieur	22	+ 5
. Vit à Paris ou dans l'agglomération parisienne	20	+ 5
. Est âgé de 25 à 39 ans	36	+ 5
dont : homme de cet âge	20	+ 5

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995.

Exemple de lecture : les cadres représentent 24% des membres de la classe 1, soit 6 points de plus que dans l'ensemble de la population.

Classe 2 Les défenseurs du RMI persuadés qu'il répond bien à son double objectif de revenu et d'insertion (19% de la population)

Ces enquêtés sont globalement convaincus des bienfaits du RMI et, de façon plus générale, des aides aux plus défavorisés : les membres de cette classe adhèrent totalement au concept du RMI considéré à la fois comme un revenu et un moyen d'insertion.

Bienveillants à l'égard des plus démunis « qui n'ont pas eu de chance », ces défenseurs du RMI ne doutent pas un instant de son utilité et de son efficacité, comme de celles des aides sociales en général. Ils se recrutent plus souvent chez les Français de moins de 40 ans, les célibataires, les employés ou les chômeurs, à savoir des catégories « sensibles » à la précarité de par leur jeunesse, leur isolement ou leur statut professionnel. Ici, on est plus inquiet du chômage qu'en moyenne.

Tableau 87

Principales caractéristiques distinctives des membres de la classe 2

(19% de la population)

Pense que :	Pourcentage de réponses dans la classe 2	Différence de % par rapport à l'ensemble de la population
 Le RMI est aujourd'hui, pour ses bénéficiaires, à la fois un revenu et un moyen d'insertion La prise en charge des familles défavorisées leur permet de vivre Le RMI donne le coup de pouce nécessaire pour s'en sortir Les RMIstes sont, pour la plupart, capables de trouver du travail, 	99 100 80	+ 66 + 35 + 18
si on les aide	91 99 80	+ 14 + 10 + 6
Est âgé de moins de 40 ans. Est inquiet du chômage Célibataire Employé Chômeur	80 37 19	+ 7 + 5 + 4 + 3 + 3

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995.

Exemple de lecture : les personnes de moins de 40 ans représentent 51 % des membres de la classe 2, soit 7 points de plus que dans l'ensemble de la population.

Classe 3 Les partisans du RMI qui y voient prioritairement une aide à l'insertion (16% de la population)

Cette troisième classe de partisans du RMI se distingue des deux premières par l'unanimité de ses membres à mettre l'accent sur les possibilités d'insertion liées à la prestation. De fait, les membres de la classe voient avant tout le RMI comme un moyen d'insertion et non comme un revenu, légitimant ainsi totalement la condition d'efforts d'insertion.

Plus nombreux que la moyenne à juger le montant de la prestation insuffisant - ce qui peut-être décrédibilise chez eux l'idée qu'il s'agit d'un vrai « revenu » -, les personnes de cette classe sont plus souvent qu'en moyenne des retraités, des personnes âgées de 60 ans et plus, ainsi que des non-diplômés.

Tableau 88

Principales caractéristiques distinctives des membres de la classe 3

(16% de la population)

Pense que :	Pourcentage de réponses dans la classe 3	Différence de % par rapport à l'ensemble de la population
Le RMI est aujourd'hui, pour ses bénéficiaires, surtout un moyen d'insertion C'est normal que le RMI soit versé sous condition d'efforts	98	+ 80
d'insertion	100	+ 11
. Le RMI donne le coup de pouce nécessaire pour s'en sortir	68	+ 6
. Le RMI est versé à ceux qui en ont le plus besoin	63	+ 5
Les prestations destinées aux familles sont globalement insuffisantes Les RMIstes sont, pour la plupart, capables de trouver du travail,	71	+ 4
si on les aide	81	+ 4
. Le montant actuel du RMI n'est pas assez élevé	65	+ 4
. Retraité	29	+ 6
. Est âgé de 60 ans ou plus	31	+ 6
. Non-diplômé	36	+ 5

Source: CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995.

Exemple de lecture : les retraités constituent 29 % des membres de la classe 3, soit 6 points de plus que dans l'ensemble de la population.

Classe 4 Les réfractaires au RMI et aux aides aux plus défavorisés, qui critiquent les bénéficiaires (19% de la population).

Cette classe représente 19% de la population totale et rassemble les individus qui critiquent les effets pervers des aides aux plus défavorisés, peut-être pas tant parce qu'ils contestent les prestations elles-mêmes que ceux qui en bénéficient. On trouve, en effet, dans cette classe une partie des « moralisateurs » qui estiment à la fois que les RMistes sont capables de trouver du travail et que s'ils sont plongés dans la pauvreté, c'est parce qu'ils n'ont pas fait d'efforts. Dans ce contexte, peut-être estiment-ils qu'on peut toujours proposer une prestation d'insertion aux pauvres, mais qu'en réalité, ceux-ci ne font pas vraiment l'effort qu'on pourrait attendre d'eux. Cette « méfiance » se retrouve dans le fait que :

- 94% considèrent que la prise en charge des familles aux ressources insuffisantes leur enlève tout sens des responsabilités,
- 71% pensent que nombreuses sont les fausses déclarations pour toucher les prestations familiales,
- 47% jugent que le RMI n'est pas versé à ceux qui en ont le plus besoin.

De fait, pour eux, il est plus souvent préférable de proposer aux familles des aides « en nature » plutôt qu'en espèces.

Autrement dit, les membres de cette classe ont une vision plutôt négative des prestations sociales, estimant qu'elles n'atteignent pas leurs objectifs en bénéficiant sans doute à des personnes qui ne les « méritent » pas.

On trouve ici plus de femmes qu'en moyenne, notamment de 25 à 60 ans, d'employés, de titulaires de revenus modestes (6 000 à 10 000 F/mois) et d'habitants de communes moyennes de province (20 000 à 100 000 habitants).

Tableau 89
Principales caractéristiques distinctives des membres de la classe 4
(19% de la population)

Pense que :	Pourcentage de réponses dans la classe 4	Différence de % par rapport à l'ensemble de la population
. La prise en charge des familles défavorisées leur enlève tout sens des responsabilités	94	+ 60
. Les RMIstes sont, pour la plupart, capables de trouver du travail, si on les aide	100	+ 23
. Si certaines personnes vivent dans la pauvreté, c'est parce qu'elles n'ont pas fait assez d'efforts	41	+ 16
. Pour mieux aider les familles, il est préférable de leur fournir des équipement et des services	65	+ 12
. C'est normal que le versement du RMI se fasse à condition d'efforts d'insertion	100	+ 11
. Il y a beaucoup de gens qui font de fausses déclarations pour toucher les prestations familiales	71	+ 10
. Le RMI n'incite pas à chercher du travail	47	+ 10
. Le système des prestations familiales devrait être moins complexe	56	+ 8
. Le RMI n'est pas versé à ceux qui en ont le plus besoin	47	+ 7
. Les « étrangers » constituent la catégorie de population qui bénéficie le plus des prestations sociales	21	+ 4
. Dispose d'un revenu mensuel compris entre 6 000 et 10 000 F	26	+ 8
. Femme	59	+ 6
dont: femme de 25 à 59 ans	38	+ 7
. Vit dans une commune de 20 000 à 100 000 habitants	18	+ 5
. Employé	20	+ 4

Source: CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995.

Exemple de lecture : les femmes représentent 59% des membres de la classe 4, soit 6 points de plus que dans l'ensemble de la population.

Classe 5 Les opposants au RMI (15% de la population)

Les membres de cette classe dressent un tableau particulièrement critique des aides octroyées aux personnes en difficulté. D'une part, ils déplorent les effets pervers de ces prestations : le RMI n'incite pas à chercher du travail, il n'est pas versé à ceux qui en ont le plus besoin, la prise en charge des familles défavorisées leur enlève le sens des responsabilités. Mais aussi, ils font preuve d'un certain unamisme à douter de l'aptitude des RMistes à trouver du travail : 98% d'entre eux estiment que les bénéficiaires du RMI ne pourront jamais trouver de travail, contre 23% dans l'ensemble de la population.

Autrement dit, on s'interroge ici aussi bien sur le principe des aides offertes que sur l'aptitude des bénéficiaires à bien en tirer profit.

Toujours est-il qu'on observe dans ce groupe une sur-représentation de retraités, de personnes âgées de plus de 60 ans, ainsi que de travailleurs indépendants. On peut se demander si une partie des jugements formulés ne tient pas :

- D'une part, à une certaine frustration vis-à-vis de sa propre situation : en jugeant que le RMI est, pour ainsi dire, « peine perdue », ces Français, en réalité moins inquiets du chômage qu'en moyenne, ne cherchent-ils pas à appeler l'attention sur leurs propres problèmes ?
- D'autre part, à une certaine inquiétude vis-à-vis de la croissance de certaines prestations sociales : cela peut être lié à la nécessité ressentie de devoir les financer et par contrecoup au désir de mieux contrôler leur progression.

Tableau 90
Principales caractéristiques distinctives des membres de la classe 5
(15 % de la population)

Pense que :	Pourcentage de réponses dans la classe 5	Différence de % par rapport à l'ensemble de la population
. Les RMIstes sont, pour la plupart, des gens qui ne pourront	0.0	. 75
jamais trouver de travail	98	+ 75
. Le RMI est aujourd'hui, pour ses bénéficiaires, surtout un revenu.	82	+ 35
. Le RMI n'incite pas à chercher du travail	70	+ 33
. Le montant actuel du RMI est bien comme il est	38	+ 18
. Si certaines personnes vivent dans la pauvreté, c'est parce qu'elles n'ont pas fait assez d'efforts	40	+ 15
des responsabilités	47	+ 13
. Le RMI n'est pas versé à ceux qui en ont le plus besoin	51	+ 11
. Les pouvoirs publics font ce qu'il faut pour les plus démunis	35	+ 11
. C'est normal que le RMI soit versé sous condition d'efforts d'insertion	99	+ 10
. N'est pas inquiet de l'éventualité du chômage	35	+ 10
. Les prestations familiales sont globalement suffisantes	39	+ 4
. On devrait diminuer en priorité le RMI	11	+ 4
. Est âgé de 60 ans ou plus	34	+ 9
. Retraité	29	+ 6
. Travailleur indépendant	12	+ 5
. Homme		+ 5

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995.

Exemple de lecture : les personnes de plus de 60 ans constituent 34% des membres de la classe 5, soit 9 points de plus que dans l'ensemble de la population.

Classe 6 Les « inconditionnels » : l'aide aux plus défavorisés constitue un droit automatique qui ne devrait être soumis à aucune condition (11% de la population)

Cette classe, qui représente un peu plus d'un Français sur dix, diffère sur bien des aspects des autres classes définies précédemment :

- d'une part, elle n'est pas construite sur l'opposition « partisans / réfractaires au RMI » (elle se projette, dans l'espace des opinions, au centre de l'axe 1 cf. graphique 7)
- d'autre part, elle est la seule à juger anormale la condition d'efforts d'insertion pour bénéficier du RMI. C'est bien là sa spécificité puisque 97% de ses membres le pensent, contre 11% de l'ensemble de la population.

Les individus qui la constituent ont donc une conception « différente » de la prestation, reposant plus sur ce qu'elle devrait être que sur ce qu'elle est : ils attendent que le RMI soit un droit automatique et désirent que la collectivité accroisse ses actions en faveur des populations démunies. Ici, on est d'ailleurs quasisystématiquement demandeur d'un accroissement de l'intervention de l'Etat en matière sociale.

Remarquons que sont sur-représentées dans ce groupe des personnes qui connaissent elles-mêmes un RMiste dans leur entourage (52% sont dans ce cas, contre 45% en moyenne) : leur connaissance personnelle du problème les incite certainement à plus de compréhension à l'égard des plus défavorisés.

Mais il est vrai que figurent ici un plus grand nombre de personnes de milieux modestes (ouvriers, non diplômés, chômeurs, titulaires de revenus moyens-bas), qui estiment que leur niveau de vie a baissé depuis une dizaine d'années, et qui voient de façon pessimiste leur avenir (43% du groupe pense que ses conditions de vie vont se détériorer dans les cinq ans à venir, contre un tiers des Français). 59% sont « très inquiets » du chômage.

On y trouve également davantage d'hommes de plus de 40 ans et de personnes vivant dans des grosses agglomérations.

Tableau 91
Principales caractéristiques distinctives des membres de la classe 6
(11% de la population)

	Pourcentage	Différence par
	de réponses	rapport au %
D	dans la	dans l'ensemble
Pense que :	classe 6	de la population
. Ce n'est pas normal que le RMI soit versé sous condition d'efforts		
d'insertion	97	+ 86
. Le montant actuel du RMI n'est pas assez élevé	77	+ 16
Les pouvoirs publics ne font pas assez pour les plus démunis		+ 11
Les prestations destinées aux familles sont globalement insuffisantes		+ 8
. Il est préférable, pour mieux aider les familles, de leur donner des aides en espèces	54	+ 8
. On devrait, parmi toutes les prestations sociales, augmenter en priorité le RMI	25	+ 8
. Connaît dans son entourage une personne qui touche le RMI	52	+ 7
. Le RMI est aujourd'hui, pour ses bénéficiaires, à la fois un revenu et un moyen d'insertion		+ 5
. Ouvrier	25	+ 9
. Homme de plus de 40 ans	33	+ 8
. Vit dans une agglomération de plus de 100 000 habitants (hors Paris)		+ 7
. Dispose, dans son foyer, d'un revenu mensuel inférieur à 10 000 F	46	+ 5
. Femme de 60 ans ou plus		+ 5
. Non diplômé		+ 4
. Chômeur	<u> </u>	+ 3
. Est « beaucoup » inquiet du chômage	59	+ 10
. Pense que ses conditions de vie vont se détériorer dans les 5 ans à venir .	43	+ 9
. Estime que son niveau de vie personnel est moins bon qu'il y a dix ans		+ 6

Source: CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995.

Exemple de lecture: les ouvriers constituent 25% des membres de la classe 6, soit 9 points de plus que dans l'ensemble de la population.

CONCLUSION

L'évolution préoccupante du chômage et la montée de la pauvreté ont contribué à accroître fortement, ces dernières années, les attentes de la population en matière de protection sociale. Les éclairages apportés dans ce rapport sur la façon dont les Français voient aujourd'hui le système des prestations familiales et le Revenu Minimum d'Insertion visaient ainsi à mieux comprendre certaines des attentes actuelles dans le domaine des politiques sociales.

Trois types d'enseignements s'en dégagent : l'image des CAF est globalement satisfaisante même si certains des services rendus sont critiqués ; les Français sont fortement attachés à la politique familiale, mais cela ne va pas sans quelques ambiguïtés et l'affirmation de certaines exigences ; enfin, le RMI suscite une adhésion croissante, même s'il est contesté par une minorité de la population.

Une image des CAF globalement satisfaisante

L'image des Caisses d'Allocations Familiales auprès des prestataires apparaît globalement satisfaisante : 66% des allocataires sont plutôt satisfaits des services rendus par leur CAF. Le degré de satisfaction varie légèrement selon les situations familiale et financière des prestataires : on est un peu moins satisfait quand on appartient à des catégories de population modestes ou quand on ressent de fortes difficultés budgétaires. D'autre part, les chargés de famille et les allocataires de 25 à 39 ans sont plus critiques que les personnes sans enfants ou celles de plus de 60 ans. En tout état de cause, quelle que soit leur situation, les allocataires sont toujours, à plus de 50%, globalement satisfaits des services de leur CAF.

Cette attitude globale cache en réalité une satisfaction plus mitigée à l'égard de certains des services rendus. D'un côté, plus de 50% des allocataires apprécient la clarté des informations fournies sur les droits aux prestations, ne trouvent pas compliqués les formulaires administratifs et ne se plaignent pas de retards dans le versement des prestations. De l'autre, une majorité a le sentiment que la prise de

contact avec les CAF est difficile: l'attente au guichet, la lenteur pour obtenir les renseignements, la difficulté de joindre sa caisse par téléphone se mêlent aux doutes exprimés par 52 % des allocataires sur les erreurs dans le calcul des prestations. On note d'ailleurs que sont plus souvent critiques à l'égard de chacun des services les groupes qui bénéficient individuellement le plus des prestations familiales.

Encore convient-il de souligner qu'il existe une forte corrélation entre le sentiment que le système des prestations familiales est **complexe** et l'insatisfaction générée par les CAF : les allocataires critiquent davantage leur CAF quand ils ne comprennent pas bien le mode de détermination des prestations.

Un fort attachement aux prestations familiales, peut-être moins consensuel qu'il y a quelques années

Cette satisfaction relative n'est d'ailleurs pas sans lien avec l'attachement des Français à l'aide à la famille. Cet attachement apparaît notamment dans la première place qu'ils continuent à lui accorder au sein des prestations sociales à augmenter en priorité. Cependant, nos concitoyens sont un peu moins nombreux, au début 1995, à demander prioritairement une augmentation des prestations familiales (c'est le cas de 21% de la population, contre 26% il y a trois ans). Mais celles-ci gardent encore la place de tête, alors même que l'évolution de la pauvreté et du chômage a contribué à accroître les demandes vis-à-vis du RMI ou des allocations de chômage.

Ce sentiment général d'insuffisance des aides se retrouve indirectement dans le refus massif d'imposition des prestations familiales : 79% des Français s'y déclarent défavorables, même si, en contrepartie, on augmentait les prestations. La position de la population sur ce point est d'ailleurs relativement constante depuis sept ans.

Toujours est-il que cet attachement des Français à l'aide aux familles ne va pas sans certaines ambiguités, en partie liées à la multiplicité des prestations, et sans l'affirmation de quelques exigences :

• D'abord, la légitimité de l'aide à la famille va de pair avec un certain flou dans la perception que les Français ont de ses objectifs. Selon la population, il n'existe pas en effet un objectif des prestations familiales qui, à l'heure actuelle, primerait sur tous les autres : guère plus d'un cinquième de la population s'accorde pour identifier, dans les prestations servies, un même objet. Ce constat doit, bien sûr, être relativisé : l'objectif visé par les prestations familiales n'est évidemment

pas unique et la perception que l'on a du système est d'autant plus floue que la variété des responsabilités aujourd'hui portées par la branche « Famille » accroît la difficulté d'en bien cerner les limites. Toujours est-il que la population n'a pas une vue unanime et claire des objectifs visés.

- En réalité, la complexité des prestations familiales n'est pas vraiment dénoncée, mais elle opacifie sensiblement l'image que l'on a du système. Car, si 49% des Français reconnaissent que la multiplicité des aides a une contrepartie positive, celle d'offrir des réponses mieux adaptées à chaque cas particulier, elle a aussi son côté négatif : 70% de la population estiment qu'il est difficile de savoir comment sont calculées les prestations familiales.
- Par ailleurs, de plus en plus de Français s'interrogent sur les fausses déclarations. Une forte majorité de la population (61%) manifeste en effet son accord avec l'affirmation qu'il y a « beaucoup de gens qui font de fausses déclarations pour toucher les prestations familiales ». Le plus frappant est que ce courant de « contestation suspicieuse » s'est sensiblement accru en trois ans (+10 points). Mais surtout, on relève qu'il existe un lien entre le jugement de complexité du système des prestations familiales et le fait d'estimer qu'il y a de fausses déclarations. Comme si le sentiment de complexité des aides tendait à favoriser l'idée qu'il y aurait davantage de fraudeurs. Ce lien semble d'ailleurs exister dans quasiment tous les groupes sociaux, sauf chez les cadres supérieurs.
- Enfin, un nombre croissant de Français estiment qu'il y a trop de prestations familiales qui ne sont accordées qu'aux plus défavorisés. Cette opinion reste, il faut le noter, minoritaire (34%), mais elle a progressé de 8 points en trois ans. Elle traduit bien la coexistence dans la population d'un double désir : le premier, majoritaire, tient dans la volonté que les pouvoirs publics interviennent davantage en faveur des plus démunis ; l'autre, minoritaire, réside dans le souhait que cette intervention s'effectue au travers d'aides spécifiques (RMI, ...) autres que les seules prestations familiales stricto sensu.

Autrement dit, on peut se demander si le désir de mieux contrôler les bénéficiaires des prestations familiales, ou si la volonté croissante - mais minoritaire - de bien différencier « aide aux plus défavorisés » et « prestations familiales » ne tiennent paradoxalement pas dans le fait que beaucoup reconnaissent aujourd'hui la nécessité d'accroître l'intervention auprès des plus démunis. Comme si le côté « indispensable,

inévitable » de cette intervention de solidarité trouvait sa contrepartie dans une exigence accrue envers le mode de distribution des « autres » aides, des aides a priori non destinées aux seules populations pauvres.

Aides aux plus démunis et RMI : une adhésion croissante, des critiques différenciées

Enfin, les opinions des Français sur le RMI et sur la lutte contre la pauvreté traduisent l'existence de deux sentiments majoritaires : celui que, compte tenu de la croissance du chômage et de la précarisation qu'il peut entraîner, il est nécessaire que la société puisse permettre à chacun de disposer d'un minimum qui lui permette de vivre ; celui que les pouvoirs publics doivent accroître leur effort envers les plus défavorisés.

Cette demande à l'égard de l'Etat est plus forte dans les milieux modestes ou confrontés au chômage, mais l'évolution a été plus rapide, ces dernières années, dans les catégories aisées. Cette attente n'est d'ailleurs pas sans lien avec la croissance du nombre de Français en contact avec des bénéficiaires du RMI: 45% de la population déclarent connaître personnellement un RMiste, contre « seulement » 33% au début 1992.

De fait, les opinions portées sur le RMI traduisent, à travers un certain optimisme, la nécessité d'accroître encore l'effort de solidarité, même si quelques critiques sont formulées sur la prestation elle-même. Ces jugements tournent autour de quatre éléments :

- Le RMI apparaît plus aujourd'hui aux Français comme un revenu que comme un moyen de s'insérer: un tiers seulement de nos concitoyens voient dans la prestation à la fois un revenu et un moyen de s'insérer. Par contre, 47% estiment que c'est surtout un moyen d'existence. Son montant paraît cependant le plus souvent insuffisant.
- Ce n'est pas pour autant que les Français nient le rôle d'insertion du RMI. En particulier, ils sont très attachés à la nécessité d'efforts d'insertion de la part des bénéficiaires : 89% trouvent « normal » l'existence de cette contrepartie. Ce pourcentage s'est d'ailleurs sensiblement accru en cinq ans. En vérité, il semble bien que ce soit précisément l'existence de la « condition d'insertion » qui est à l'origine du relatif consensus existant à propos du RMI : cette condition semble

bien, pour certains, un « garde-fou » à d'éventuels effets pervers ou à d'éventuels abus dans la distribution de la prestation.

- L'utilité du RMI elle-même est reconnue. En effet, une majorité croissante de Français (62%, contre 57% il y a un an) considère que le RMI peut donner « le coup de pouce » nécessaire pour s'en sortir. En même temps, on observe un arrêt de la montée des doutes sur les « effets pervers » de la prestation : la crainte de voir les personnes concernées « s'en contenter sans chercher du travail » marque un léger reflux, pour la première fois depuis 1989, même si 37% des Français la partagent.
- Enfin, la croyance de la population dans les vertus du RMI se retrouve dans l'idée que les bénéficiaires de la prestation ne sont pas condamnés à vivre éternellement dans l'exclusion sociale : la confiance dans leur aptitude à se réinsérer, si on les aide, domine en effet largement, puisque 77% des Français la partagent. Cet optimisme va de pair avec une certaine compréhension : pour les trois quarts de la population, la situation de pauvreté provient davantage d'un manque de chance que d'une absence d'efforts.

Au total, sur les six groupes distincts qui existent dans la population, trois sont favorables au RMI: ils représentent 55% des Français. Un autre groupe peut être également considéré comme favorable à la prestation (11% de la population): il s'agit des « inconditionnels », c'est-à-dire des partisans d'une aide automatique sans condition d'attribution.

Les deux autres groupes, qui dénoncent les effets pervers des aides aux plus défavorisés, sont donc minoritaires (34%). En vérité, nos concitoyens sembleraient, cette année, faire un peu moins cas des risques de déresponsabilisation du RMI. Il reste que la montée de la solidarité avec les plus démunis s'est accompagnée d'une dénonciation accrue des fausses déclarations sur d'autres prestations, peut-être celles qui paraissent éventuellement moins contrôlées que le RMI qui, lui, est versé « sous conditions » (la contrepartie sous forme d'efforts d'insertion). C'est peut-être ce qui explique la relative unanimité de la population sur l'existence de la condition d'insertion du RMI.

ANNEXES

ANNEXE 1

Opinions générales, attitudes et comportements des allocataires

Dans son enquête annuelle sur les « Conditions de vie et les Aspirations des Français », le CREDOC pose un certain nombre de questions d'opinions et d'attitudes sur des grands sujets sociétaux (tels que la justice, le système de santé, la famille, le mariage, les transformations de la société) et sur la perception des conditions de vie (cadre de vie, satisfaction vis-à-vis de son état de santé ou de son budget, restrictions ...). Les divers travaux du CREDOC ont montré la relative stabilité, depuis nos premières observations de la fin de la décennie 70, de la structure des opinions des Français vis-à-vis de ces différents thèmes. Précisons que la stabilité concerne la structure des opinions, et non les opinions elles-mêmes.

L'« Espace général des opinions des Français » présenté ci-après est construit à partir des données de 1995. Dans un premier temps, nous présenterons succinctement cet espace¹. Encore convient-il de bien préciser qu'il est réalisé à partir de variables relatives non à des situations objectives, mais à la **perception** que les enquêtés ont de leur situation personnelle et de différents sujets de société. Puis, dans un second temps, nous étudierons comment d'autres opinions, notamment celles professées par les allocataires de prestations familiales, se situent dans cet espace les unes par rapport aux autres. En particulier, nous apprécierons la façon dont se projettent dans l'espace les différentes attitudes en matière de prestations familiales.

¹ Pour une présentation détaillée, voir "Janvier 1995 : radicalisme et inquiétudes progressent dans la société française, malgré un début d'amélioration économique", Note réservée aux souscripteurs au système d'enquêtes "Conditions de vie et Aspirations des Français", G. Hatchuel, Mars 1995.

Les variables actives ayant participé à la construction de l'« Espace des opinions générales des Français » (analyse en correspondances multiples) sont les suivantes :

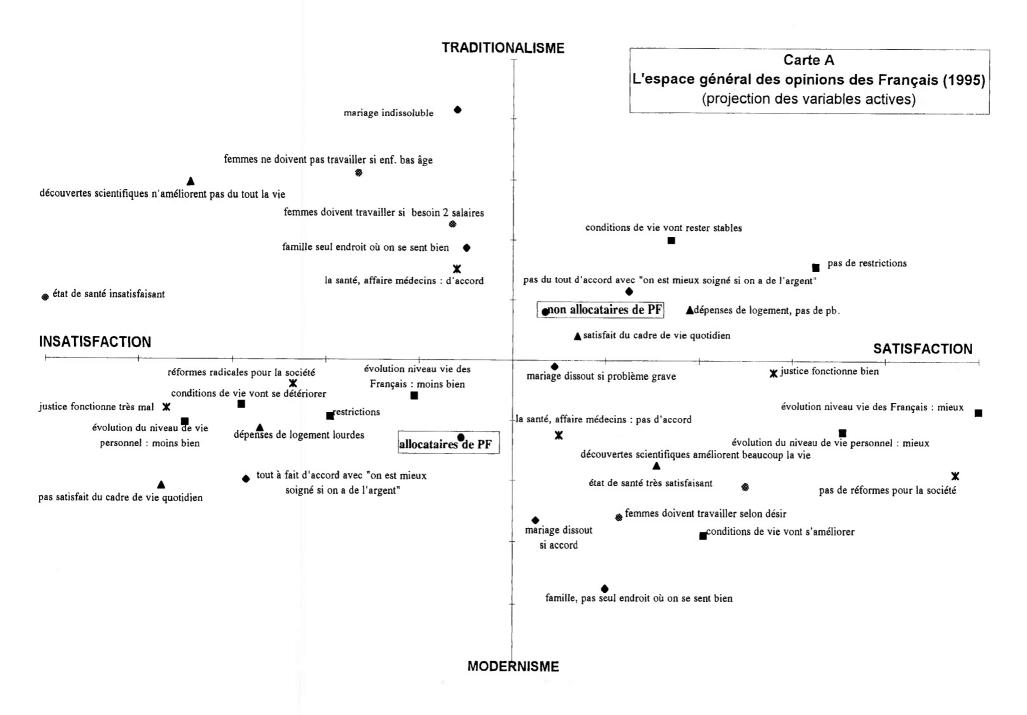
- Evolution ressentie du niveau de vie personnel au cours des 10 dernières années
- Evolution ressentie du niveau de vie des Français au cours des 10 dernières années
- Evolution attendue de ses conditions de vie dans les 5 prochaines années
- Sentiment de devoir s'imposer des restrictions sur certains postes de son budget
- Opinion sur son cadre de vie quotidien
- Opinion sur les dépenses de logement
- Satisfaction vis-à-vis de son état de santé personnel
- Souffrance de symptômes ou maux de société (indicateur synthétique du nombre de maux dont on souffre, parmi les suivants : maux de tête, mal au dos, nervosité, état dépressif, insomnies)
- Accord avec l'idée : "La famille est le seul endroit où l'on se sente bien et détendu"
- Opinion sur le mariage : indissoluble/dissout si problème grave/dissout si accord
- Opinion sur le travail des femmes
- Opinion concernant l'effet des découvertes scientifiques en matière d'amélioration de la vie quotidienne
- Opinion sur les transformations de la société
- Opinion sur la justice
- Accord avec l'idée : "Le maintien en bonne santé est l'affaire des médecins"
- Accord avec l'idée : "On est mieux soigné quand on a de l'argent et des relations"

1. L'espace général des opinions des Français en 1995

Le plan factoriel constitué par les deux premiers axes de l'analyse met en évidence deux clivages : "satisfaction/insatisfaction" et "modernisme/traditionalisme" (Carte A).

Le premier axe (horizontal) oppose, d'un côté les individus insatisfaits de leurs conditions de vie personnelles et du fonctionnement de la société à ceux qui, de l'autre côté, témoignent d'une satisfaction générale. Tous les indicateurs personnels subjectifs (restrictions, maux, état de santé), mais aussi les points de vue sur le fonctionnement de la société en général (opinions sur la justice, sur les transformations sociétales, ...) sont corrélés entre eux. Il existe donc une tendance à être systématiquement satisfait ou insatisfait.





Ainsi, à gauche de la carte (carte A), figurent les individus "mécontents", qui pensent que leur niveau de vie personnel est beaucoup moins bon depuis dix ans et que leurs conditions de vie vont beaucoup se détériorer dans les cinq prochaines années. Ils ne sont pas satisfaits de leur état de santé, ni de leur cadre de vie, et déclarent plus souvent s'imposer régulièrement des restrictions sur certains postes de leur budget. Leur critique à l'égard du fonctionnement de la justice est aussi plus insistante et ils souhaitent plus fréquemment des réformes radicales de la société française.

A l'opposé (à droite de la carte), se situe la zone dite de "satisfaction" qui est, au contraire, marquée par un relatif optimisme : on pense là davantage que le niveau de vie des Français et le sien propre vont mieux depuis dix ans, que les conditions de vie personnelles vont rester semblables ou s'améliorer dans les cinq prochaines années. Les individus de cette zone ne s'imposent pas régulièrement de restrictions. Ils ne pensent pas souvent que la société française a besoin de transformations profondes et ils estiment que la justice fonctionne bien.

Le deuxième axe (vertical) se détermine à partir des opinions émises sur la famille, le mariage et le travail des femmes. Cet axe symbolise l'opposition entre les "modernistes" (en bas) et les "traditionalistes" (en haut) en matière de moeurs. Les premiers pensent plutôt que la famille n'est pas le seul endroit où l'on se sente bien et détendu, que le mariage peut être dissout par simple accord des deux parties et que les femmes devraient travailler quand elles le désirent. Les seconds, les traditionalistes, estiment que le mariage est une union indissoluble, que la famille est le seul endroit où l'on se sente bien et détendu, et que les femmes ne doivent pas travailler si elles ont des enfants en bas âge ou bien qu'elles ne doivent le faire que si la famille ne peut vivre avec un seul salaire.

Quand on projette, à titre illustratif, la variable « allocataires de prestations familiales/non allocataires » dans cet espace général des opinions, on constate que les allocataires se rapprochent des insatisfaits, mais sont également plus modernistes: ils se situent dans le cadran Sud-Ouest de l'espace. A l'opposé, les non allocataires manifestent plutôt une certaine satisfaction et sont plus traditionalistes (cadran Nord-Est).

2. L'espace général des opinions des allocataires en 1995

Une fois le « cadre général » fixé, nous avons reconstitué de façon identique un « espace général des opinions des allocataires » en reprenant les mêmes variables que précédemment, mais sur la seule population des allocataires (carte B).

Remarquons d'emblée que cet univers, sous-ensemble du précédent, présente une structuration analogue, constituée par les deux oppositions :

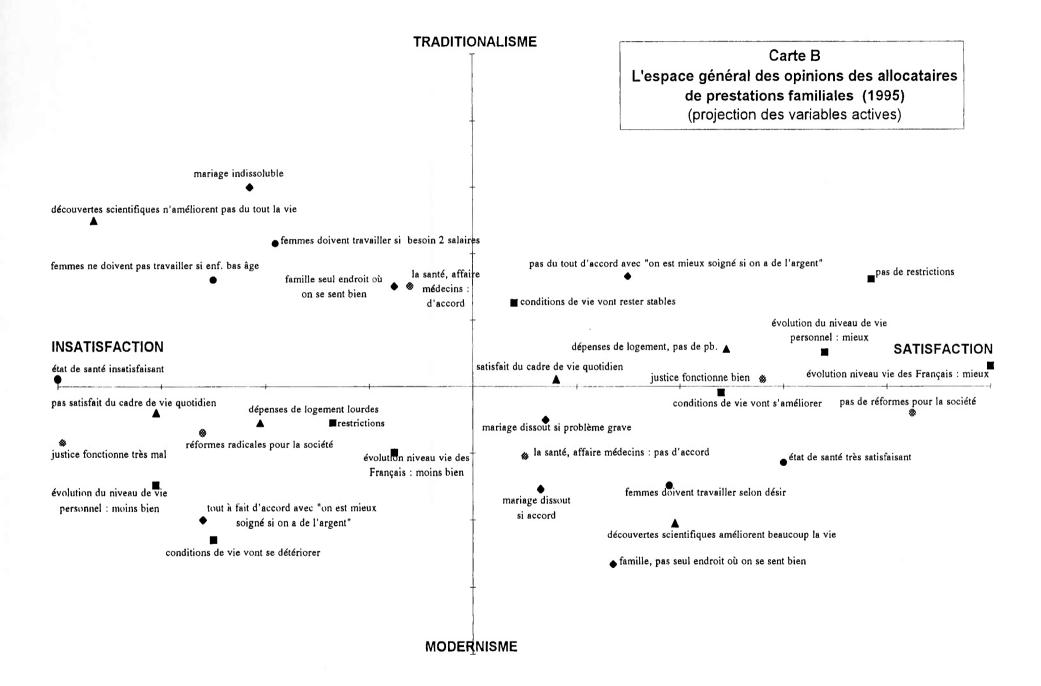
- Satisfaction/insatisfaction sur l'axe horizontal;
- Modernisme/traditionalisme sur l'axe vertical.

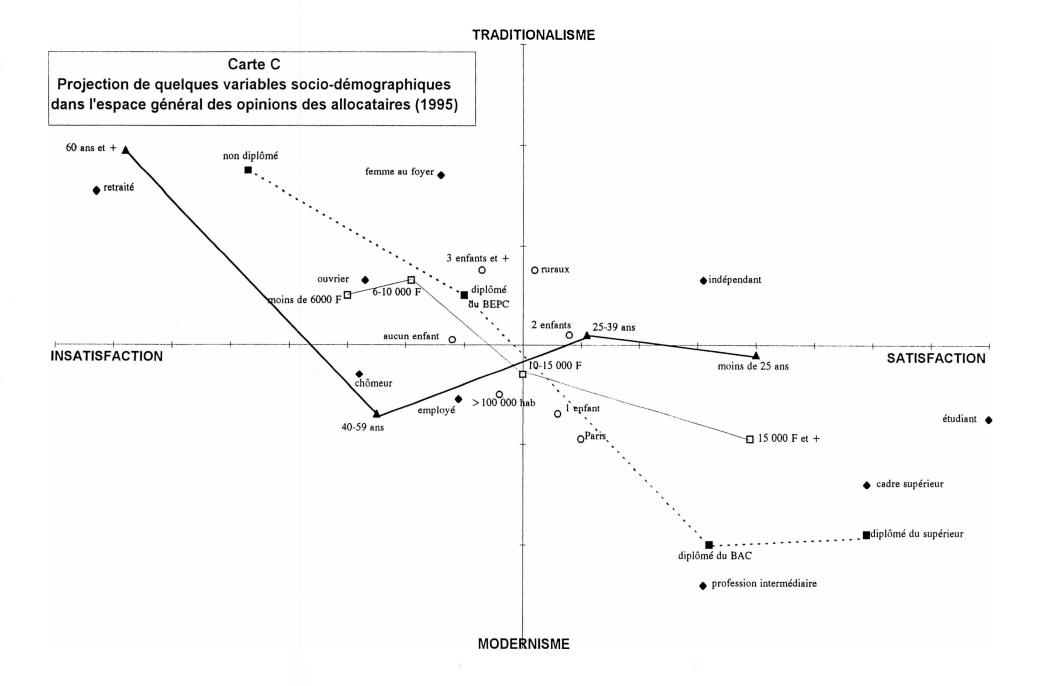
Il faut néanmoins préciser que l'échelle de cette représentation graphique a été agrandie pour une meilleure lisibilité; si l'on recourait à l'échelle de l'espace général précédent, l'ensemble des opinions des allocataires paraîtrait un peu plus ramassé autour du centre.

2.1 - Les variables socio-démographiques

La projection des caractéristiques socio-démographiques dans le plan factoriel des opinions des allocataires fait apparaître des clivages très prononcés (carte C) :

- * Le niveau de diplôme crée de fortes oppositions sur les deux axes : les diplômés du supérieur se situent très nettement dans le quadrant « moderniste/satisfait », de même que les diplômés du Bac (un peu moins satisfaits). Un diplôme égal ou inférieur au BEPC positionne à l'inverse les allocataires vers l'insatisfaction et le traditionalisme.
- * Le niveau de revenus du foyer joue un rôle analogue, quoique générant des écarts un peu moins amples : d'un côté, les prestataires au revenu mensuel du foyer supérieur ou égal à 15 000 F s'inscrivent dans le pôle « moderniste/satisfait », alors que ceux dont le revenu est inférieur ou égal à 10 000 F présentent un profil « insatisfait/traditionaliste ». Les personnes au revenu médian (10 à 15 000 F) se projettent au centre de l'espace, très légèrement du côté « modernisme ».





- * Les allocataires de moins de 40 ans apparaissent « neutres » en matière de moeurs; la génération d'après-guerre (40-59 ans) s'inscrit plus nettement dans le « modernisme », à l'inverse des 60 ans et plus, très ancrés du côté du « traditionalisme ». L'effet de l'âge est par contre plus linéaire sur la dimension de la satisfaction : l'insatisfaction augmente avec l'âge, la frontière étant franchie par les 40 ans et plus.
- * Les deux dimensions sont également bien corrélées avec la PCS des individus, mais sans la même linéarité. On peut distinguer :
 - Une évolution de la droite vers la gauche de l'espace, en « descendant » l'échelle des professions : les cadres supérieurs (ainsi que les étudiants), puis les professions intermédiaires et les indépendants se positionnent vers le pôle « satisfaction » ; les employés, puis les chômeurs, les ouvriers, les femmes au foyer et enfin les retraités, qui se projettent quant à eux clairement du côté de l'insatisfaction (rappelons qu'il s'agit ici d'allocataires de prestations familiales ou d'allocations-logement).
 - Cette évolution le long de l'axe horizontal est cependant perturbée par la seconde dimension, qui oppose d'un côté des « modernistes » : professions intermédiaires, puis cadres supérieurs, étudiants, employés, voire chômeurs, c'est-à-dire surtout des personnes en activité, et de l'autre des « traditionalistes » : les ouvriers, les femmes au foyer et surtout les retraités.
- * Notons enfin ici le faible pouvoir différenciateur du type d'habitat et de la dimension familiale.

Schématiquement, l'espace des opinions des allocataires se structure donc principalement autour d'une première opposition entre :

- Une population plutôt jeune, des diplômés, des personnes aux revenus « confortables », qui se montrent à la fois plutôt modernistes et satisfaits.
- Une population de prestataires plus âgés, moins diplômés, moins actifs ou ouvriers, aux conditions de revenus plus difficiles, qui exprime à la fois des opinions plus traditionalistes et plus d'insatisfaction.

2.2 - Les opinions formulées sur les CAF

De la même façon que pour les variables socio-démographiques, on peut projeter, dans l'espace des opinions des allocataires, les jugements portés sur la satisfaction globale à l'égard des CAF ou ceux concernant chacun des services rendus par les Caisses (Carte D). Ceux-ci se positionnent surtout le long de l'axe « satisfaction/insatisfaction » : l'opinion portée sur les CAF et sur leur fonctionnement est principalement corrélée avec une attitude plus générale à l'égard de la société comme à l'égard de sa situation personnelle; les « mécontents » sont aussi les insatisfaits des CAF, et vice-versa.

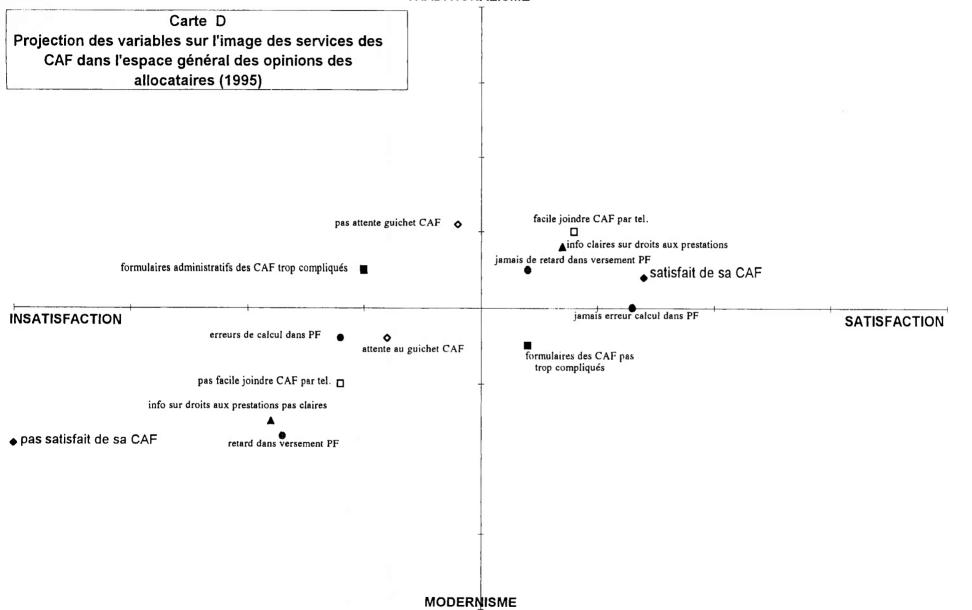
Mais au-delà de ce constat, la dimension « modernisme/traditionalisme » permet d'affiner cette première perception. L'image des CAF se structure autour de deux facteurs principaux :

- Leur efficacité, mesurée par la rapidité (« pas d'attente au guichet », voire « facilité de joindre la CAF au téléphone ») et le bon fonctionnement des services (« pas d'erreurs de calcul », « pas de retard dans les versements des prestations familiales »), auxquels on peut ajouter la clarté de l'information délivrée ;
- Un facteur plus spécifique, la complexité (ressentie) des formulaires administratifs.

On constate ainsi que les jugements négatifs sur l'efficacité des CAF se projettent du côté de l'insatisfaction et du modernisme, alors que les jugements positifs figurent dans le quadrant satisfaction/traditionalisme. Une certaine exigence, l'expression d'attentes vis-à-vis du fonctionnement des services de la CAF seraient donc plutôt le fait de prestataires « modernistes » (impliqués et plus revendicatifs), la satisfaction, le contentement, étant à l'inverse signes de plus de « traditionalisme » (plus de passivité).

La complexité ressentie des formulaires est, quant à elle, symptomatique de la difficulté exprimée par les allocataires plutôt « insatisfaits/traditionalistes », parmi lesquels on rencontre davantage de personnes âgées, de retraités et d'individus faiblement diplômés. A l'opposé, dans le quadrant « satisfaction/modernisme », les allocataires ne trouvent pas les formulaires des CAF trop compliqués; il s'agit le plus souvent de populations plus favorisées en termes de revenus, de diplômes et de profession.

Signalons l'absence de caractère discriminant des opinions sur l'item : « les agents mettent trop de temps à renseigner » (positionnement central dans notre espace, les deux points d'accord et de désaccord étant de plus quasiment superposés).



2.3 - Les objectifs actuels des prestations familiales tels que les voient les allocataires

Pour compléter l'analyse, nous avons projeté, dans l'espace des opinions des allocataires, les questions concernant la perception des objectifs actuels des prestations familiales (carte E). Les deux dimensions du plan factoriel opèrent chacune sur des « objectifs perçus » bien différents.

L'axe horizontal oppose:

- D'un côté, les allocataires « satisfaits », pour lesquels les prestations familiales ont comme objectif premier d'aider les familles avec enfants ; pour ceux-ci, ces aides sont donc interprétées comme un devoir permanent de la société envers cette catégorie de population ;
- De l'autre côté, ceux, plus « insatisfaits » qui voient d'abord dans les prestations familiales actuelles un moyen d'aides en cas de problèmes familiaux ou un soutien à la natalité. Ils pensent ainsi que les prestations familiales ont pour but aujourd'hui de répondre à des attentes plus ponctuelles (« en cas de... ») et/ou un peu plus orientées vers un but, le soutien à la natalité.

Par ailleurs, l'axe vertical distingue :

- D'une part, les allocataires « modernistes » qui trouvent que les prestations familiales sont plutôt un outil de justice sociale destiné à « corriger les inégalités de revenus » ;
- D'autre part, des personnes plus « traditionalistes », dont l'image des prestations familiales répond à une vision plus « palliative » de ces prestations, mises en oeuvre pour « lutter contre la pauvreté ».

Enfin, les allocataires qui voient les prestations actuelles comme une aide au logement s'inscrivent à la fois sur les deux dimensions, de satisfaction et de traditionalisme.

TRADITIONALISME Carte E Projection, dans l'espace général des opinions des aider à bien se loger allocataires, des jugements sur les objectifs actuels des prestations familiales (1995) lutter contre la pauvreté aider en cas de problèmes familiaux aider les familles avec enfants, quel que soit leurs revenus SATISFACTION INSATISFACTION aider les familles ayant de jeunes enfants soutenir la natalité corriger les inégalités

de revenus

MODERNISME

2.4 - Autres opinions générales sur les prestations familiales

On trouvera enfin, sur la carte F, la projection des questions d'opinions générales sur les prestations familiales. Elles se distribuent essentiellement le long de l'axe horizontal.

Autrement dit, la satisfaction globale, le « mieux être », s'accompagne aussi d'une certaine satisfaction face aux prestations familiales. Ici encore, l'opposition est nette entre :

- Des allocataires « satisfaits » (à droite du graphe) qui jugent les prestations familiales suffisantes et se montrent favorables à leur multiplicité; confiants, ils ne pensent pas que beaucoup de personnes font de fausses déclarations;
- Des allocataires « insatisfaits » (à gauche), moins ouverts leur niveau de ressources et de diplômes les y autorisent moins , dont l'attitude sur ces points est inversée.

Notons, enfin, qu'une seconde opposition, moins forte, se fait jour entre :

- Les allocataires partisans de prestations attribuées sous forme d'équipements et de services, bien ancrés dans le quadrant « modernisme/satisfaction » ;
- Ceux pour lesquels les **prestations familiales se conçoivent** « **en espèces** » : il s'agit d'allocataires moins satisfaits et plus traditionalistes. On trouve là d'ailleurs plus souvent des personnes de 60 ans et plus, des inactifs et des individus aux ressources modestes.

TRADITIONALISME Carte F Projection de quelques variables sur les prestations familiales dans l'espace général des opinions des allocataires (1995) aider les familles en espèces Prestations familiales suffisantes défavorable à l'imposition des PF bien de multiplier les PF difficile de savoir comment sont calculées les PF Deaucoup de fraudes INSATISFACTION système des PF **SATISFACTION** Prestations pour toucher PF trop complexe Familiales insuffisantes pas difficile de savoir comment sont calculées PF favorable à l'imposition des PF pas beaucoup de fausses aider les familles par des déclarations pour toucher PF équipements, services

MODERNISME

ANNEXE 2

Tableaux complémentaires

Satisfaction des allocataires à l'égard de leur Caisse d'Allocations Familiales

Tableau A1 Etes-vous tout à fait d'accord, assez d'accord, pas très d'accord ou pas du tout d'accord avec les affirmations suivantes ?

- Question posée aux personnes qui bénéficient de prestations familiales, soit 38,8% de la population -

						(en %)
	Tout à	Assez	Pas très	Pas du	Ne sait	Total
	fait	d'accord	d'accord	tout	pas	(NSP
	d'accord			d'accord		inclus)
. Les formulaires administratifs des CAF sont trop compliqués à remplir	19,9	23,1	23,5	23,6	9,8	100,0
informations claires sur les droits aux prestations	20,7	32,5	21,3	13,1	12,4	100,0
. Les agents des CAF mettent trop de temps à nous renseigner	32,5	24,4	18,3	12,1	12,7	100,0
. Il n'y a jamais d'erreur dans le calcul des prestations familiales	17,7	15,8	25,1	26,6	14,9	100,0
. Quand on va à la CAF, on n'attend pas au guichet	2,2	5,9	13,9	51,6	26,4	100,0
. On peut facilement joindre sa Caisse d'Allocations Familiales par téléphone	20,9	17,3	13,0	36,5	12,3	100,0
. Il n'y a jamais de retard dans le versement des prestations familiales	39,3	23,1	11,2	15,8	10,7	100,0

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995.

Tableau A2

Les principales catégories d'allocataires ne s'étant pas prononcées sur les divers services des CAF

(Taux de non-réponses, en %)

	Moins de 25 ans	Etudiant	Cadre, moyen ou supérieur	Revenus supérieurs à 15000 F/mois dans le foyer	Ensemble des allocataires
. Attente au guichet des CAF	33,1	36,1	30,9	32,9	26,4
. Erreur dans le calcul des prestations familiales	26,4	34,0	17,6	15,7	14,9
. Renseignements trop longs	28,2	37,3	19,8	17,9	12,7
. Informations sur les droits aux prestations pas claires .	27,1	36,1	18,8	18,5	12,4
. Pas facile de joindre sa CAF par téléphone	22,1	30,5	19,9	18,9	12,3
. Retard dans le versement des prestations familiales	24,8	33,6	13,5	13,0	10,7
. Formulaires administratifs trop compliqués à remplir	18,1	31,4	17,1	14,8	9,8

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995.

Exemple de lecture : parmi les allocataires de moins de 25 ans, 33,1% ne se sont pas prononcés sur l'attente au guichet des CAF. C'est le cas de 26,4% de l'ensemble des allocataires.

Tableau A3
Le pourcentage d'allocataires satisfaits des différents services de la CAF, selon leur sexe et leur âge

- Question posée aux personnes qui bénéficient de prestations familiales, soit 38,8 % de la population -

(en %)

						(011	///
Est d'accord avec les affirmations suivantes :	Ensemble des allocataires	Homme	Femme	Moins de 25 ans	25 à 39 ans	40 à 59 ans	60 ans et plus
. Jamais de retard dans le versement	62	58	66	38	66	67	63
. Informations claires sur les droits	53	48	57	43	52	57	72
. Formulaires pas trop compliqués	47	42	51	45	48	47	45
. Facile de joindre CAF par téléphone	38	40	37	43	35	37	56
. Jamais d'erreur dans le calcul des PF	34	34	33	23	32	38	46
. Pas trop long à renseigner	30	24	36	17	28	37	50
. A la CAF, on n'attend pas au guichet	8	8	8	7	8	8	15

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995.

Exemple de lecture : 38 % des allocataires de moins de 25 ans sont d'accord avec l'idée qu'il n'y a jamais de retard dans le versement des allocations. C'est le cas de 62 % de l'ensemble des allocataires.

Tableau A4
Le pourcentage d'allocataires insatisfaits des différents services de la CAF, selon leur sexe et leur âge

- Question posée aux personnes qui bénéficient de prestations familiales, soit 38,8 % de la population -

(en %)

N'est pas d'accord avec les affirmations suivantes :	Ensemble des allocataires	Homme	Femme	Moins de 25 ans	25 à 39 ans	40 à 59 ans	60 ans et plus
. Jamais de retard dans le versement	27	30	25	37	26	23	27
. Informations claires sur les droits	34	37	32	30	40	29	24
. Formulaires pas trop compliqués	43	46	41	39	44	42	49
. Facile de joindre CAF par téléphone .	50	47	52	35	56	50	27
. Jamais d'erreur dans le calcul des PF	52	48	54	51	56	46	42
. Pas trop long à renseigner	57	61	54	54	63	51	43
. A la CAF, on n'attend pas au guichet	66	64	66	61	70	62	54

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995.

Exemple de lecture : 30% des allocataires hommes ne sont pas d'accord avec l'idée qu'il n'y a jamais de retard dans le versement des allocations. C'est le cas de 27% de l'ensemble des allocataires.

Tableau A5
Le pourcentage d'allocataires satisfaits des différents services de la CAF, selon leur profession

- Question posée aux personnes qui bénéficient de prestations familiales, soit 38,8% de la population -

(en %)

Est d'accord avec les affirmations suivantes :	Ensemble des allocataires	Employé	Ouvrier	Cadre	Etudiant	Retraité	Femme au foyer
. Jamais de retard dans le versement	62	71	61	61	30	55	69
. Informations claires sur les droits	53	51	52	51	41	63	67
. Formulaires pas trop compliqués	47	58	46	49	33	40	48
. Facile de joindre CAF par téléphone	38	35	36	33	37	60	40
. Jamais d'erreur dans le calcul des PF	34	31	29	36	20	37	39
. Pas trop long à renseigner	30	35	23	34	14	41	39
. A la CAF, on n'attend pas au guichet		7	6	8	7	18	7

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995.

Exemple de lecture : 71% des allocataires qui sont employés sont d'accord avec l'idée qu'il n'y a jamais de retard dans le versement des allocations. C'est le cas de 62% de l'ensemble des allocataires.

Tableau A6

Le pourcentage d'allocataires insatisfaits des différents services de la CAF, selon leur profession

- Question posée aux personnes qui bénéficient de prestations familiales, soit 38,8 % de la population -

(en %)

Ensemble des allocataires	Employé	Ouvrier	Cadre	Etudiant	Retraité	Femme au foyer
27	26	27	26	36	32	27
34	45	37	30	23	31	27
43	40	47	34	36	55	45
50	62	54	48	32	28	52
52	60	56	46	46	48	53
57	60	69	46	49	55	53
66	72	72	61	57	53	69
	27 34 43 50 52 57	27 26 34 45 40 50 62 52 60 57 60	allocataires Employe Ouviler 27 26 27 34 45 37 43 40 47 50 62 54 52 60 56 57 60 69	allocataires Employe Ouviler Cadic 27 26 27 26 34 45 37 30 43 40 47 34 50 62 54 48 52 60 56 46 57 60 69 46	allocataires Employe Ouvries Cause Education 27 26 27 26 36 34 45 37 30 23 43 40 47 34 36 50 62 54 48 32 52 60 56 46 46 57 60 69 46 49	allocataires Employe Ouvillet Cadic Education Retraite 27 26 27 26 36 32 34 45 37 30 23 31 43 40 47 34 36 55 50 62 54 48 32 28 52 60 56 46 46 48 57 60 69 46 49 55

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995.

Exemple de lecture : 36% des allocataires qui sont étudiants ne sont pas d'accord avec l'idée qu'il n'y a jamais de retard dans le versement des allocations. C'est le cas de 27% de l'ensemble des allocataires.

Tableau A7

Le pourcentage d'allocataires satisfaits des différents services de la CAF, selon le diplôme possédé et le nombre d'enfants à charge

- Question posée aux personnes qui bénéficient de prestations familiales, soit 38,8 % de la population -

(en %)

Est d'accord avec les affirmations suivantes :	Ensemble des allocataires	Aucun diplôme	Diplômé du supérieur	Aucun enfant	Un seul enfant	Deux enfants	Trois enfants ou plus
. Jamais de retard dans le versement	62	69	60	54	61	67	67
. Informations claires sur les droits	53	62	50	55	55	49	55
. Formulaires pas trop compliqués	47	45	51	51	45	47	47
. Facile de joindre CAF par téléphone	38	45	37	49	38	36	29
. Jamais d'erreur dans le calcul des PF	34	38	35	33	30	37	33
. Pas trop long à renseigner	30	34	36	35	30	31	25
. A la CAF, on n'attend pas au guichet	8	11	9	10	9	8	7
			_				

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995.

Exemple de lecture : 69% des allocataires qui n'ont aucun diplôme sont d'accord avec l'idée qu'il n'y a jamais de retard dans le versement des allocations. C'est le cas de 62% de l'ensemble des allocataires.

Tableau A8

Le pourcentage d'allocataires insatisfaits des différents services de la CAF, selon le diplôme possédé et le nombre d'enfants à charge

- Question posée aux personnes qui bénéficient de prestations familiales, soit 38,8 % de la population -

(en %)

N'est pas d'accord avec les affirmations suivantes :	Ensemble des	Aucun diplôme	Diplômé du	Aucun enfant	Un seul enfant	Deux enfants	Trois enfants
aim mativiis suivantes .	allocataires		supérieur				ou plus
. Jamais de retard dans le versement	27	26	27	33	27	24	24
. Informations claires sur les droits	34	32	32	34	30	38	36
. Formulaires pas trop compliqués	43	50	33	42	41	43	48
. Facile de joindre CAF par téléphone .	50	46	42	39	49	52	61
. Jamais d'erreur dans le calcul des PF .	52	52	49	51	56	46	56
. Pas trop long à renseigner	57	61	46	55	55	56	66
. A la CAF, on n'attend pas au guichet	66	64	60	66	56	66	79

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995.

Exemple de lecture : 33% des allocataires qui n'ont pas d'enfant à charge ne sont pas d'accord avec l'idée qu'il n'y a jamais de retard dans le versement des allocations. C'est le cas de 27% de l'ensemble des allocataires.

Tableau A9

Le pourcentage d'allocataires satisfaits des différents services de la CAF, selon le revenu mensuel dont dispose leur foyer

- Question posée aux personnes qui bénéficient de prestations familiales, soit 38,8% de la population -

(en %)

Est d'accord avec les affirmations suivantes :	Ensemble des allocataires	Moins de 6 000 F	6 000 à 10 000 F	10 000 à 15 000 F	15 000 F et plus
. Jamais de retard dans le versement	62	59	65	64	66
. Informations claires sur les droits	53	58	51	52	52
. Formulaires pas trop compliqués	47	46	41	50	51
. Facile de joindre CAF par téléphone .	38	46	37	36	36
. Jamais d'erreur dans le calcul des PF .	34	32	31	29	40
. Pas trop long à renseigner	30	29	33	25	31
. A la CAF, on n'attend pas au guichet	8	8	9	6	9

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995.

Exemple de lecture: 66% des allocataires qui disposent, dans leur foyer, d'un revenu mensuel supérieur à 15 000 F sont d'accord avec l'idée qu'il n'y a jamais de retard dans le versement des allocations. C'est le cas de 62% de l'ensemble des allocataires.

Tableau A10

Le pourcentage d'allocataires insatisfaits des différents services de la CAF, selon le revenu mensuel dont dispose leur foyer

- Question posée aux personnes qui bénéficient de prestations familiales, soit 38,8% de la population -

(en %)

N'est pas d'accord avec les affirmations suivantes :	Ensemble des allocataires	Moins de 6 000 F	6 000 à 10 000 F	10 000 à 15 000 F	15 000 F et plus
. Jamais de retard dans le versement	27	34	28	25	21
. Informations claires sur les droits	34	36	41	34	30
. Formulaires pas trop compliqués	43	50	53	38	34
. Facile de joindre CAF par téléphone .	50	45	57	51	46
. Jamais d'erreur dans le calcul des PF	52	54	59	54	44
. Pas trop long à renseigner	57	57	60	61	51
. A la CAF, on n'attend pas au guichet	66	68	72	69	58

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995.

Exemple de lecture : 34% des allocataires qui disposent, dans leur foyer, d'un revenu mensuel inférieur à 6 000 F ne sont pas d'accord avec l'idée qu'il n'y a jamais de retard dans le versement des allocations. C'est le cas de 27% de l'ensemble des allocataires.

Préférences entre aides en espèces et aides en nature

Tableau A11
A votre avis, entre les deux solutions suivantes, laquelle vous semble préférable pour mieux aider les familles ?

Evolution 1992-1995

(en %)

	Début 1992	Début 1993	Début 1994	Début 1995	Evolution 1992-1995
- Leur fournir principalement des aides en espèces (argent) - Leur fournir principalement des aides sous forme d'équipements collectifs ou de services (gardes	39,9	48,2	47,1	46,4	+ 6,5
d'enfants, aides ménagères,)	59,3	51,1	51,4	52,8	- 6,5
- Ne sait pas	0,8_	0,7	1,5	0,8	-
- Total	100,0	100,0	100,0	100,0	-

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français ».

Les sujets sociaux qui préoccupent le plus les Français

début 1995

Tableau A12

Parmi les problèmes suivants, quels sont, dans l'ordre, les deux qui vous préoccupent le plus ? (début 1995)

(en %)

	lère réponse	2ème réponse	Cumul des réponses (1+2)
. Le traitement de la pauvreté et de l'exclusion	46,0	17,4	63,4
. La prise en charge des grands malades (Sida, cancer,)	9,6	19,3	28,9
. L'indemnisation du chômage	10,2	13,0	23,2
. Le financement des retraites	8,8	13,5	22,3
. L'équilibre de la Sécurité Sociale (maladie)	8,6	13,5	22,1
. La prise en charge des personnes âgées dépendantes	5,4	10,7	16,1
. L'accueil et l'insertion des handicapés	7,2	6,7	13,9
. La garde des jeunes enfants	2,9	2,5	5,4
. La prise en charge des toxicomanes	0,9	2,8	3,7
. Total (NSP inclus)	100,0	100,0	-

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français », début 1995.

Cf. Rapports du CREDOC, n°166, déjà cité.

ANNEXE 3

Quelques éléments sur les opinions concernant l'arrêt temporaire d'activité des mères de jeunes enfants

L'arrêt temporaire d'activité des mères de jeunes enfants

"Faut-il favoriser, par des aides financières, la cessation temporaire d'activité des mères de jeunes enfants ou, au contraire, faut-il leur permettre de continuer à travailler en leur offrant plus d'équipements et de services pour la garde de leurs enfants?" A cette question, suivie sous différentes formulations depuis 1988¹, les Français ont toujours répondu par une préférence sensible pour l'aide financière facilitant l'arrêt temporaire d'activité.

Ce résultat est confirmé en début 1995 : 70% de la population optent pour une telle aide financière (tableau B1). Le taux atteint cette année est d'ailleurs tout à fait comparable à celui observé l'an dernier (71%). Il est, par contre, sensiblement supérieur à celui de 1993 (59%).

Autrement dit, la très nette progression des opinions qui était intervenue au début 1993, visant à favoriser la poursuite d'activité de la mère grâce à la fourniture d'un plus grand nombre d'équipements, n'a été que de courte durée : ce mouvement a été brutalement "stoppé" en 1994.

Il est vrai que le débat public relatif à l'Allocation Parentale d'Education (APE) et à son élargissement est réapparu à plusieurs reprises depuis 1993, donnant probablement aux Français le sentiment d'une véritable possibilité de création prochaine d'une aide financière générale pour la cessation temporaire d'activité des mères de jeunes enfants.

¹ Cette question a été abordée dans l'enquête depuis 1988, mais son libellé a connu des modifications au cours du temps. Le rappel des résultats obtenus de 1988 à 1995, ainsi que le libellé précis utilisé chaque année figure au tableau B5. Une comparaison "stricto sensu" ne peut être faite qu'entre 1993 et 1995, années où la question a été posée de manière strictement identique.

Tableau B1

Avec laquelle de ces propositions êtes-vous le plus en accord ?

(en %) Début 1994 Début 1995 Début 1993 Il faudrait permettre aux mères de jeunes enfants de continuer à travailler en leur offrant plus d'équipements et de services pour la 27.9 29.2 40.2 garde de leurs enfants Il faudrait aider, par des aides financières, les mères de jeunes 69.8 59.1 71,3 enfants à cesser temporairement de travailler 0.7 0,8 1.0 Ne sait pas 100,0 100.0 100.0

Source: CREDOC, Enquêtes "Conditions de vie et Aspirations des Français".

Les résultats mis en évidence ici sont d'autant plus significatifs que, d'une part, le libellé de la question posée n'a aucunement varié ces trois dernières années. D'autre part, ce mouvement de maintien d'une forte demande d'une "allocation parentale d'arrêt temporaire" intervient alors même que l'on observe cette année, une poussée des opinions "favorables " à l'activité féminine : pour la première fois depuis 1978, date de mise en place du système d'enquêtes, une majorité (51%) des Français se déclarent en effet favorables au travail des femmes (contre 45% en début 1994).

En tout état de cause, on constate que la forte demande d'aides financières à la cessation temporaire d'activité concerne l'ensemble de la population, dans toutes ses composantes : dans tous les groupes sociaux, même dans les catégories les plus favorables à la poursuite du travail de la mère (les cadres, les diplômés, les parisiens, les personnes aisées), les opinions penchent très nettement en faveur de l'aide financière. Ce choix est donc, comme il y a un an, majoritaire dans toutes les couches sociales.

Quelques variations apparaissent néanmoins :

• Les femmes actives sont un peu plus nombreuses (37%) à souhaiter davantage d'équipements et de services pour que les mères continuent de travailler. Mais la solution de l'allocation financière favorisant l'arrêt d'activité est choisie par 63% d'entre elles (tableau B2).

Tableau B2
Les préférences selon le sexe et l'activité des enquêtés (1)

(en %) Préférence pour : Total Aides en services Aides financières (yc nsp) Homme inactif (+3)73 (-3)100 Homme actif 27 72 100 (=)(-1)Femme inactive 28 70 (-1)100 (=)Femme active 37 (+2)63 (-2)100 29 100 Ensemble des Français (+1)70 (-1)

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", début 1995.

Exemple de lecture: Au début 1995, 26% des hommes inactifs préfèrent la solution de permettre aux mères de jeunes enfants de continuer à travailler en leur offrant plus d'équipements et de services (soit 3 points de plus qu'au début 1994).

• Ce sont les étudiants et les cadres qui figurent parmi les plus gros partisans de l'aide en nature permettant la poursuite d'activité. Mais, même dans ces groupes, 61 à 62% préfèrent l'aide financière facilitant l'arrêt temporaire d'activité (tableau B3).

Tableau B3

Les préférences selon la catégorie professionnelle (1)

(en %)

		Dráfáran	ce pour :	-	Total
	Aides e	n services	Aides fi	nancières	(yc nsp)
Retraité	23	(- 2)	76	(+ 2)	100
Reste au foyer	26	(+ 4)	72	(-6)	100
Ouvrier	28	(+ 8)	72	(- 7)	100
Indépendant (hors prof. lib.) .	30	(+ 3)	70	(-3)	100
Employé	30	(+3)	69	(- 3)	100
Etudiant	36	(- 3)	61	(+1)	100
Cadre supérieur, prof. libérale	37	(+ 2)	62	(-2)	100
Profession intermédiaire	38	(- 3)	62	(+ 4)	100
Ensemble des Français	29	(+ 1)	70	(- 1)	100

Source: CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", début 1995.

Exemple de lecture : Au début 1995, 76% des retraités préfèrent la solution d'aider, par des aides financières, les mères de jeunes enfants à cesser temporairement de travailler (soit 2 points de plus qu'au début 1994).

⁽¹⁾ Entre parenthèses, figurent les écarts par rapport aux résultats de 1994.

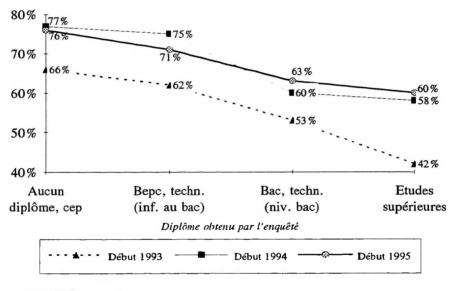
⁽¹⁾ Entre parenthèses, figurent les écarts par rapport aux résultats de 1994.

• De même, les diplômés sont plus favorables qu'en moyenne à la poursuite de l'activité des mères de jeunes enfants. Mais les diplômés du supérieur qui étaient, il y a deux ans, majoritaires à promouvoir cette solution ne la préconisent plus maintenant qu'à 39% (graphique B1).

Graphique B1

La préférence pour l'aide financière incitative à l'arrêt temporaire, selon le diplôme de l'enquêté

- Pourcentage de réponses : "il faudrait aider, par des aides financières, les mères de jeunes enfants à cesser temporairement de travailler" -



Source : CREDOC, Enquêtes "Conditions de vie et Aspirations des Français".

- Plus on a eu d'enfants, plus on opte pour l'aide financière favorisant l'arrêt temporaire de la mère. Ainsi, les personnes qui n'ont jamais eu d'enfant souhaitent un peu plus fréquemment une offre plus importante de services pour les mères (36%, contre 29% en moyenne).
- La demande d'accroissement des équipements de garde continue d'être plus forte à Paris et dans la couronne parisienne qu'en province (40%, contre 27%, cf. tableau B4).

Tableau B4
Les préférences selon le lieu de résidence de l'enquêté (1)

					(en %)
	Préférence pour :				Total
	Aides en services Aides financières		(yc nsp)		
Paris	37	(- 5)	63	(+ 8)	100
Petite couronne		(+ 7)	54	(- 8)	100
Grande couronne	37	(=)	63	(=)	100
Province	27	(+1)	72	(-1)	100
Ensemble des Français	29	(+ 1)	70	(- 1)	100

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", début 1995.

Exemple de lecture: Au début 1995, 37% des Parisiens optent pour la solution de permettre aux mères de jeunes enfants de continuer à travailler en leur offrant plus d'équipements et de services pour la garde de leurs enfants (soit 5 points de moins qu'au début 1994).

• Enfin, la préférence pour une offre plus importante d'équipements de garde des jeunes enfants est, comme l'année dernière, un peu plus prononcée chez les personnes aisées (36% des personnes disposant de plus de 15 000 F de revenus mensuels optent pour cette solution, contre 29% en moyenne) et chez les moins de 25 ans (39%).

Finalement, la tendance générale favorable à l'aide financière incitant à l'arrêt temporaire d'activité continue de gagner les individus que l'on peut considérer comme les plus fervents défenseurs du travail féminin. Ainsi, 60% des personnes qui pensent que les femmes "devraient travailler dans tous les cas où elles le désirent" optent pour une telle aide financière (contre 58% en 1994 et 44% en 1993). C'est même le cas de 47% (+ 3 points en un an) de ceux qui pensent pourtant que les femmes devraient "toujours" travailler.

Cette évolution, très favorable à "l'allocation parentale d'arrêt temporaire", se retrouve aussi dans des groupes dont on aurait pu penser qu'ils préféreraient le développement de services et d'équipements de garde. Par exemple, 64% des enquêtés estimant que pour aider les familles, il est préférable de développer les aides en nature sont pourtant partisans de cette allocation parentale.

⁽¹⁾ Entre parenthèses, figurent les écarts par rapport aux résultats de 1994.

Tableau B5 Rappel des libellés des questions posées de 1988 à 1995

Avec laquelle de ces propositions êtes-vous le plus en accord ? (1)

- Comparaison des résultats de début 1988 à début 1995 -

(en %) Début Début Début Début Début Début Début 1990 1993 1988 1989 1991 1994 1995 Il faudrait permettre aux mères de jeunes enfants de continuer à travailler en leur offrant plus d'équipements et de services pour la garde de leurs 28,2 21,7 24,3 40,2 27,9 enfants 18,3 29,2 Il faudrait aider, par des aides financières, les mères de jeunes enfants à cesser temporairement de 70,8 77,9 75,4 59,1 71,3 80,0 69.8 travailler 1,2 1,0 0,5 0,4 0,7 0,8 1,0 Ne sait pas 100.0 100,0 100,0 100,0 100.0 100,0 100.0 Total

Source : CREDOC, Enquêtes "Conditions de vie et Aspirations des Français".

(1) Les questions n'étaient pas strictement identiques toutes les années. Le libellé figurant dans le tableau est le dernier en date, celui de 1993 à 1995. Pour les autres années, les libellés étaient les suivants :

1988 Avec laquelle de ces propositions êtes-vous le plus en accord ?

- 1. Il faudrait plutôt permettre aux mères de jeunes enfants de continuer à travailler en leur fournissant davantage de services et d'équipements pour la garde de leurs enfants.
- 2. Il faudrait plutôt inciter, par des aides financières, les mères de jeunes enfants à cesser temporairement de travailler.
- Pour les femmes qui travaillent, faire garder leurs enfants n'est pas toujours facile. Quelle vous semble être la meilleure solution?
 - 1. Leur permettre de continuer à travailler en leur offrant davantage de services et d'équipements.
 - 2. Les inciter, par des aides financières, à cesser temporairement de travailler.

1990-1991 : Avec laquelle de ces propositions êtes-vous le plus en accord ?

- 1. Il faudrait plutôt permettre aux mères de jeunes enfants de continuer à travailler en leur offrant bien plus d'équipements pour la garde de leurs enfants.
- 2. Il faudrait plutôt inciter, par des aides financières, les mères de jeunes enfants à cesser temporairement de travailler.

ANNEXE 4

Questions posées à la demande de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF)

Extrait du questionnaire de début 1995 de l'enquête « Conditions de vie et Aspirations des Français »

C6 -	Avec laquelle de ces propositions êtes-vous le plus en accord : (Présentez la liste - une seule réponse)			
	Il faudrait permettre aux mères de jeunes enfants de continuer à travailler en leur offrant plus d'équipements et de services pour la garde de leurs enfants	I		
	. Il faudrait aider, par des aides financières, les mères de jeunes enfants à cesser temporairement de travailler	2		
J6 -	Vous, ou votre foyer, touchez-vous actuellement des prestations familiales ou une allocation-logement (y compris APL) ?			
	. Oui	1		
	. Non	2	Passez M4	
J7 -	Etes-vous satisfait des services rendus par votre caisse d'allocations familiales (CAF) ? (Enumérez - une seule réponse)			
	. Très satisfait	1		
	. Assez satisfait	2		
	. Peu satisfait	3		
	. Pas du tout satisfait	4		
	. Ne sait pas	5		

J8 - Etes-vous tout à fait d'accord, assez d'accord, pas très d'accord ou pas du tout d'accord avec les affirmations suivantes ? (Citez un à un - une réponse par ligne - présentez la liste)

Total Comment	mie repense par 11811	7

	Tout à fait d'accord	Assez d'accord	Pas très d'accord	Pas du tout d'accord	Nsp
. Les formulaires administratifs des CAF sont trop compliqués à remplir	1	2	3	4	5
. Dans les CAF, on obtient des informations claires sur les droits aux prestations	1	2	3	4	5
. Les agents des CAF mettent trop de temps à nous renseigner	1	2	3	4	5
. Il n'y a jamais d'erreur dans le calcul des prestations familiales	1	2	3_	4	5
. Quand on va à la CAF, on n'attend pas au guichet	1	2	3	4	5
. On peut facilement joindre sa Caisse d'Allocations Familiales par téléphone	1	2	3	4	5
. Il n'y a jamais de retard dans le versement des prestations familiales	1	2	3	4	5

M4 - Selon vous, quel est, actuellement, l'objectif principal poursuivi par les prestations familiales ?

(Présentez la liste - une seule réponse)

. Soutenir la natalité	1
. Lutter contre la pauvreté	2
. Assurer une aide aux familles ayant des enfants quel que soit leur revenu	3
. Aider les familles qui ont de jeunes enfants	4
. Corriger les inégalités de revenus	5
. Permettre aux familles de bien se loger	6
Aider en cas de problèmes familiaux	7

M5 - Actuellement, on ne paie pas d'impôts sur les prestations familiales. Seriez-vous favorable ou non à leur imposition si, en contrepartie, on les augmentait ?

(Enumérez - une seule réponse)

. Plutôt favorable	1
Plutôt défavorable	2

M6 - Avec laquelle de ces propositions êtes-vous le plus en accord ?

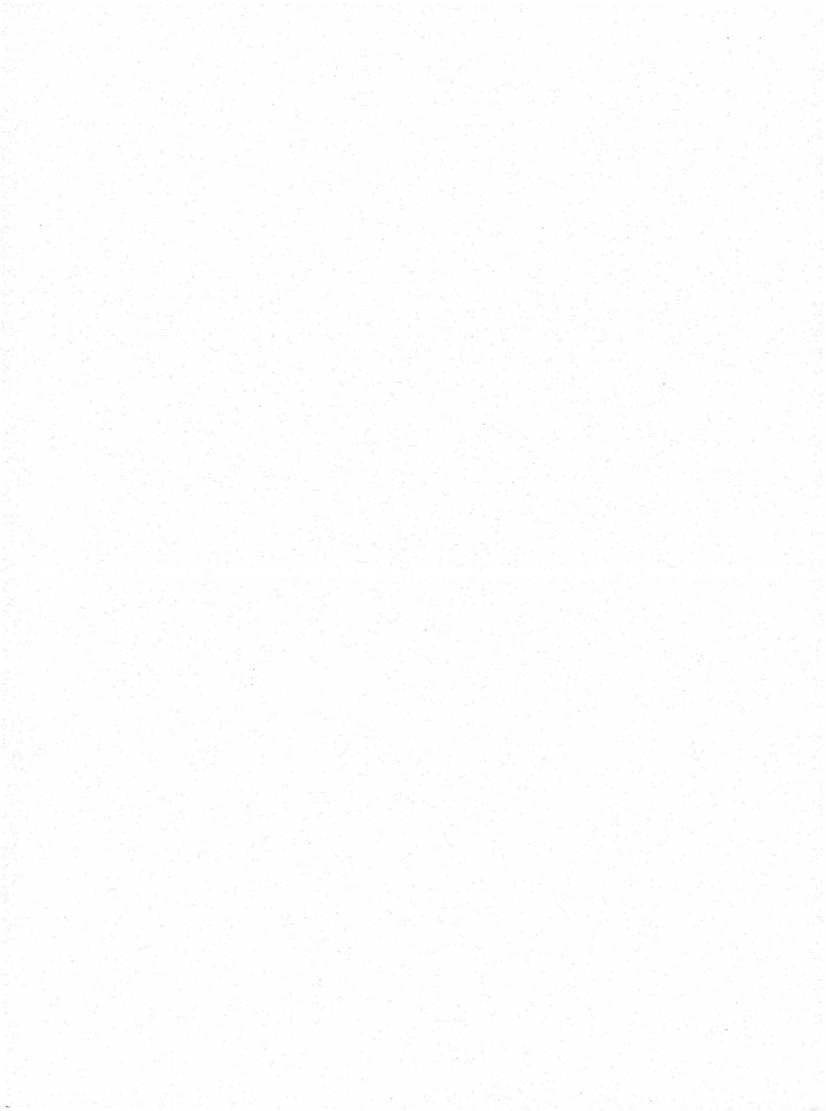
(Présentez la liste - une seule réponse)					
. C'est une bonne chose qu'il y ait un grand not familiales pour répondre au mieux à chaque si	_			1	
. Le système des prestations familiales devrait ê	tre moins	complexe		2	
M7 - Pour chacune des phrases suivantes au su familiales, vous allez me dire si vous êtes to plutôt d'accord, peu d'accord ou pas du tout (Citez un à un - une réponse par ligne - présent	ut à fait d'accord	d'accord,	Peu	Pas du	
	d'accord	d'accord	d'accord	tout d'accord	NSP
. Il est vraiment difficile de savoir comment sont calculées les prestations familiales	1	2	3	4	5
. Il y a trop de prestations familiales qui ne sont accordées qu'aux plus défavorisés	1_	2	3	4	5
. Il y a beaucoup de gens qui font de fausses déclarations pour toucher les prestations	1	2	2	4	_
familiales	1	2	3	4	
. Surtout un revenu . Surtout un moyen de s'insérer socialer . A la fois un revenu et un moyen de s'in M11 - Selon vous, quel est aujourd'hui le montan pour une personne seule ?	nent			2 3	
				Frs	
M12 - Pensez-vous, personnellement, que le monta est plutôt "trop élevé", "pas assez élevé" est"?					
(Enumérez - une seule réponse) . Trop élevé				1	
. Pas assez élevé				2	
. Bien comme il est				3	
. Ne sait pas				4	

M13 - Aujourd'hui, le RMI est versé à condition que des efforts soient faits par le bénéficiaire pour s'insérer professionnellement et socialement. Trouvez-vous cela normal?		
. Oui	1	
. Non	2	
M14 - Au sujet du revenu minimum d'insertion, pensez-vous plutôt que : (Enumérez - une seule réponse)		
. Cela risque d'inciter les gens à s'en contenter et à ne pas chercher du travail	1	
. Cela leur donnera le coup de pouce nécessaire pour s'en sortir	2	
M15 - Avec laquelle de ces deux propositions sur ceux qui touchent le RMI, êtes-vous le plus en accord ? (Enumérez - une seule réponse)		
. Ce sont, pour la plupart, des gens qui ne pourront jamais trouver du travail	1	
. Ce sont, pour la plupart, des gens capables de trouver un travail, si on les aide	2	
M16 - A votre avis, le RMI est-il versé aujourd'hui à ceux qui en ont le plus besoin ?		
. Oui	1	
. Non	2	
M17 - Connaissez-vous personnellement, parmi vos parents, même éloignés, dans votre entourage ou parmi vos voisins, une (ou plusieurs) personne(s) qui touche(nt) ou qui a (ont) déjà touché le RMI?		
. Oui		
. Non	2 Pa	ssez à M19
M18 - A votre avis, parmi ces phrases, quelle est celle qui s'applique le mieux au cas de cette (ces) personne(s)? (Enumérez - une seule réponse)		
. Le RMI l'aide à s'en sortir et à s'insérer	1	
. Le RMI lui permet de vivre un peu mieux, mais c'est tout	2	
. Le RMI ne lui est pas indispensable	3	

M19	- Estimez-vous que les pouvoirs publics font trop, font ce qu'ils doivent ou ne font pas assez pour les plus démunis ? (Enumérez - une seule réponse)		
	. Font trop		1
	. Font ce qu'ils doivent		2
	. Ne font pas assez		3
N9 -	Si parmi les prestations sociales suivantes, l'on devait, aujourd'hui, en diminuer une au profit d'une autre, laquelle augmenteriez-vous en priorité, laquelle diminueriez-vous ?		
	a) Prestation à augmenter en priorité (Présentez la liste - une seule réponse)		
	Prestations familiales	I	
	. Prestations de logement	2	
	. Prestations de chômage	3	
	. Prestations vieillesse, retraites	4	
	. Pensions d'invalidité ou d'handicap	5	
	. Revenu Minimum d'Insertion	6	
	. Remboursements maladie de la Sécurité Sociale	7	
	b) Prestation à diminuer en priorité (Présentez la liste - une seule réponse)		
	. Prestations familiales	1	
	. Prestations de logement	2	
	. Prestations de chômage	3	
	. Prestations vieillesse, retraites	4	
	. Pensions d'invalidité ou d'handicap	5	
	. Revenu Minimum d'Insertion	6	
	Remboursements maladie de la Sécurité Sociale	7	

Dépôt légal : Janvier 1996

ISBN: 2-84104-052-6



COLLECTION RaPPORTS

Récemment parus:

Les Français face au chômage et aux mesures pour l'emploi au début 1995

Catherine DUFLOS - n°160 (1995)

Politiques sociales : L'épreuve de la pauvreté (Entretiens et paroles)

Marie-Odile GILLES et Michel LEGROS - n°161 (1995)

Opinions des Français sur l'environnement Ariane DUFOUR - n°162 (1995)

Premiers résultats de l'enquête de fin 1994-début 1995 Département "Conditions de vie et Aspirations des Français" - n°163 (1995)

Nutrition et hygiène alimentaire : attitudes et croyances des ménagères en 1995

Patrick BABAYOU - n°164 (1995)

La santé, un nouveau terrain d'action pour les communes ?

Isabelle GROC, Michel LEGROS - n°165 (1995)

Les personnes âgées dépendantes Les dépenses de santé

Ariane DUFOUR, Anne-Delphine KOWALSKI - n°166 (1995)

Président : Bernard SCHAEFER Directeur : Robert ROCHEFORT 142, rue du Chevaleret, 75013 PARIS - Tél. : (1) 40.77.85.00

ISBN: 2-84104-052-6



Centre de recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie